

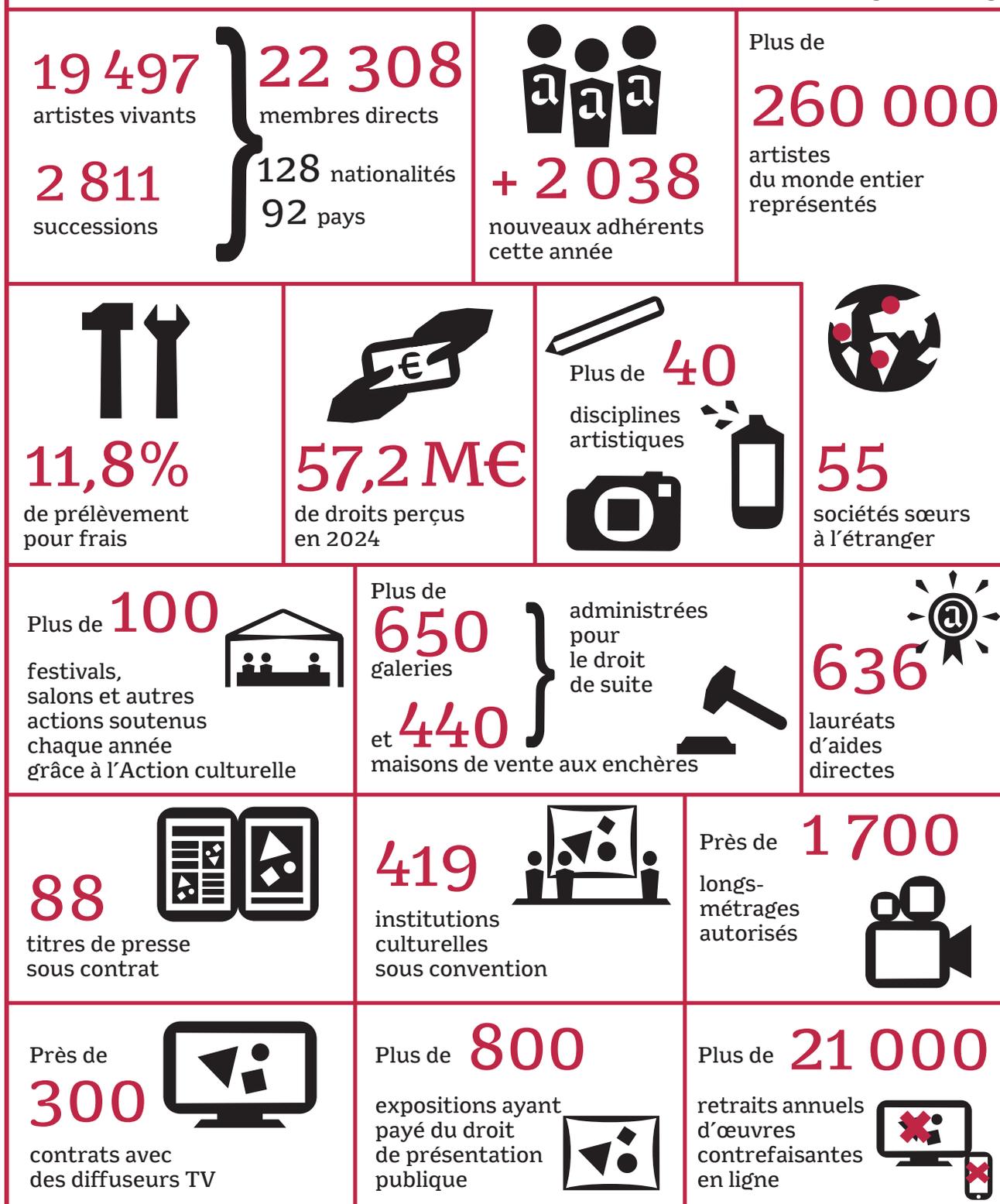


Rapport de transparence 2024

@dagp
pour le droit des artistes

@dagp en chiffres

Au 31 mai 2025



L'ADAGP, c'est aussi des contrats passés avec les plateformes Facebook, Instagram, YouTube, Amazon Prime, Netflix, Artprice, etc., 17 agents assermentés, une présence assurée dans de nombreuses instances de réflexion et de défense du droit d'auteur : Commission droit d'auteur et droit voisins (CDADV), Coalition française pour la

diversité culturelle, Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), Commission pour la rémunération pour copie privée, Conseil permanent des écrivains (CPE), Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), European visual artists (EVA), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), etc.

L'intelligence
qui pétille
dans les yeux
des artistes
n'est jamais
@rtificielle !

Édito

2024 a été une année dynamique pour l'ADAGP, comme en témoigne la richesse des actions menées.

Le montant des perceptions a augmenté de 3,7% pour atteindre 57,2 millions d'euros (elles étaient de 55,1 millions d'euros en 2023) et le taux moyen de prélèvement pour frais est en baisse, à 11,8%. Ainsi, ce taux retenu sur les droits d'auteur pour le fonctionnement de l'ADAGP a diminué de 0,5% cette année.

L'ADAGP est ravie d'avoir pu accueillir 2038 nouveaux membres cette année, atteignant ainsi aujourd'hui 22 308 membres directs. De septembre 2024 à juin 2025, plus de 1600 adhérents ont d'ailleurs pu bénéficier d'accompagnement dans leur professionnalisation grâce aux sessions de formation et d'information. Ainsi, ils ont pu assister à près de 70 formations et rencontres adhérents dans toute la France. Ces actions viennent s'ajouter aux interventions qui ont lieu dans les structures artistiques et dans les écoles.

Toujours déterminée à s'adapter aux nouvelles technologies et à faire respecter le droit d'auteur là où le travail des artistes est diffusé, l'ADAGP a conclu un accord avec Meta en octobre 2024 pour assurer la rémunération des artistes-auteurs, sans entrave au partage ni à la promotion de leurs œuvres sur les plateformes, telles que Facebook et Instagram.

L'année reste néanmoins marquée par une mauvaise nouvelle, celle de la fermeture définitive de la banque d'images, fin décembre 2024, du fait de la baisse depuis 2 ans de la rémunération pour copie privée, et donc du budget de l'Action culturelle.

Depuis 2022, l'irruption des logiciels d'intelligence artificielle générative (IAG) est source d'inquiétude quant au respect des droits des artistes-auteurs et à leur rémunération. Ces outils sont entraînés à partir de corpus d'œuvres protégées, aujourd'hui utilisées sans le consentement ni la rémunération de leurs auteurs. De plus, ils constituent une concurrence déloyale envers les créateurs humains. L'inquiétude est grande, ce dont témoignent les membres de l'ADAGP interrogés sur ces questions dans l'*Observatoire ADAGP-SGDL 2024 : L'impact des intelligences artificielles génératives sur l'activité et les revenus des artistes-auteurs de l'image et de l'écrit*, paru en septembre 2024. 60% d'entre vous considèrent les IAG comme une menace à l'heure actuelle, les illustrateurs et auteurs de bande dessinée étant bien plus inquiets (78%), que les photographes (60%) et les plasticiens (52%).

Or, le développement des technologies et le droit d'auteur peuvent tout à fait aller de pair : depuis sa reconnaissance en 1793, la propriété intellectuelle s'est appliquée sans difficulté aux technologies naissantes que sont la photographie, le disque, la radio, la télévision ou encore Internet. Les accords que l'ADAGP a passés avec Google, Meta, Netflix et les autres plateformes démontrent que, notamment grâce à la gestion collective, droit d'auteur et nouvelles technologies de diffusion des œuvres peuvent s'accorder dans l'intérêt de chacun.

Enfin, il faut saluer le fait que le droit d'exposition s'est bien installé. Ce droit, qui permet aux artistes de recevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres, est de plus en plus suivi, comme nous l'indique le *Baromètre annuel du droit d'exposition* publié au mois de janvier 2025. Il a été appliqué à plus de 800 expositions, ce qui a permis de collecter un peu plus de 635 000 € en 2024. C'est une avancée formidable dont nous nous réjouissons.

2025 est une année marquée par un nouvel élan grâce à l'ouverture fin juin d'un nouveau lieu : l'Atelier. Il s'agit d'un espace de travail situé au 76 bis rue de Rennes dans le 6^e arrondissement de Paris, à quelques minutes de nos locaux actuels du 11 rue Duguay-Trouin. L'Atelier possède du matériel informatique dédié aux artistes-auteurs des arts visuels et dispose aussi de salles de travail et de réunion. Il est destiné aux membres de l'ADAGP qui peuvent s'en servir gratuitement. L'ADAGP vient aussi de lancer un nouvel outil, en ligne cette fois-ci : le Portfolio. Ce nouveau service permet aux adhérents d'avoir une meilleure visibilité auprès des professionnels des arts visuels.

Sous l'impulsion du conseil d'administration et grâce à l'implication et l'expertise des équipes, l'ADAGP poursuit son déploiement au service des artistes.

Sincèrement vôtre,
Marie-Anne FERRY-FALL,
Directrice générale

Sommaire

- 5 **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025**
- 7 **Structure et gouvernance**
- 7 Structure juridique
- 7 Gouvernance
- 10 Services internes
- 11 **Activités de l'exercice 2024-2025**
- 11 Intelligence artificielle
- 12 Actions professionnelles et de défense des droits d'auteur
- 15 À l'ADAGP
- 19 **RAPPORT DE GESTION 2024**
- 20 **Exploitation des droits**
- 20 Perceptions 2024
- 22 Répartitions et versements aux membres
- 24 Droits perçus mais non encore répartis
- 24 Droits répartis mais non encore versés
- 25 Sommes non répartissables
- 26 Coût de la gestion des droits
- 27 Financement de l'ADAGP
- 28 Relations avec les autres organismes de gestion collective
- 30 Rémunération de la gouvernance en 2024
- 30 **États financiers**
- 30 Bilan 2024
- 33 Compte de résultat 2024
- 37 Annexe aux comptes : Règles et méthodes comptables
- 39 **ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION**
- 40 Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport de transparence
- 44 Affectations des sommes en fin d'exercice 2024
- 45 Délais de paiement - Factures non réglées à la date de clôture
- 46 Délais de paiement - Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
- 47 **ACTION CULTURELLE**
- 48 **Orientations de l'Action culturelle en 2024**
- 48 Maintien des aides existantes avec une baisse de leur montant de 10 à 25 %
- 48 Baisse ou arrêt de certains programmes de l'ADAGP
- 49 Maintien du lancement de certains nouveaux dispositifs
- 49 Renforcement des aides à la professionnalisation des artistes
- 51 Carte des actions culturelles en 2024
- 52 **Ressources et affectations 2024**
- 55 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024**
- 59 **RÉPERTOIRE**
- 60 Ils ont adhéré en 2024
- 66 Ils nous ont quittés en 2024
- 66 Ils ont démissionné en 2024

Le droit
d'auteur
permet
d'élever
le niveau
de vie des
@artistes



Rapport d'activité

L'im@ge est
à l'œuvre
ce que la carte
est au territoire

Structure et gouvernance

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéas 4 et 5 du CPI

L'ADAGP, société d'auteurs pour les arts visuels, est un Organisme de Gestion Collective (OGC). À ce titre, elle est régie par les dispositions des articles 1832 et suivants, 1845 et suivants du Code civil et du titre II du livre III de la première partie du Code de la propriété intellectuelle.

Pour l'immense majorité des artistes, issus d'une quarantaine de disciplines, dont les peintres, sculpteurs, photographes, architectes, auteurs de graffiti, designers et métiers d'art, l'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs) pour tous les modes d'exploitation.

Pour les auteurs comme les photographes d'agence, les auteurs de bande dessinée, les auteurs et illustrateurs de livres jeunesse, l'adhésion couvre uniquement le droit de suite et les droits collectifs.

Afin d'assurer la gestion des droits de ses membres à l'étranger, l'ADAGP s'appuie sur un réseau mondial de 55 sociétés sœurs.

L'ADAGP n'a aucun contrôle sur des personnes morales, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Structure juridique

L'ADAGP est une société civile sans but lucratif et à capital variable, dont les adhérents (artistes-auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont les associés : ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants et décident des orientations stratégiques de la société.

Du fait de son statut juridique, l'ADAGP ne peut pas réaliser de bénéfices. L'ensemble des droits perçus est reversé aux adhérents, après prélèvement pour frais, ou utilisé pour financer, dans le cadre prévu par la loi, des actions culturelles.

Les prélèvements sur droits opérés par l'ADAGP couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions. La gérante rend compte chaque année de sa gestion devant les membres de l'ADAGP, réunis en assemblée générale.

Gouvernance

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'ADAGP est composée de l'ensemble de ses adhérents. Elle se réunit annuellement, le troisième jeudi du mois d'octobre, et statue sur les comptes annuels, le rapport d'activité, la répartition des sommes affectées à l'action culturelle et, de manière générale, sur toute question intéressant la vie de la société.

L'assemblée générale procède également à l'élection des membres du conseil d'administration et de la commission de surveillance, à la désignation du ou de la gérant(e) de la société et, le cas échéant, à leur révocation.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine avec la gérante la politique de la société. Il décide en particulier des conditions et des tarifs des droits, des taux de prélèvement pour frais, de l'opportunité des actions en justice, etc.

Il assure également un contrôle de l'action de la gérante et veille à ce que les décisions s'inscrivent dans le cadre des orientations générales définies par l'assemblée générale.

Les membres du bureau, au 31 mai 2025 sont :
Hervé DI ROSA, Président
Rebecca DIGNE, Vice-présidente
Stéphanie BUSUTIL-JANSSEN (succ. CÉSAR),
Vice-présidente

Les autres administrateurs sont :
Jean-Michel ALBEROLA
Daniel BUREN
Sylvie DEBRÉ-HUERRE (succ. Olivier DEBRÉ)
Alix DELMAS
Dorothée DE MONFREID
Gustave DE STAËL VON HOLSTEIN
(succ. Nicolas DE STAËL)
Marie DÉSERT
Elizabeth GAROUSTE
Christian JACCARD
Marc JEANCLOS (succ. Georges JEANCLOS)
Meret MEYER (succ. Marc CHAGALL)
Joan PUNYET MIRÓ (succ. Joan MIRÓ)
Antoine SCHNECK

Commission de surveillance

La commission de surveillance a pour mission de contrôler l'activité du conseil d'administration et de la gérante. Elle s'assure de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale, en particulier celles relatives aux politiques générales.

La commission de surveillance peut être saisie par tout membre auquel la communication des documents visés à l'article R. 321-18 du Code de la propriété intellectuelle a été refusée par la gérante.

La commission présente, à chaque assemblée générale annuelle, un rapport rendant compte de l'exercice de ses missions.

Les membres élus de la commission de surveillance, au 31 mai 2025, sont :

Alain GALET, Président

Rémy ARON

Diane ARQUES

Anaïd DEREBEYAN

Jennifer ORHÉLYS-BRUGET

Élodie-Anne TÉLÉMAQUE (succ. Hervé TÉLÉMAQUE)

Direction générale - gérance

L'ADAGP est gérée et administrée par une gérante désignée, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire.

Au 31 mai 2025, la directrice générale gérante de l'ADAGP est Marie-Anne FERRY-FALL.

Commissions consultatives du répertoire

Des commissions consultatives ont été mises en place avec pour mission d'identifier les enjeux de leur secteur et de proposer des actions pour y répondre.

En prise directe avec les problématiques des arts visuels qu'elles représentent, ces commissions peuvent ainsi transmettre leurs retours d'expérience sur les questions relatives à la gestion des droits, aux actions de communication et à l'action culturelle à destination des différents répertoires.

Outre des membres extérieurs (professionnels du secteur afférent au répertoire), les artistes-auteurs et successions y siégeant, au 31 mai 2025, sont :

Commission Action culturelle

Jean-Michel ALBEROLA

Céline CLANET

matali crasset

Pierre-Olivier

DESCHAMPS

Rebecca DIGNE

Elizabeth GAROUSTE

Kokopello

Thomas LÉVY-LASNE

Christelle PÉCOUT

Philippe RAMETTE

Charlotte ROEDERER

Antoine SCHNECK

Colette SONZOGNI

Patrick TOSANI

Commission Bande dessinée

Erik ARNOUX

Josselin AZORIN-LARA
(Josswala)

Marie

BARDIAUX-VAÏENTE

Nicolas BIDET (Nicoby)

Marc-Antoine BOIDIN

Cécile BROUSSEAU

Camille BURGER

Kei LAM

Christian LEROLLE

Chadia LOUESLATI

Sandrine MARTIN

Pili MUÑOZ,

représentante de la

Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Christelle PÉCOUT

Commission Beaux-Arts

Diane ARQUES

Fayçal BAGHRICHE

Carole BOIVINEAU

(Fondation Foujita)

Stéphane CALAIS

Alix DELMAS

Rebecca DIGNE

Adelaïde FÉRIOT

Thomas LÉVY-LASNE

Maude MARIS

Olivier MASMONTÉIL

Meret MEYER (succ.

Marc CHAGALL)

Daniel NICOLAEVSKY

Commission Design - Arts appliqués

Marie-Noëlle BAYARD

François BELLARD

Gwendoline BLOSSE

Simon CHAOUAT

matali crasset

Isabelle DAËRON

Hervé FRUMY

Laureline GALLIOT

Bruno LE CHEVALLIER

(succ. Jacques

LE CHEVALLIER)

Souleïmen MIDOUNI

Catherine PROUVÉ

(succ. Jean PROUVÉ)

Olivier RUELLAND

(succ. Danièle et

Jacques RUELLAND)

Commission Fonds de soutien

Camille BURGER

Aurore CALLIAS

Sylvie DEBRÉ-HUERRE

Alix DELMAS

Marie

DUBOUCHET (succ.

Nicolas DE STAËL)

Laureline GALLIOT

Marc JEANCLOS (succ.

Georges JEANCLOS)

Christian LEROLLE

Olivier MASMONTÉIL

Marion POUSSIER

Delphine PROUVÉ

(succ. Jean PROUVÉ)

Joan PUNYET MIRÓ

(succ. Joan MIRÓ)

Claire SCHVARTZ

Béatrice SOULÉ

Commission Livre jeunesse

Gilles BACHELET

Nelly BLUMENTHAL

Betty BONE

Aurore CALLIAS

Eglantine CEULEMANS

Charline COLLETTE

Dorothée DE

MONFREID

Henri FELLNER

Bruno GIBERT

Amélie GRAUX

Charlotte ROEDERER

Claire SCHVARTZ

Commission Photographie

Antoine AGOUDJIAN

Philippe BAZIN

Alain BIZOS

Halida BOUGHRIET

Denis DARZACQ

Pierre-Olivier

DESCHAMPS

Marie DOCHER

Isabelle GIOVACCHINI

Pascal MAITRE

Marion POUSSIER

Gilles ROLLE

Béatrice SOULÉ

Commission pour la Lutte contre les faux et les contrefaçons

ADOM (Association

pour la Défense de

l'Œuvre de Miró),

représentée par Ariane

LELONG-MAINAUD

Miquel BARCELÓ

Robert COMBAS

Commission

consultative des

trésors nationaux et

Secrétariat général

de l'Observatoire du

marché de l'art et du

mouvement des biens

culturels, représentée

par Claire CHASTANIER

Anne-Elizabeth

CREDEVILLE, Vice-

présidente du CSPLA

Fondation DUBUFFET

Fondation Niki DE

SAINT PHALLE

Fondation GIACOMETTI

(FAAG)

Fondation LE

CORBUSIER

Maître Sylviane

BRANDOUY

Maître Catherine

DENOUN

Maître Hélène DUPIN

Maître Fabien GANIVET

Maître Pierre HUTT
Maître Juliette SIMONI
Maître Philippe ZAGURY
Musée ZADKINE
Office central de lutte contre le trafic de biens
culturels (OCBC), représenté par Thomas LECLAIRE
Professeur Tristan AZZI
Martine RACT-MADOUX, conseillère honoraire Cour
de cassation
Succ. Constantin BRANCUSI
Succ. Georges BRAQUE, Henri LAURENS,
Mariette LACHAUD
Succ. CÉSAR
Succ. Marc CHAGALL
Succ. Nicolas DE STAËL
Succ. Olivier DEBRÉ
Succ. Georges JEANCLOS
Succ. Yves KLEIN
Succ. René MAGRITTE
Succ. Georges MATHIEU
Succ. MATTA
Succ. Joan MIRÓ
Succ. Serge POLIAKOFF
Succ. Hervé TÉLÉMAQUE

Services internes

Les équipes de l'ADAGP au 31 mai 2025

DIRECTION

Marie-Anne FERRY-FALL, Directrice générale
gérante
Laurent BESOMBES, Directeur administratif et
financier
Thierry MAILLARD, Directeur juridique

ACCUEIL

Caroline CHATELAIN

ADMINISTRATION

Sophie PERROT
Charlotte RENARD
Catherine SIMONET

AUTORISATIONS ÉTRANGER

Catherine COSTANZO, Responsable du service
Charlotte PETITJEAN
Ariana SAENZ ESPINOZA

AUTORISATIONS FRANCE

Lucile FRACCHETTI, Responsable du service
Pôle Édition

Amélie LAMICHE, Adjointe
Maud DENARNAUD
Lisa BENATTAR
Chloé DUSSOYER
Lou-Ann FUMEY
Mathis LARNICOL
Anita POGNON
Isabeau PRIVÉ
Cyril ROSPARS
Kristen WANGSNESS

Pôle Exposition

Frédérique MANGIN
Isabeau PRIVÉ
Tsiky RABENJAMINA
Carla RODRIGUEZ

Pôle Multimédia

Eugénie LAVERGNE, Adjointe
Alexia AUCEIL

COMMUNICATION

Marine BERNIER, Responsable du service
Baimba KAMARA

COMPTABILITÉ

Laurent BESOMBES, Directeur administratif
et financier
Romain INDIENNA, Chef comptable
Ingrid ALEXINSKY
Marie-Claudette GERMINAL
Édith GOUPIL
Sophie PERROT
Scarlett SICA

DROIT DE SUITE

Élodie PASQUINET, Responsable du service
Marie CAQUINEAU, Adjointe
Mariana NAVARRO GARCIA
Sarah GAUTIER
Justine QUEVA

DROITS AUDIOVISUELS

Hélène ASSOUS, Adjointe
Elisa BORIES
Marie-Christine CAMBON
Alice DEROUET
Thomas HARTMANN
Léa MANOUSSAKIS

DROITS COLLECTIFS - AGENCES PHOTOS

Catherine SIMONET

EMPREINTES NUMÉRIQUES (AIR)

Frédérique MANGIN

FONDS DE SOUTIEN

Marion HISLEN, Responsable du service
Pauline MARIN-CUDRAZ

GESTION COLLECTIVE ET ÉTUDES

Serge MONNET, Responsable du service

INFORMATIQUE

Frédéric GOUILLON, Responsable du service
Léo LEWANDOWSKI
Vincent LY
Mahéfa RAKOTOARIVONY
Tovonirina RAZAFIMAHATRATRA

JURIDIQUE

Thierry MAILLARD, Directeur juridique
Delphine BRUN-CHAMPY
Pauline GENDRAULT
Justine GUINAUD
Apolline OLIVIER

RÉPERTOIRE

Johanna HAGÈGE, Responsable du service
Pôle Action culturelle
Aurélia LAGET, Adjointe
Elizabeth ALLEN
Ariane GUYON
Anne MORIEN-GUICHARD
Emma VEYRON

Pôle Adhésion

Marion GUIVARCH, Adjointe
Marie-Laure GEMIGNANI
Catherine SIMONET
Emma VEYRON

Pôle Administration

Gabrielle COZIC-PIOT, Adjointe
Muriel GUERRE
Lindsay LINDOR
Tiphaine MANGOT
Delphine MOUSSET

Activités de l'exercice 2024-2025

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 2 du CPI

Intelligence artificielle

Publication du règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA) en juillet 2024, organisation du Sommet pour l'action sur l'IA en février 2025, déferlement d'images générées dans un style *Ghibli* au printemps 2025, etc., la question de l'IA continue de catalyser toutes les attentions et cette dernière année aura encore été marquée, en France comme à l'échelle européenne, par de nombreuses discussions et initiatives relatives à ce sujet épineux.

Pour mémoire, les opérateurs de systèmes d'IA se réfugient derrière l'article 4 de la directive européenne DAMUN sur le droit d'auteur pour alimenter leurs machines et justifier des exploitations massives d'œuvres protégées sans l'accord préalable des titulaires de droits. Ces derniers n'ayant pas explicitement interdit ces usages. Si de nombreux ayants droit, à l'instar de l'ADAGP en février 2024, ont manifesté leur opposition à l'utilisation de leurs œuvres par les IA en exerçant leur droit d'*opt-out*, l'effectivité technique et le respect de ce dernier par les opérateurs d'IA demeurent incertains. Les dispositions légales entourant l'utilisation de l'IA restent en effet confuses et peu protectrices pour les artistes-auteurs, notamment sur le plan de la transparence et de la rémunération.

Au niveau européen, le règlement sur l'IA du 13 juin 2024 impose deux nouvelles obligations à la charge des fournisseurs d'IA : une obligation de transparence sur les sources utilisées pour l'entraînement et une obligation de mettre en place une politique interne de respect du droit d'auteur. Le Bureau de l'IA, une nouvelle instance créée au sein de la Commission européenne, doit ainsi se charger de fournir un modèle de *gabarit (template)* pour lister les sources utilisées pour entraîner les IA. Des discussions opposant les ayants droit aux sociétés de la tech sont toujours en cours pour déterminer le degré de granularité du « résumé suffisamment détaillé » prévu par le règlement. À ce titre, les titulaires de droits font valoir que si les opérateurs d'IA étaient autorisés à se limiter à indiquer un nombre de contenus aspirés, sans préciser les noms des auteurs ou les types d'œuvres utilisées, il serait impossible de savoir si ces derniers ont bel et bien respecté leurs obligations en matière de droit d'auteur.

En France, les ministères de la Culture et de l'Économie ont lancé une concertation à laquelle participe l'ADAGP visant à rapprocher les visions des ayants droit et des fournisseurs d'IA sur la rémunération des données protégées par le droit d'auteur et ingérées par les algorithmes. Par ailleurs, le ministère de la Culture a chargé le professeur Tristan Azzi d'une nouvelle mission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et

artistique (CSPLA) sur le respect du droit d'auteur par les modèles d'IA commercialisés dans l'UE. Cette dernière, attendue pour décembre 2025, viendra compléter les deux autres missions relatives à la rémunération des auteurs dans le cadre de l'IA confiées par le CSPLA à une professeure de droit (Alexandra Bensamoun) et à une professeure d'économie (Joëlle Farchy). Enfin, la commission de la culture du Sénat a décidé de mener une mission de contrôle sur l'IA et la création dans le cadre de laquelle l'ADAGP a été auditionnée pour faire entendre la voix des auteurs.

Pleinement impliquée sur la scène nationale, l'ADAGP agit également au plan international. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place avec les sociétés sœurs étrangères afin de partager les analyses et coordonner les actions. Le sujet des IA génératives a d'ailleurs été au centre de la réunion annuelle du CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques) de Londres en novembre 2024. L'ADAGP a par ailleurs été associée à l'organisation du Sommet pour l'action sur l'IA, qui s'est tenu à Paris en février 2025. Sa directrice générale y est intervenue lors d'une table ronde organisée par le ministère de la Culture sur le thème *Culture et IA, les grands enjeux*. L'ADAGP remercie le ministère de la Culture pour sa vigilance et son appui sur la question du droit d'auteur et des IA génératives et regrette un manque de soutien au plus haut niveau de l'État.

L'ADAGP sollicite aussi directement les créateurs pour améliorer la connaissance de la situation économique sociale et juridique de ces derniers. Ainsi, *l'Observatoire ADAGP-SGDL 2024: L'impact des intelligences artificielles génératives sur l'activité et les revenus des artistes-auteurs de l'image et de l'écrit* a permis de mettre en lumière les pratiques et les inquiétudes des créateurs et de porter les résultats obtenus à la connaissance des pouvoirs publics.

Actions professionnelles et de défense des droits d'auteur

Intelligence artificielle

● Observatoire ADAGP-SGDL 2024 : impact des intelligences artificielles génératives sur les artistes-auteurs

En septembre 2024, l'ADAGP et la Société des Gens de Lettres (SGDL), organisation représentative des auteurs et traducteurs du livre, ont publié le second observatoire commun relatif à *L'impact des intelligences artificielles génératives sur l'activité et les revenus des artistes-auteurs de l'image et de l'écrit*.

Cette nouvelle enquête révèle l'inquiétude de ces auteurs quant à l'avenir de leur activité professionnelle face à l'irruption des intelligences artificielles génératives (IAG). Les artistes-auteurs s'expriment très majoritairement en faveur d'un label permettant de distinguer les œuvres de création humaine de celles produites par des IA. D'ailleurs, deux tiers des membres de l'ADAGP refusent que leur travail serve à entraîner les logiciels d'IAG, même contre rémunération. À la parution de ce rapport, 16% des artistes-auteurs interrogés constataient déjà un effet négatif des IAG sur leur activité.

● Tribune des auteurs et des artistes pour défendre leurs droits face à l'intelligence artificielle

En février 2025, à l'occasion du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA), les organisations d'artistes et d'auteurs - que sont l'ADAGP, l'Adami, la Sacem, la Scam, la SGDL et la Spedidam - ont lancé une tribune pour la tenue d'un débat sur le droit d'auteur et les droits voisins face à l'intelligence artificielle afin que ce sujet devienne une question centrale du développement de cette innovation technologique.

Signé par plus de 34 000 artistes-auteurs et artistes-interprètes, ce texte rassemble leurs inquiétudes face à la remise en cause de la création humaine par les IA génératives. Sur la question de l'entraînement des IA, ils s'opposent à ce que leur travail soit utilisé sans leur accord et sans contrepartie financière. Les signataires alertent sur le fait que la production des IA génératives puisse remplacer le travail des créateurs eux-mêmes. En substance dans le texte : « Dans la longue histoire du rapport entre art et technologie, de l'imprimerie au *streaming*, jamais une innovation n'avait eu la capacité de remettre en cause le principe même de la création humaine ».

● États généraux de la Photographie : la mobilisation continue autour du sujet de l'intelligence artificielle générative

Après la publication en juillet 2024 d'un rapport restituant les travaux menés à l'occasion de différents ateliers de réflexion thématique, les États généraux de la Photographie ont souhaité poursuivre leur action

en se mobilisant autour du sujet de l'intelligence artificielle.

Une journée de travail regroupant des photographes et des professionnels du secteur a ainsi été organisée le 1^{er} avril 2025 autour du thème « le développement de l'intelligence artificielle dans la commande créative ». Parallèlement, les membres des États généraux ont publié un « poisson d'avril » sur Instagram afin de sensibiliser le grand public sur l'utilisation non rémunérée du travail des auteurs dans les données d'entraînement des intelligences artificielles génératives.

Lutte contre les faux

● Galeries éphémères et fausses œuvres d'art : démantèlement et condamnation d'un important réseau de faussaires

En juin 2024, le tribunal judiciaire de Nanterre a condamné 8 prévenus dans une affaire de faux et de contrefaçons de grande envergure, concernant des centaines de copies d'œuvres d'art réalisées au mépris des droits de plus de 30 artistes membres de l'ADAGP. Les sanctions ont été lourdes : peines d'emprisonnement ferme allant jusqu'à 4 ans, amendes allant jusqu'à 400 000 €, interdiction définitive d'exercer la profession de marchand d'art et de gérer une société. Les prévenus ont été condamnés à verser 588 564 € de dommages et intérêts au bénéfice de l'ADAGP. Le tribunal a également ordonné la confiscation des faux.

L'ADAGP se réjouit du coup d'arrêt porté à ce réseau de faussaires qui, durant plusieurs années, a exposé et vendu de très nombreuses copies non autorisées d'œuvres d'art en les présentant de manière mensongère comme des œuvres authentiques. Les investigations conduites par l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) ont permis de mettre à jour les stratagèmes élaborés pour bernier les acheteurs : expositions dans des hôtels de luxe ; ventes dans des galeries d'art éphémères situées à Saint-Tropez, Cannes et Paris ; délivrance de faux *certificats*, etc. Outre le préjudice causé aux acheteurs, l'atteinte portée par de telles pratiques aux droits des artistes et de leurs ayants droit est considérable. La prolifération des faux artistiques affecte sensiblement le marché de l'art et constitue un véritable fléau.

● Arnaques aux NFTs, vigilance sur les réseaux sociaux

Face à la recrudescence des arnaques aux NFTs pendant l'année 2024, l'ADAGP invite ses adhérents à la plus grande prudence et plus particulièrement les artistes utilisant les réseaux sociaux, directement visés par ces arnaques. Les réseaux sociaux, principalement Instagram et Facebook, ont été le lieu de propagation à grande échelle d'un nouveau type d'escroqueries, profitant de la nouveauté du format NFT et, de fait, du peu de connaissances des artistes sur ce type de support et l'utilisation des *blockchains*. Ces arnaques consistent pour la plupart à extorquer de l'argent directement aux artistes, à leur voler leurs données ou bien à introduire des virus dans leur *smartphone* ou ordinateur.

Au mois de janvier 2025, l'ADAGP a formulé 3 recommandations pour éviter de tomber dans ces pièges : vérifier la crédibilité du profil de la personne qui propose à l'artiste de lui acheter un NFT, se renseigner sur la plateforme envisagée pour vendre ce NFT et enfin être très vigilant sur le prix de vente suggéré, souvent trop beau pour être vrai.

Conclusion d'un accord entre Meta et l'ADAGP

En octobre 2024, dans la continuité des négociations engagées depuis plusieurs années avec les plateformes de partage de contenus en ligne, l'ADAGP a conclu un accord avec la multinationale Meta pour rémunérer les artistes plasticiens, pour l'utilisation de leurs œuvres sur les plateformes en France. Cet accord permet aux utilisateurs de continuer à visualiser et partager librement les œuvres du répertoire de l'ADAGP sur les plateformes de Meta, telles que Facebook et Instagram. En échange de quoi, les artistes représentés par l'ADAGP recevront une rémunération. Meta et l'ADAGP s'engagent à renforcer l'écosystème à la fois pour les utilisateurs et les détenteurs de droits en France et au-delà, et se réjouissent de poursuivre cette collaboration visant à promouvoir les arts visuels et à protéger le droit d'auteur.

Le droit d'exposition se généralise, entre autres grâce aux musées et aux fondations privées

Depuis 2019, l'ADAGP publie le *Baromètre annuel du droit d'exposition* afin de suivre l'évolution de sa mise en place effective dans les lieux de diffusion français. Ce droit permet aux artistes de recevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres. Reconnu par la loi en 1957, mais peu respecté durant des décennies, ce droit devient – sous l'égide du ministère de la Culture – de plus en plus effectif depuis 2019 et la publication de tarifs négociés par l'ADAGP et les lieux de diffusion.

En 2024, l'ADAGP est intervenue pour percevoir du droit d'exposition auprès de 367 lieux de diffusion et pour plus de 800 expositions, générant plus de 635 000 € de droits. Entre 2019 et 2024, ce chiffre a été multiplié par 24, témoignant de la mise en place effective de ce droit dans toujours plus de lieux de diffusion. Il est à noter la belle progression du nombre de musées et de fondations privées payant le droit d'exposition. L'ADAGP accompagne la pratique respectueuse du droit d'exposition notamment grâce à des conventions signées avec les musées, les centres d'art, les Frac, etc.

Le Fonds de soutien

Bilan des dotations distribuées

Le Fonds de soutien a été mis en place grâce aux accords signés avec Google en juin 2021 et a été conçu pour soutenir le développement professionnel des membres de l'ADAGP. Les dotations visent à augmenter la visibilité des artistes-auteurs, à documenter leurs œuvres, à financer le temps de recherche

artistique, et à accompagner artistes et successions dans la création ou la gestion de leur fonds d'archives numériques. En ce sens, 6 catégories de dotations (de 1 500 € à 6 000 €) peuvent être sollicitées par les membres et ce, au cours de deux sessions annuelles, l'une au printemps et l'autre à l'automne.

En 2024, 588 dotations ont été attribuées aux artistes-auteurs et ayants droit membres pour un total de 2 386 500 €.

● Focus sur la dotation Catalogage des œuvres

Cette dotation, anciennement dénommée dotation Fonds d'œuvres et d'archives, a pour objet de financer à hauteur de 6 000 € le catalogage des fonds d'œuvres, d'archives et de documents des artistes, en créant ou en optimisant un système numérique d'inventaire et de classement. Cette dotation peut notamment couvrir l'achat de matériel, l'acquisition ou les abonnements aux logiciels nécessaires, la numérisation et le marquage des œuvres, ou encore la rémunération des assistants, documentalistes, de l'artiste-auteur ou de l'ayant droit.

En janvier 2025, l'ADAGP a publié le guide *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la dotation Catalogage des œuvres* pour aiguiller les artistes-auteurs et les ayants droit face aux nombreuses questions que soulève l'archivage. Ce guide s'ajoute à une aide financière, qui couvre les dépenses liées au catalogage, et aux Ateliers pros, journées de formation qui abordent les principes méthodologiques du catalogage des œuvres.

En avril 2025, le colloque *Documenter, organiser et valoriser le fonds d'œuvres d'un artiste: enjeux et stratégies* abordait le sujet du catalogage, décliné en 3 tables rondes sur la même journée dans les locaux de l'ADAGP. Ces tables rondes animées par des artistes, des ayants droit et d'autres professionnels des arts visuels ont été captées en vidéos et sont disponibles sur le site de l'ADAGP.

● Ouverture d'un nouveau lieu : l'Atelier

Depuis 2022, les équipes de l'ADAGP, avec les artistes-auteurs et ayants droit du conseil d'administration, ont réfléchi à proposer de nouveaux services qui s'incarnent aujourd'hui dans l'Atelier. Il s'agit d'un nouveau service gratuit à destination des adhérents et pensé pour répondre à leurs besoins : des espaces de travail conviviaux, du matériel informatique et des outils pour la numérisation des œuvres.

Ce lieu, ouvert en juin 2025 au 76 bis rue de Rennes à Paris 6^e, entre Montparnasse et Saint-Germain-des-Prés, propose, dans un cadre chaleureux et professionnel, 3 espaces distincts :

- La Fabrique, l'espace de travail collectif ;
- Le Scanlab, l'espace de numérisation ;
- La Cafèt', propice aux échanges informels autour d'un café.

La Fabrique et le Scanlab sont accessibles aux membres sur réservation, via leur Espace Adhérent.

Autres actions professionnelles et de défense des droits d'auteur

Répertoire

Du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, l'ADAGP a accueilli 2 038 nouveaux membres et compte à ce jour 22 308 membres directs et 260 342 artistes représentés du fait des sociétés sœurs et des agences photos.

Une mission du CSPLA pour sécuriser le marché des NFTs

En juin 2024, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) a lancé une réflexion en vue de l'élaboration d'une Charte de bonnes pratiques dans les NFTs, confiée à Maître Jean Martin et Stéphanie Kass-Danno, conseillère référendaire à la Cour de cassation.

Elaborée avec le concours de professionnels du droit parmi lesquels l'ADAGP, en concertation avec des acteurs du Web3 (*blockchain*, NFT, etc.), cette Charte cherche à garantir plus de transparence et plus de sécurité pour les auteurs et les collectionneurs de NFTs. Elle vise en effet à permettre une clarification et une amélioration des pratiques en la matière et devrait être publiée à l'été 2025.

Avec des abus de la part de certaines plateformes NFT et une recrudescence d'arnaques constatée sur les réseaux sociaux, l'ADAGP se réjouit de la publication de ce document qui devrait inciter à une restructuration du marché et ainsi permettre aux artistes intéressés de recourir à cette technologie de manière plus sereine.

Nouvelle société sœur

En 2024, l'ADAGP a signé un contrat de représentation avec ZAiKS, en Pologne, une nouvelle société sœur poursuivant ainsi l'extension de son réseau international qui en compte aujourd'hui 55.

Nouveaux contrats

Quotidiennement, l'ADAGP négocie et signe des contrats, individuels ou collectifs, pour ses adhérents.

Droits audiovisuels

De nouveaux contrats généraux ont été conclus au cours de l'année 2024, négociés par le service des droits audiovisuels de l'ADAGP conjointement avec la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques), avec : Disney Channel (TV) et KuB - Kultur Bretagne (VOD). Actuellement, 298 diffuseurs sont sous contrat avec l'ADAGP pour couvrir et rémunérer l'utilisation des œuvres du répertoire lors de diffusions audiovisuelles. Par ailleurs, près de 1 700 longs-métrages ont été autorisés.

Presse

L'année 2024 n'a pas donné lieu à de nouvelles signatures de contrat : l'ADAGP comptabilise 88 conventions avec des titres de presse.

Usages numériques et imprimés

Au 31 mai 2025, 419 institutions culturelles sont sous convention et s'engagent à respecter pleinement le droit d'auteur. L'année dernière, 82 nouvelles ont été signées.

Par ailleurs, le service Autorisations France a mis en place des modalités tarifaires spécifiques dédiées à certaines catégories d'utilisateurs, telles que les centres d'art, les Frac ou les associations d'amis de musées afin de répondre à leurs besoins particuliers. Ces besoins sont notamment soutenus et relayés par les structures fédératrices de chacun de ces réseaux (DCA pour les centres d'art, Platform pour les Frac et la Fédération Française des Associations d'Amis de Musée pour les associations d'amis). Après de fructueux échanges avec ces différents réseaux sur des modalités tarifaires spécifiques, ces nouvelles conventions ont été finalisées entre la fin 2024 et le début 2025. Elles ont déjà fait l'objet de plusieurs dizaines de signatures au sein de chaque réseau. Pour les centres d'art, 6 conventions ont été signées et 8 négociations sont en cours. Pour les Frac, 12 conventions ont été signées. Enfin, pour les associations d'amis de musée, 6 conventions ont été signées et 6 négociations sont en cours.

Aussi, des négociations sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture pour la Base Joconde, la plateforme numérique qui regroupe les collections des musées de France.

Droit voisin : les représentants des journalistes et auteurs non journalistes en appellent au respect de la loi

En mai 2024, l'ADAGP s'est associée au SNJ, au SNJ-CGT, à la CFDT-Journalistes, la SGJ-FO, la Scam, l'UPP et la SAIF pour signer un communiqué en commun demandant à faire respecter le droit voisin et la juste rémunération, par les éditeurs, des journalistes et des auteurs contribuant aux publications de presse utilisées sur Internet. Ce communiqué appelle à une négociation entre les éditeurs et les auteurs pour déterminer la part de cette nouvelle redevance qui devrait revenir aux journalistes et autres auteurs, ainsi qu'à un renforcement du cadre légal afin de garantir l'effectivité des droits voisins de la presse.

En effet, depuis 2019, la directive européenne DAMUN institue un droit voisin au bénéfice des éditeurs de presse devant leur permettre d'obtenir une rémunération pour la réutilisation de leurs publications par les services de communication au public en ligne. Dans cette dynamique, une dizaine de contrats a été conclue entre une partie de la presse française et des géants du numérique. Toutefois, les journalistes et autres auteurs ne reçoivent toujours pas la part qui leur est due, constatant que nombre d'éditeurs restent réticents à assurer un partage équitable des revenus.

Des négociations sont engagées depuis 2023 mais n'ont toujours pas débouché sur des avancées concluantes.

Action collective

Le Conseil Permanent des Écrivains (CPE) regroupe une quinzaine d'organisations représentant plusieurs dizaines de milliers d'auteurs du livre et de l'image. Le CPE a participé à la création de la société Filéas, qui met à disposition de l'ensemble des professionnels du livre (éditeurs, libraires et auteurs) un outil de suivi des ventes de livres. Le CPE a aussi travaillé au projet de création d'une commission de médiation qui permettra aux éditeurs et aux auteurs de saisir un médiateur

pour tenter de régler amiablement leurs conflits liés à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat d'édition. Enfin, le CPE a pris position pour dénoncer le préjudice causé aux auteurs par le marché du livre d'occasion, qui doit faire l'objet d'une concertation pour une plus juste rémunération des auteurs et des éditeurs.

● Le droit de suite dans le monde en 2024-2025

Très impliquée dans différents groupes de travail au sein de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), l'ADAGP a activement contribué à la rédaction d'une «boîte à outils» relative au droit de suite. La première partie, parue en mars 2023, était destinée aux États et se concentrait sur la reconnaissance et l'application du droit de suite dans les différentes législations nationales. Elle a été complétée en 2024 par une seconde partie qui compile les recommandations relatives à la gestion opérationnelle du droit de suite par les sociétés d'auteurs. Le Professeur Sam Ricketson (Université de Melbourne, Australie) en a effectué la coordination et rédigé la compilation et l'analyse de toutes les données collectées.

Au sein de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs), l'ADAGP a également initié deux groupes de travail qu'elle copréside, l'un dédié à la reconnaissance du droit de suite, l'autre à sa gestion. Ces travaux renforcent son engagement en faveur d'un droit de suite universel et favorisent une coopération accrue entre les sociétés sœurs.

Enfin, l'ADAGP poursuit son action de soutien à de nombreux pays pour œuvrer à la reconnaissance légale du droit de suite au travers d'interventions, de conseils, et de relectures de projets de loi, comme ceux de la Colombie et du Canada actuellement en cours d'écriture. Cette internationalisation du droit de suite représente un enjeu majeur pour l'ADAGP qui se félicite de sa récente reconnaissance au Maroc, en Corée du Sud et en Nouvelle-Zélande, ainsi que de l'extension de la loi australienne fin mars 2024. Celle-ci permet dorénavant à l'ADAGP de collecter le droit de suite des auteurs australiens et aborigènes d'Australie en France et, par réciprocité, à sa société sœur australienne - Copyright Agency - de collecter le droit de suite des auteurs français sur son territoire national. En Europe, le Luxembourg progresse dans la mise en œuvre effective du droit de suite; à Monaco, l'ADAGP reprendra mi-2025 la gestion de ce droit, suspendue temporairement depuis l'été 2022 par un changement de législation.

● Le CIAGP à Londres

Le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP), qui réunit annuellement les sociétés d'auteurs des arts visuels du monde entier, s'est tenu à Londres les 6 et 7 novembre 2024.

La réunion, coordonnée par l'ADAGP a été ouverte par le président du CIAGP, l'artiste Kader Attia, et a permis d'aborder plusieurs questions essentielles pour la défense des droits des artistes: le rôle des organismes de gestion collective dans la construction d'une communauté artistique durable, les moyens les plus efficaces pour collaborer avec les décideurs politiques

et les gouvernements en vue d'une meilleure protection des artistes, les actions à mettre en œuvre face au développement des intelligences artificielles génératives. Les présidents des groupes de travail mis en place par le CIAGP sur divers sujets stratégiques ou opérationnels (droit de suite, exceptions au droit d'auteur, *business models*, distribution des droits, etc.) ont présenté l'avancée des réflexions conduites.

Comme chaque année, le CIAGP - qui se réunit sous l'égide de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) - permet de resserrer les liens au sein du réseau international des sociétés d'auteurs et d'avoir un précieux échange d'expériences permettant d'améliorer la gestion des droits.

● Négociations de la rémunération pour copie privée (RCP)

Cette rémunération est collectée auprès des fabricants et des importateurs de supports de stockage numérique, tels que les clés USB, les cartes mémoire, mais aussi et surtout les téléphones et tablettes multimédias, du fait des copies d'œuvres protégées (musique, vidéos, images et textes) qui y sont faites par le grand public. Les sommes sont redistribuées aux titulaires de droits par les différents organismes de gestion collective (OGC) dont l'ADAGP, et financent toute l'Action culturelle (Révélations, résidences, bourses, soutiens aux festivals et structures de diffusion des œuvres).

Le montant de la RCP est fixé par une commission indépendante composée de représentants d'ayants droit, dont l'ADAGP, de fabricants de supports de stockage et d'associations de consommateurs et s'appuie pour cela notamment sur des statistiques issues d'études d'usages de copies faites auprès de la population.

Suite à de nouvelles études d'usages réalisées en 2024, la Commission entame dorénavant les travaux d'élaboration de nouveaux tarifs. Les négociations devraient durer plusieurs mois avant d'aboutir à revoir les barèmes de RCP pour les téléphones et tablettes multimédias et à en établir pour les ordinateurs qui n'y étaient pas assujettis jusqu'à présent.

À L'ADAGP

Hommage à Véronique Vienne

L'ADAGP et c-album, agence de création graphique, souhaitent rendre hommage à une grande artiste et complice de longue date: l'autrice, écrivaine et critique d'art Véronique Vienne, dont la disparition en janvier 2025 les a laissés esseulés.

Née en 1942 à Paris, cette infatigable gymnaste des mots, qui écrit en 2002 *L'Art de ne rien faire*, ne s'est jamais arrêtée; elle avait d'ailleurs signé l'adage de la carte de vœux de l'ADAGP pour 2025. Elle débute sa carrière comme directrice artistique et rédactrice en cheffe de magazines aux États-Unis. Au fil d'une multitude d'articles, essais et livres en français et en anglais, elle a contribué à faire évoluer les domaines du graphisme, mais aussi du design, de l'architecture, de la photographie et de la communication. D'une sagacité sans pareille, elle était capable d'éclairer des débats

majeurs par les mots les plus simples, de faire jaillir l'inattendu et l'intelligence dans le quotidien même le plus trivial. Curieuse, elle fut une source intarissable d'ouverture d'esprit et de jeux graphiques pour c-album, avec qui elle considérait que « travailler » voulait dire « s'amuser ».

Des produits éditoriaux à la signalétique des locaux du 11 rue Duguay-Trouin (Paris 6^e), son empreinte restera liée à l'identité de l'ADAGP à laquelle elle a apporté son œil aguerris et son humour unique. C'est elle qui a créé tous les fameux adages de l'ADAGP.

- **Bande dessinée**

La commission Bande dessinée a diffusé le calendrier des auteurs et autrices de bande dessinée pour la sixième année consécutive. En partenariat avec le SnacBD, ce calendrier présente des conseils à destination des auteurs. De la déclaration fiscale aux aides à la filière en passant par le contrat d'édition et l'intelligence artificielle, les sujets sont illustrés par des dessinateurs et dessinatrices choisis par les membres de la commission. La commission a également finalisé l'intégration des auteurs de *webtoon* dans la répartition de la copie privée numérique, effective à la répartition 2025. L'Espace Adhérent a été mis à jour en donnant la possibilité aux adhérents de déclarer les *webtoons* sous contrat avec les plateformes en question. Des *strips* ont également été commandés à une autrice pour communiquer sur les réseaux sociaux de l'ADAGP.

- **Design - Arts appliqués**

La commission Design - Arts appliqués poursuit son cycle de rencontres Polyvalence donnant chaque semestre carte blanche à un designer afin qu'il présente un projet, entouré de celles et ceux qui y ont contribué. 9 Polyvalences ont déjà eu lieu à l'ADAGP, dont celles dédiées à Mathieu Lehanneur et sa vasque Olympique en novembre 2024, et à ionna vautrin et ses assises de la cathédrale Notre-Dame de Paris en avril 2025. Ces Polyvalences sont à revoir sur la chaîne YouTube de l'ADAGP. La commission a également renouvelé la bourse Dynamo !. Destinée à récompenser un projet innovant sur le plan social ou environnemental, cette bourse distingue un duo constitué d'un designer et d'une structure professionnelle. Enfin, la commission veut sensibiliser sur les droits d'auteur des designers dans les contrats de commande publique et va réaliser un guide des bonnes pratiques destiné à tous les commanditaires.

- **Livre jeunesse**

La commission Livre jeunesse a lancé en 2024 une seconde campagne de votes auprès des auteurs jeunesse sur le site Internet label-auteurs-jeunesse.fr afin d'évaluer les conditions de leur accueil dans les salons et festivals du livre. Au terme de l'année, 4 salons ont été labellisés pour leurs éditions 2024 : Lire sous les pins (Saint-Brévin-les-Pins), Les P'tits POIS (Objat), le Festival du Livre de jeunesse et de Bande Dessinée (Cherbourg-en-Cotentin) et le Salon du Livre (Chaumont). Ils ont été mis à l'honneur lors d'une soirée consacrée aux auteurs du livre jeunesse à l'ADAGP en mars 2025. Pour accompagner la prochaine consultation des auteurs, la réalisation d'une nouvelle affiche présentant les critères d'évaluation des manifestations a été confiée à l'autrice Camille Jourdy. Enfin, la commission a organisé une table ronde sur le thème de l'intelligence artificielle générative au Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil en décembre 2024.

- **Lutte contre les faux et contrefaçons**

Tout au long de l'année 2024, la commission a poursuivi son travail sur la proposition de loi visant à réformer

- **Modifications des règles de répartition**

La répartition des droits est l'affectation des montants perçus à chaque artiste-auteur et ayant droit membres de l'ADAGP. La multiplicité des modes d'exploitation des œuvres des arts graphiques, plastiques et photographiques, la diversité des modèles économiques a conduit à des modalités de perception et de répartition différentes selon les droits concernés et à des évolutions selon les données de diffusion disponibles ou les correctifs factuels à apporter.

Ainsi, en 2024, les règles de répartition de la rémunération pour copie privée ont évolué pour certains secteurs. Pour les mangas, les albums jeunesse et la bande dessinée, un critère complémentaire est dorénavant pris en considération: le nombre d'albums publiés en France. Les *webtoons* sont dorénavant pris en compte dans la répartition des mangas avec une équivalence de 1 000 images *webtoon* pour 1 album manga. Enfin, les coloristes sont pris en compte dans la répartition à la même hauteur que les dessinateurs et scénaristes, c'est-à-dire une demi-part par album.

Enfin, les règles de répartition de l'accord entre Méta et l'ADAGP ont été adoptées par le conseil d'administration du 29 avril 2025.

Les travaux des commissions consultatives du répertoire

- **Renouvellement des commissions du répertoire**

Le conseil d'administration de l'ADAGP a créé à ses côtés 5 commissions du répertoire de 12 membres qui ont pour mission de le conseiller et de le nourrir en propositions sur des sujets spécifiques relevant de leur expertise. Les commissions se réunissent entre 3 et 5 fois par an. Ces 5 commissions sont les commissions Bande dessinée, Beaux-Arts, Design - Arts appliqués, Livre jeunesse et Photographie. Lors d'un appel à candidature qui s'est déroulé entre fin février et début mars 2025, les membres de ces commissions ont été renouvelés pour un mandat de 3 ans, sur nomination par le conseil d'administration du 29 avril 2025 après avis des commissions sortantes sur les candidatures complètes et éligibles reçues.

- **Création de la commission Beaux-Arts**

Le conseil d'administration de l'ADAGP a créé une nouvelle commission en 2025. Il s'agit de la commission Beaux-Arts qui s'adresse aux artistes et successions d'artistes dont la pratique est la peinture, la sculpture, l'installation, la performance, etc.

la loi de 1895 sur la fraude artistique. Elle a notamment proposé des amendements à la proposition de loi, à l'occasion de la présentation du rapport du CSPLA sur la lutte contre les faux par le Professeur Tristan Azzi, et a rencontré Monsieur le Député Christophe Blanchet afin de le sensibiliser à ces questions et à l'importance de la proposition de loi. La commission a par ailleurs poursuivi ses réflexions sur la traçabilité et le marquage des œuvres. En novembre 2024, l'ADAGP, à travers la commission, a participé pour la première fois à la formation annuelle organisée par l'OCBC (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels) à l'intention de magistrats qui souhaitent être sensibilisés à la problématique globale des infractions touchant aux biens culturels. Les magistrats ont ensuite visité l'imprimerie d'art IDEM, située rue du Montparnasse à Paris, pour une initiation à l'art de la lithographie originale (technique, numérotation, etc.).

● Photographie

En 2024, la commission Photographie a lancé la troisième édition de la campagne de communication « Une photo, ça se paie ». La campagne a de nouveau réuni les Agents Associés, le CLAP, les Filles de la Photo, France PhotoBook, le réseau Diagonal, la SAIF et l'Union des Photographes Professionnels (UPP). L'objectif de cette édition était de sensibiliser davantage de personnes aux droits des photographes et amplifier la portée du message des deux derniers volets de la campagne. Ainsi, en plus du programme de publications sur les réseaux sociaux, des flyers et des affiches ont été réalisés, ainsi que des autocollants, des insertions médias et un communiqué de presse.

Les rencontres à l'ADAGP

● Rencontres autour des arts visuels

L'ADAGP accueille très régulièrement dans son auditorium des rencontres et des tables rondes autour des grands sujets qui animent le monde de l'art. *Causeries, Polyvalences, La BD dialogue avec..., Cartes blanches Les apparences, ateliers Gens d'images*, tables rondes initiées par les partenaires de l'ADAGP : de l'art urbain à la bande dessinée, en passant par le design, l'édition d'art et la photographie, toutes les disciplines artistiques y trouvent leur place.

Ainsi, de septembre 2024 à juin 2025, 14 tables rondes, où les arts visuels ont été au cœur des échanges, se sont tenues dans l'auditorium de l'ADAGP. Une grande partie de ces rencontres est filmée et ensuite visionnable sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

L'ADAGP met également à disposition son auditorium à titre gracieux pour des événements concernant le secteur artistique.

● Formations et rencontres adhérents

L'ADAGP organise tous les mois des moments de formation et d'information pour ses adhérents, à travers 4 formats : les ADAGP en pratique, les Angles droits, les Ateliers pros et les Ateliers numériques Google x ADAGP. Les ADAGP en pratique sensibilisent les adhérents sur les modalités concrètes de la gestion de leurs droits et sont dispensés par les services de l'ADAGP.

Les Angles droits abordent les notions de base du droit d'auteur et des points plus spécifiques en fonction des disciplines artistiques ciblées par les différents ateliers. Ils sont animés par le service juridique. Les Ateliers numériques Google x ADAGP sont menés par des formateurs de Google afin d'améliorer les compétences numériques des membres qui le souhaitent.

Entre septembre 2024 et juin 2025, plus de 1 600 membres ont ainsi bénéficié de ces moments d'échange en ligne ou en présentiel. À ces formations s'ajoutent 61 Ateliers pros qui ont été organisés par l'ADAGP à Paris et en région, d'une durée d'une journée et limités à 8 participants par session. Ces Ateliers pros sont construits autour de thématiques ciblées et sont animés par différentes structures culturelles et artistiques.

Les actions culturelles

● Portfolio, un nouveau service aux adhérents

Depuis février 2025, l'ensemble des membres de l'ADAGP a la possibilité de présenter sur le site adagp.fr/fr/repertoire-des-artistes un portfolio de 5 images accompagné d'une courte biographie.

● Nouveau partenariat avec 100% L'EXPO à la Villette

La Révélation Arts plastiques de l'ADAGP récompense le travail d'un artiste émergent et était en partenariat avec le Salon de Montrouge depuis l'origine. Pour la première fois cette année, l'ADAGP s'est associée avec 100% L'EXPO à La Villette à Paris, pour décerner cette Révélation.

Chaque année, La Villette collabore avec des écoles d'art afin de présenter des artistes récemment diplômés et mettre la lumière sur les enjeux des débuts de carrière. Pensée comme un tremplin professionnel et une vitrine de la scène émergente, 100% L'EXPO réunit le travail d'une quarantaine d'artistes sur plus de 3500 m², à travers une scénographie entièrement composée d'éléments de récupération des manifestations précédentes. L'ADAGP se réjouit de ce nouveau partenariat.

Il ne faut
pas compter
sur la
chance, c'est
un mauvais
c@lcul



Rapport de gestion

Exploitation des droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéas 7 et 9d du CPI

Perceptions 2024

En 2024, nous notons avec satisfaction que les perceptions sont en hausse de 2,1 M€, soit +3,7%, et passent de 55,1 M€ en 2023 à 57,2 M€.

Les principaux faits marquants de l'année 2024 sont :
- En France, le net fléchissement des perceptions de droit de suite (-1,8 M€ soit -13,2%), ainsi que la poursuite de la baisse de la rémunération pour copie privée (-0,5 M€ soit -6,1%);
- Une forte hausse des perceptions en provenance de l'étranger (+3,4 M€ soit +48%), du fait de nouveaux contrats dans le numérique.

Les répartitions aux membres, c'est-à-dire l'affectation des droits sur le compte ADAGP des artistes-auteurs ou des ayants droit, ont diminué de 4% du fait de la baisse des perceptions hors contrats signés en fin d'année et dont les droits n'étaient pas encore répartis à la date de clôture de l'exercice.

Le taux de prélèvement moyen pour frais de gestion a été de 11,8% en 2024, en baisse de 0,5 point par rapport à 2023, où il s'était établi à 12,3%.

● Droit de suite

Les perceptions totales, France et étranger, au titre du droit de suite s'élèvent à 16,4 M€ en 2024, en baisse de 2,2 M€ (-12,1%) par rapport à l'année précédente.

Cette diminution est davantage marquée pour les droits France (-13,2%) que pour les droits étrangers (-9,3%). En France, les perceptions issues des ventes aux enchères, qui représentent 76% des collectes, ont baissé de 16% tandis que les ventes en galerie (22% des perceptions), ont légèrement progressé (+3%). La baisse des ventes aux enchères est inférieure à la tendance au niveau mondial (-33% en 2024). La France représente 15% des ventes en nombre de lots mondiaux, mais seulement 7% du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les ventes parisiennes qui représentent toujours 85% des collectes, baissent dans les mêmes proportions que les ventes hors Paris (-13%).

À l'étranger, le droit de suite diminue de 0,5 M€ (-9,3%) du fait principalement d'une baisse importante en provenance du Royaume-Uni.

● Droits de reproduction et assimilés

Les perceptions sont en légère hausse de 0,1 M€ par rapport à 2023, soit +0,4%, pour s'établir en 2024 à 23,4 M€.

Ce résultat découle d'évolutions contrastées puisque les droits français sont en baisse de 0,9 M€ (-7%) tandis que les droits étrangers sont en hausse de 1 M€ (+10,7%).

- Au niveau national, les droits primaires sont en baisse de 0,5 M€ (-11%) pour s'établir à 4,4 M€.

Dans le détail, ils se décomposent et évoluent comme suit :

- reproduction - édition: -0,4 M€ soit -15% par rapport à 2023;
- reproduction - presse: -0,1 M€ soit -16,5% par rapport à 2023;
- droit d'exposition: +0,1 M€ soit +15,5% par rapport à 2023;
- éducation: -0,1 M€ soit -10,3% par rapport à 2023.

Les droits collectifs, facturés à hauteur de 8,1 M€, poursuivent leur ralentissement avec une baisse de 0,4 M€ (-4,6%) du fait des collectes de rémunération pour copie privée. Depuis 2022, la copie privée a enregistré une baisse cumulée de 27%.

- À l'international, les perceptions sont en hausse de 1 M€ (+10,7%).

Dans le détail :

- les droits primaires, qui s'établissent à 3,9 M€, ont connu une hausse de 0,1 M€ (+2,9%) provenant essentiellement de notre société sœur italienne;
- les droits collectifs augmentent de 0,9 M€ (+15,7%) et passent de 6 M€ en 2023 à 6,9 M€ en 2024. Cette hausse s'explique principalement par les droits de reprographie et de copie privée en provenance d'Allemagne qui progressent de 0,6 M€.

● Droits de représentation : droits audiovisuels et multimédias

Globalement, ces droits connaissent une hausse de 4,2 M€ (soit +31,6%) passant de 13,2 M€ en 2023 à 17,4 M€ en 2024.

En France, les droits audiovisuels enregistrent cette année une hausse des perceptions de 0,9 M€ (+13,7%) avec 7,7 M€ facturés. La hausse s'explique de plusieurs façons :

- un rattrapage de facturation sur les exercices antérieurs auprès d'une plateforme vidéo, d'un câblo-opérateur et d'un organisme culturel (+0,6 M€);
- une hausse des perceptions auprès d'une plateforme VOD (+0,1 M€) et d'une chaîne TV (+0,2 M€).

Les droits multimédias nationaux connaissent une baisse de 0,1 M€ (-4,3%), en passant de 2,6 M€ en 2023 à 2,5 M€ en 2024 avec un ralentissement des collectes en provenance des réseaux sociaux, de la vidéo en ligne et des sites web.

À l'étranger, les droits de télédiffusion ont augmenté de 9,2% pour s'établir à 1,1 M€ contre 1 M€ en 2023, tandis que les droits multimédias ont progressé de 116,7% pour s'établir à 6,1 M€ contre 2,8 M€ en 2023. Cette évolution provient essentiellement de contrats avec les grands acteurs du numérique.

● **Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation**

Eléments demandés au titre de l'article R.324-7, II alinéa 3 du CPI

Il n'y a eu aucun refus d'autorisation sous forme de contrat général en 2024.

Concernant les demandes d'exploitations individuelles, 105 d'entre elles ont été refusées durant cette même année.

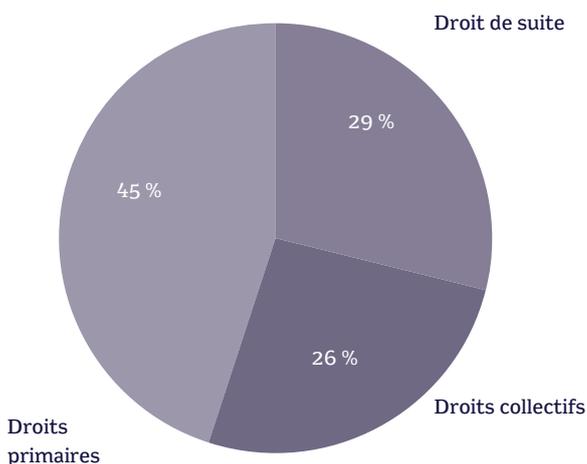
Principales raisons de refus d'autorisation en 2024:

- œuvre modifiée de façon importante (recadrage, surimpression, etc.);

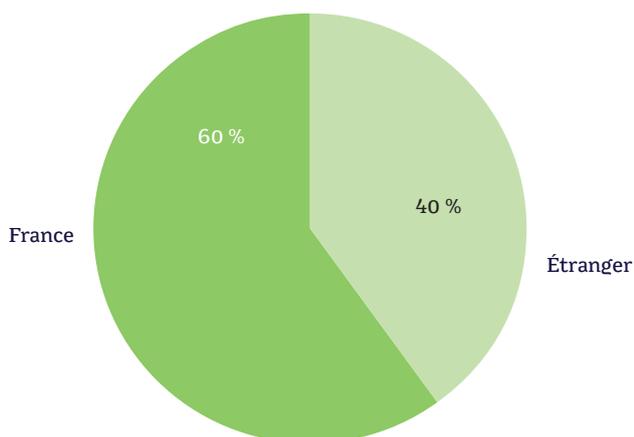
- utilisation de l'œuvre sur certains produits dérivés présentant un caractère dépréciatif ou une qualité de fabrication insuffisante;
- utilisation de l'œuvre pour promouvoir des produits ou services;
- utilisation de l'œuvre en couverture d'un ouvrage auquel l'auteur ou l'ayant droit ne souhaite pas être associé;
- utilisation de l'œuvre dans le cadre d'un projet à caractère politique, religieux ou mettant en scène des actes de violence.

Montants en €	2024	2023	Variation en €	Variation en %
DROIT DE SUITE	16 361 357	18 604 032	-2 242 675	-12,1%
France	11 483 037	13 228 463	-1 745 426	-13,2%
Étranger	4 878 320	5 375 569	-497 249	-9,3%
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS	23 376 258	23 272 255	104 003	0,4%
France	12 535 549	13 475 216	-939 667	-7,0%
Droits primaires	4 424 172	4 970 251	-546 079	-11,0%
Droits de reproduction - Édition	2 315 691	2 723 889	-408 198	-15,0%
Droits de reproduction - Presse	657 162	787 262	-130 099	-16,5%
Exposition	638 886	553 330	85 556	15,5%
Usages pédagogiques	812 433	905 771	-93 338	-10,3%
Droits collectifs	8 111 378	8 504 965	-393 587	-4,6%
Étranger	10 840 709	9 797 039	1 043 670	10,7%
Droits primaires	3 954 304	3 843 647	110 657	2,9%
Droits collectifs et Fonds de soutien	6 886 405	5 953 392	933 013	15,7%
DROITS DE REPRÉSENTATION	17 456 519	13 259 835	4 196 684	31,6%
France	10 239 889	9 419 703	820 185	8,7%
Télédiffusion et cinéma	7 735 026	6 803 481	931 545	13,7%
Multimédia	2 504 863	2 616 222	-111 360	-4,3%
Étranger	7 216 630	3 840 132	3 376 498	87,9%
Télédiffusion et cinéma	1 121 928	1 027 726	94 201	9,2%
Multimédia	6 094 702	2 812 406	3 282 297	116,7%
TOTAL DROITS FACTURÉS	57 194 134	55 136 122	2 058 012	3,7%

Perceptions 2024 par type de droits



Perceptions 2024 par origine géographique



Répartitions et reversements aux membres

La répartition est l'affectation des droits aux comptes ADAGP des artistes-auteurs et ayants droit. Le versement des droits correspond au paiement effectif des sommes sur le compte bancaire des adhérents.

Répartitions

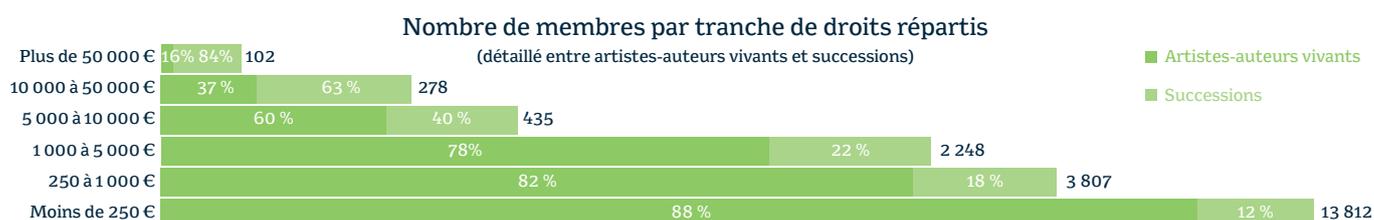
Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9a du CPI

En 2024, les droits répartis se sont élevés à 43,2 M€ contre 45,1 M€ en 2023, soit une diminution de 4 % par rapport à 2023, qui s'explique par la baisse des perceptions hors contrats signés en fin d'année et dont les droits n'étaient pas encore répartis à la date de clôture de l'exercice.

En 2024, le délai moyen de répartition des droits, c'est-à-dire la durée entre la perception des droits et leur affectation sur le compte ADAGP de l'artiste-auteur ou de l'ayant droit, a été de 14 jours, en légère hausse d'1 jour par rapport à 2023.

Montants en €	2024	2023	Variation en €	Variation en %
DROIT DE SUITE	14 937 756	15 225 107	-287 351	-1,9%
France	11 244 363	11 144 436	99 927	0,9%
Étranger	3 693 394	4 080 672	-387 278	-9,5%
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS	17 645 226	18 942 308	-1 297 082	-6,8%
France	9 322 154	11 698 790	-2 376 636	-20,3%
Droits primaires	3 513 685	4 284 604	-770 920	-18,0%
Droits collectifs	5 808 469	7 414 186	-1 605 717	-21,7%
Étranger	8 323 072	7 243 517	1 079 554	14,9%
Droits primaires	2 758 151	2 658 619	99 531	3,7%
Droits collectifs et Fonds de soutien	5 564 921	4 584 898	980 023	21,4%
DROITS DE REPRÉSENTATION	10 658 676	10 883 573	-224 897	-2,1%
France	7 482 537	8 308 276	-825 739	-9,9%
Télédiffusion et cinéma	5 571 366	6 135 584	-564 218	-9,2%
Multimédia	1 911 171	2 172 691	-261 520	-12,0%
Étranger	3 176 139	2 575 297	600 842	23,3%
Télédiffusion et cinéma	985 589	494 031	491 559	99,5%
Multimédia	2 190 550	2 081 267	109 283	5,3%
TOTAL DROITS RÉPARTIS	43 241 658	45 050 988	-1 809 329	-4,0%
Sommes affectées à l'action culturelle	1 805 301	1 969 868	-164 567	-8,4%
Commissions des sociétés sœurs	2 220 705	2 176 911	43 794	2,0%
TOTAL RÉPARTITIONS	47 267 664	49 197 766	-1 930 102	-3,9%

Les droits répartis ont concerné 20 682 membres selon la ventilation suivante:



Reversements

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9b du CPI

15 742 membres directs (soit près de 68% des membres directs contre 77,7% en 2023) et 180 318 artistes-auteurs des sociétés sœurs (179 437 en 2023) ont reçu un versement de l'ADAGP en 2024.

Cela représente une baisse de 3,9% du nombre de membres directs ayant reçu un paiement de la part de l'ADAGP par rapport à 2023. Cette baisse du nombre de membres réglés résulte de la décision de ne plus procéder aux paiements par chèque pour les

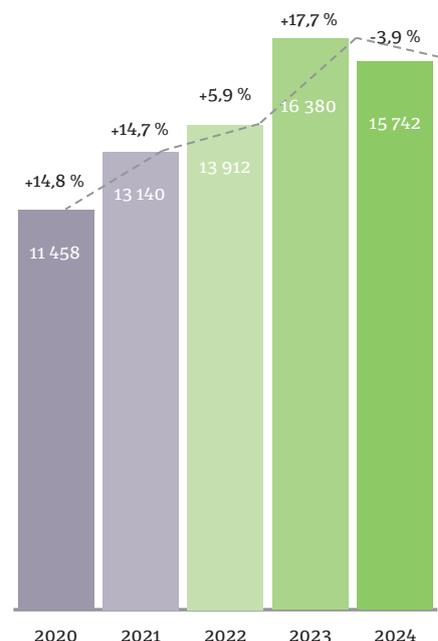
montants de droits inférieurs à 80 € et de ne verser les droits que par virement. La récupération des RIB auprès des 1 384 membres concernés nécessite du temps.

En valeur, les droits nets versés en 2024 représentent un montant global de 42,7 M€ contre 44,9 M€ en 2023 (-4,9%).

Montants en €	2024	2023	Variation en €	Variation en %
DROIT DE SUITE	15 632 112	15 070 341	561 771	3,7%
France	11 725 187	11 395 712	329 475	2,9%
Étranger	3 906 925	3 674 628	232 296	6,3%
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS	17 083 006	18 764 082	-1 681 076	-9,0%
France	9 570 949	11 713 621	-2 142 671	-18,3%
Droits primaires	3 807 670	4 186 750	-379 080	-9,1%
Droits collectifs	5 763 279	7 526 871	-1 763 591	-23,4%
Étranger	7 512 057	7 050 462	461 595	6,5%
Droits primaires	2 280 630	2 516 596	-235 965	-9,4%
Droits collectifs et Fonds de soutien	5 231 427	4 533 866	697 561	15,4%
DROITS DE REPRÉSENTATION	9 943 804	11 039 415	-1 095 612	-9,9%
France	7 261 565	8 321 555	-1 059 990	-12,7%
Télédiffusion et cinéma	5 352 279	6 146 899	-794 620	-12,9%
Multimédia	1 909 286	2 174 655	-265 369	-12,2%
Étranger	2 682 239	2 717 861	-35 622	-1,3%
Télédiffusion et cinéma	638 795	684 818	-46 022	-6,7%
Multimédia	2 043 443	2 033 043	10 400	0,5%
TOTAL DROITS VERSÉS	42 658 922	44 873 838	-2 214 917	-4,9%

Le versement aux artistes-auteurs et ayants droit dont la somme des droits est supérieure à 15 € s'effectue à minima tous les ans en mai/juin ou en novembre/décembre, après répartition d'une grande partie des droits gérés collectivement. Sur demande, les membres peuvent également recevoir leurs droits trimestriellement ou même, dans certains cas, au coup par coup.

En 2024, le délai moyen entre la répartition des droits et leur versement a été de 44 jours, en légère hausse de 2 jours par rapport à 2023.



Évolution du nombre de membres directs payés

Droits perçus mais non encore répartis

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9° du CPI

	Année	Montants en €
DROIT DE SUITE		1 055 067
	2021	94 755
	2022	16 399
	2023	5 884
	2024	938 029
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS		7 455 862
Droits primaires		1 130 624
	2021	137
	2022	8 114
	2023	245 280
	2024	877 092
Droits collectifs et Fonds de soutien		6 325 238
	Avant 2020	95 200
	2020	67 231
	2021	212 696
	2022	329 824
	2023	390 962
	2024	5 229 325
DROITS DE REPRÉSENTATION		10 430 205
Télédiffusion et cinéma		5 130 684
	Avant 2020	152 925
	2020	154 298
	2021	138 750
	2022	205 187
	2023	648 750
	2024	3 830 774
Multimédia		5 299 520
	Avant 2020	9 385
	2020	9 600
	2021	56 885
	2022	101 932
	2023	363 571
	2024	4 758 147
DROITS PERÇUS NON RÉPARTIS		18 941 133

Les droits perçus mais non encore répartis antérieurs à 2023 correspondent aux réserves mises en place lors de la répartition et qui sont liquidées à la fin du délai légal de prescription. Pour le droit de suite, les droits antérieurs à 2024 correspondent principalement à des droits étrangers issus de licences collectives étendues.

Droits répartis mais non encore versés

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9f du CPI

	Année	Montants en €
DROIT DE SUITE		3 809 425
	Avant 2020	279 999
	2020	135 737
	2021	233 618
	2022	281 625
	2023	326 220
	2024	2 552 224
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS		4 061 565
Droits primaires		1 976 477
	Avant 2020	113 795
	2020	31 506
	2021	77 384
	2022	137 246
	2023	75 673
	2024	1 540 874
Droits collectifs et Fonds de soutien		2 085 089
	Avant 2020	557 247
	2020	72 286
	2021	213 419
	2022	195 909
	2023	427 990
	2024	618 238
DROITS DE REPRÉSENTATION		2 481 627
Télédiffusion et cinéma		1 762 534
	Avant 2020	237 432
	2020	81 374
	2021	103 167
	2022	95 621
	2023	336 494
	2024	908 447
Multimédia		719 093
	Avant 2020	34 772
	2020	14 168
	2021	40 577
	2022	64 857
	2023	118 580
	2024	446 140
DROITS RÉPARTIS MAIS NON VERSÉS		10 352 617

Motifs du non respect des délais de versement

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9g du CPI

Un versement des droits aux artistes-auteurs et ayants droit dans un délai supérieur à celui prévu à l'article L. 324-12 (9 mois à compter de la fin de l'année de perception) peut arriver dans les cas suivants:

- décès d'un artiste-auteur ou ayant droit entraînant un décalage dans le versement des droits, le temps que la situation successorale soit régularisée;
- blocage ou difficulté d'établissement du mécanisme de répartition des droits entre ayants droit;
- retard dans l'envoi des artistes-auteurs et ayants droit, résidant à l'étranger, de leur attestation de résidence fiscale;
- modification de coordonnées bancaires non communiquées par l'adhérent.

Sommes non répartissables

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 9h du CPI

Les sommes non répartissables sont celles qui ne peuvent pas être réparties aux artistes-auteurs (ni à leurs ayants droit), en raison notamment du manque d'information permettant leur identification ou leur localisation.

Ces sommes dont les caractéristiques ont été définies à l'article 20, alinéas 3 et 4 des statuts de l'ADAGP, peuvent être de deux ordres:

- les sommes relevant de l'article L. 324-17 alinéa 2 du code de la propriété intellectuelle, soit «la totalité des sommes perçues en application des articles L. 122-10, L. 132-20-1, L. 214-1, L. 217-2 et L. 311-1 et qui n'ont pu être réparties soit en application des conventions internationales auxquelles la France est partie, soit parce que leurs destinataires n'ont pas pu être identifiés ou retrouvés avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 324-16», sont destinées à l'action culturelle. Ces sommes sont dénommées sommes irrépartissables;
- les sommes qui ne peuvent être réparties du fait, en particulier, des prescriptions acquises, autres que celles visées au paragraphe ci-dessus, pourront être affectées au fonds de la société. Ces sommes sont dénommées sommes irréversibles.

Sommes irrépartissables

Selon l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, les sommes irrépartissables sont dédiées à l'action culturelle, c'est-à-dire des actions «d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes».

Tous les ans, un état des lieux des sommes irrépartissables figure dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration puis soumis à l'assemblée générale pour validation, conformément à l'alinéa 3 de l'article 20 des statuts de l'ADAGP.

En 2024, le montant des sommes irrépartissables s'est élevé à 112 786 € et a été affecté aux ressources de l'action culturelle.

Sommes irréversibles

La loi n'impose aucune affectation obligatoire des sommes non réparties autre que les sommes irrépartissables. En conséquence, et selon les statuts de l'ADAGP, ces sommes irréversibles peuvent être affectées «en tout ou partie, au fonds de la société, conformément à la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables décidée par l'assemblée générale».

Tous les ans, un état des lieux des sommes irréversibles figure dans les comptes arrêtés par le conseil d'administration puis soumis à l'assemblée générale d'octobre pour validation, conformément à l'alinéa 4 de l'article 20 des statuts de l'ADAGP.

En 2024, le montant des sommes irréversibles s'est élevé à 63 461 € et a été affecté en totalité aux fonds de la société.

Coût de la gestion des droits

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 8 du CPI

Montants en €	Frais			Perceptions	% du coût de gestion/ perceptions
	directs	indirects	total		
DROIT DE SUITE	414 251	1 927 030	2 341 281	16 361 357	14,3%
DROITS DE REPRODUCTION & ASSIMILÉS	1 092 967	2 538 263	3 631 231	21 551 009	16,8%
DROITS DE REPRÉSENTATION	862 598	2 056 017	2 918 615	17 456 519	16,7%
Télédiffusion	449 323	1 043 166	1 492 489	8 856 954	16,9%
Multimédia	413 275	1 012 851	1 426 126	8 599 565	16,6%
ACTION CULTURELLE	351 916	189 246	541 161	1 825 249	29,6%
TOTAL	2 721 732	6 710 556	9 432 288	57 194 134	
Prélèvement sur droits (sans les produits financiers)					13,2%
Prélèvement sur droits (avec les produits financiers)					11,8%

Méthode d'attribution des coûts directs et indirects

Les charges qui sont directement affectées à une catégorie de droits sont les suivantes :

- frais de personnel ;
- répartition d'une partie des honoraires d'avocats ;
- répartition d'une partie des charges de gestion ;
- les créances irrécouvrables, qui ont été affectées par type de droits.

Les coûts indirects ont été attribués sur la base de la quote-part des perceptions de chaque type de droit.

Les coûts directs représentent ainsi 2 721 732 € et les coûts indirects 6 710 556 €.

Le taux de prélèvement sur droits a été de 11,8% en 2024 (12,3% en 2023), en baisse de 0,5 point.

À la demande de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur, il est précisé que le taux de prélèvement sur droits serait de 13,2% en 2024 (13,5% en 2023) si les produits financiers n'étaient pas utilisés pour couvrir les charges.

Coût de gestion de l'action culturelle

Le coût de gestion de l'action culturelle, calculé par rapport aux perceptions issues de la rémunération de copie privée, s'établit pour 2024 à 29,6% (contre 25,3% en 2023).

Cette hausse du taux du coût de gestion de l'action culturelle s'explique par une augmentation des frais de gestion de 10,1% dans un contexte de diminution de 6,1% des ressources issues des perceptions de copie privée.

	Exercice 2024	Exercice 2023	Var. €	Var. %
Frais directs	351 916 €	313 754 €	38 161 €	12,2%
Frais indirects	189 246 €	177 956 €	11 290 €	6,3%
Total	541 161 €	491 710 €	49 451 €	10,1%

Les frais directs, qui correspondent essentiellement à des frais de personnel, ont augmenté de 12,2% entre 2023 et 2024 tandis que les frais indirects, qui correspondent à une quote-part de frais généraux, ont augmenté de 6,3%, suivant la hausse des charges d'exploitation (hors masse salariale) de l'ADAGP.

Financement de l'ADAGP

Prélèvements sur droits

Les prélèvements sur droits, c'est-à-dire le pourcentage prélevé sur les droits perçus, permettent à l'ADAGP de couvrir en grande partie les frais de fonctionnement. Ils sont encadrés par les articles 20 et 32 des statuts de l'ADAGP et font l'objet d'une approbation du conseil d'administration.

Les droits perçus en 2024 ont permis de dégager un montant total de prélèvement sur droits de 6 730 530 €. Ce prélèvement, ainsi que les produits issus des placements financiers, les reprises sur provisions et les autres produits permettent de couvrir les charges de l'ADAGP.

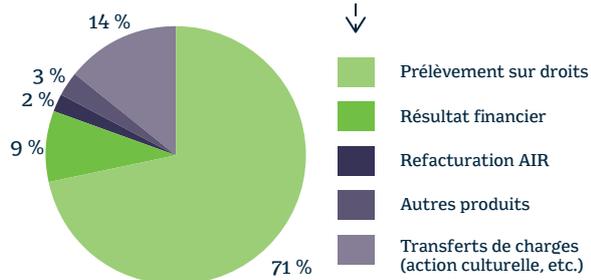
Montant des recettes résultant de l'investissement des perceptions

Les investissements des revenus prennent la forme de placements financiers qui ont dégagé 836 721 € en 2024 (contre 693 471 € en 2023). Les recettes résultant de l'investissement des revenus provenant des sommes dédiées à l'action culturelle mais non encore utilisées seront affectées à l'action culturelle de l'année suivante. Les autres recettes résultant de l'investissement des revenus provenant de l'exploitation sont affectées aux fonds de la société, et ce aux fins de diminuer les prélèvements statutaires, et bénéficier ainsi à l'ensemble des associés, conformément à la décision de l'assemblée générale dans les proportions déterminées chaque année par le conseil d'administration.

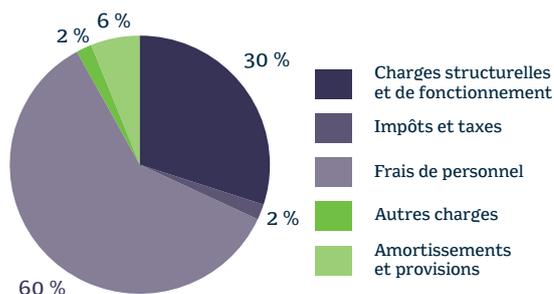
Les perceptions : 57 194 134 €



Les produits : 9 433 470 €



Les charges : 9 432 288 €



Les produits de gestion, constitués à 71% du prélèvement sur droits, financent de façon équilibrée les charges de gestion.

La différence entre produits et charges constitue le résultat net qui s'élève en 2024 à 1 182 €.

Relations avec les autres organismes de gestion collective

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 10 du CPI

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble des droits perçus de la part d'autres organismes de gestion collective (OGC), des droits versés par l'ADAGP à d'autres organismes de gestion collective et les prélèvements statutaires afférents. Aucune autre déduction n'est effectuée par l'ADAGP sur l'ensemble de ces sommes.

Montant des sommes perçues des autres organismes de gestion collective

2024	Droits bruts en €
DROIT DE SUITE	4 878 320
OGC étrangers	4 878 320
DROITS DE REPRODUCTION	4 369 952
AVA	812 433
CFC	42 464
OGC étrangers	3 515 055
DROITS COLLECTIFS	10 509 398
AVA	884 678
CFC	65 783
Copie France	6 376 192
SDRM	582 574
Sofia	201 765
OGC étrangers	2 398 406
TÉLÉDIFFUSION	6 547 148
SACD	3 325 514
SACEM	2 059 261
SDRM	41 688
OGC étrangers	1 120 685
MULTIMÉDIA	576 615
SAIF	530
SCAM	2
OGC étrangers	576 082
TOTAL	26 881 433

Prélèvement statutaire sur les sommes perçues des autres organismes de gestion collective

2024	Prélèvement sur droits en €
DROIT DE SUITE	404 911
OGC étrangers	404 911
DROITS DE REPRODUCTION	468 552
AVA	133 814
CFC	8 493
OGC étrangers	326 245
DROITS COLLECTIFS	1 411 882
AVA	103 886
CFC	13 157
Copie France	808 233
SDRM	77 249
Sofia	6 047
OGC étrangers	403 311
TÉLÉDIFFUSION	1 208 071
SACD	665 103
SACEM	411 852
SDRM	8 338
OGC étrangers	122 779
MULTIMÉDIA	46 321
SAIF	106
SCAM	0
OGC étrangers	46 215
TOTAL	3 539 737

Montant des sommes versées à d'autres organismes de gestion collective

2024	Droits nets en €
DROIT DE SUITE	2 412 573
SAIF	197
SCAM	3 912
OGC étrangers	2 408 661
DROITS DE REPRODUCTION	955 957
SAIF	3 409
OGC étrangers	952 547
DROITS COLLECTIFS & FONDS DE SOUTIEN	2 348 280
SAIF	814 133
SCAM	75 099
OGC étrangers	1 459 048
TÉLÉDIFFUSION	1 042 245
SAIF	40
SCAM	79
OGC étrangers	1 042 126
MULTIMÉDIA	1 383 728
SAIF	388 134
SCAM	36 417
OGC étrangers	959 178
TOTAL	8 142 783

Prélèvement statutaire sur les sommes versées aux autres organismes de gestion collective

2024	Prélèvement sur droits en €
DROIT DE SUITE	526 762
SAIF	0
SCAM	672
OGC étrangers	526 091
DROITS DE REPRODUCTION	243 805
SAIF	419
OGC étrangers	243 386
DROITS COLLECTIFS & FONDS DE SOUTIEN	234 822
SAIF	8 171
SCAM	917
OGC étrangers	225 735
TÉLÉDIFFUSION	263 036
SAIF	10
SCAM	52
OGC étrangers	262 973
MULTIMÉDIA	236 344
SAIF	1
SCAM	0
OGC étrangers	236 343
TOTAL	1 504 769

Rémunération de la gouvernance en 2024

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 6 du CPI

Total des rémunérations (dont les droits d'auteur) perçues de la société:

- CA: conseil d'administration
- CS: commission de surveillance
- DG: directrice générale

Moins de 1 000 € :

- Rémy ARON (CS) dont 400 € d'indemnités
- Alain GALET (CS) dont 700 € d'indemnités
- Jennifer ORHÉLYS-BRUGET (CS) dont 0 € d'indemnités

Entre 1 000 et 10 000 € :

- Jean-Michel ALBEROLA (CA) dont 1 000 € d'indemnités
- Diane ARQUES (CS) dont 4 550 € d'indemnités
- Alix DELMAS (CA) dont 4 150 € d'indemnités
- Anaïd DEREBEYAN (CS) dont 1 200 € d'indemnités
- Marie DÉSERT (CA) dont 5 250 € d'indemnités
- Dorothée DE MONFREID (CA) dont 2 500 € d'indemnités
- Marc JEANCLOS (CA) dont 1 800 € d'indemnités
- Antoine SCHNECK (CA) dont 7 200 € d'indemnités

Entre 10 000 et 50 000 € :

- Rebecca DIGNE (CA) dont 7 950 € d'indemnités
- Hervé DI ROSA (CA) dont 1 500 € d'indemnités
- Elizabeth GAROUSTE (CA) dont 1 500 € d'indemnités
- Sylvie HUERRE (CA) dont 2 500 € d'indemnités
- Christian JACCARD (CA) dont 200 € d'indemnités
- Élodie-Anne TÉLÉMAQUE (CS) dont 1 000 € d'indemnités

Entre 50 000 et 100 000 € :

- Stéphanie BUSUTTIL JANSSEN (CA) dont 800 € d'indemnités
- Gustave DE STAËL (CA) dont 400 € d'indemnités

Entre 100 000 et 250 000 € :

- Daniel BUREN (CA) dont 200 € d'indemnités
- Marie-Anne FERRY-FALL (DG)
- Meret MEYER (CA) dont 2 000 € d'indemnités

Entre 250 000 et 1 000 000 € :

- Joan PUNYET MIRÓ pour la succession MIRÓ (CA) dont 1 000 € d'indemnités

Au-delà de 1 000 000 € :

Néant

États financiers

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, II-alinéa 1 du CPI

Bilan 2024

Le total du bilan 2024 s'élève à 46 644 095 €, en hausse de 7,5% par rapport à 2023.

À l'actif, l'actif immobilisé est en hausse de 53 446 €, soit +2,5%, ce qui est dû au fait que les investissements réalisés en 2024 (463 915 €), sont supérieurs aux amortissements de la période (410 469 €).

L'actif circulant augmente de 3 080 782 € (+7,5%) passant de 41 167 553 € à 44 248 335 €. Cette augmentation est liée à la hausse des perceptions de 2 058 012 € en 2024 tandis que les versements aux adhérents ont diminué de 2 214 916 €.

Dans le détail :

- Le montant des créances baisse de 1 473 943 €, soit -12,3%. La baisse s'explique principalement par le volume des factures établies post-clôture (premier trimestre 2025), très largement inférieur à celles établies à la même période en 2024. Il s'explique également par une nette amélioration du ratio d'encaissement des créances de droit de suite entre fin 2024 et fin 2023.

- Les autres créances, qui baissent de 67 891 € soit -6,9%, concernent principalement l'État, les organismes sociaux et les débiteurs divers. La baisse du poste fournisseurs/avoirs à recevoir renvoie principalement à des régularisations de facturation du droit de suite (compensées au passif par des avoirs à établir).

- La trésorerie, constituée des titres de placement et des disponibilités, augmente de 4 622 616 € soit +16% du fait de la hausse des perceptions et de la baisse des règlements de droits.

Au passif, les capitaux propres de la société ont progressé de 2,3%, passant de 1 398 928€ en 2023 à 1 431 093€ en 2024. Le capital souscrit (parts sociales des associés) connaît, lui, une augmentation de 8,6%, en phase avec l'augmentation du nombre d'adhérents.

Les dettes augmentent de 3 094 125 € (+7,4%) du fait principalement de :

- La hausse de la dette vis-à-vis des membres de 3 715 122 €. Cette hausse de 12,7% est à relier à celle des perceptions dans un contexte de baisse des règlements.

- La baisse des factures non parvenues de 479 480 €, en contrepartie de la baisse des factures à établir constatée à l'actif.

- La baisse des sommes à reverser à l'action culturelle de 252 505 € liée à la baisse des perceptions de copie privée.

Bilan Actif au 31/12/2024

Montants en €	Brut	Amort.prov	Exercice 2024 net	Exercice 2023 net	Variation en €	Variation en %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	3 215 116	2 605 159	609 957	581 440	28 517	4,90%
Logiciels	1 412 200	1 274 014	138 186	191 183	-52 997	-27,72%
Logiciels créés	1 782 116	1 331 146	450 971	390 257	60 714	15,56%
Immobilisations incorporelles en cours	20 800		20 800	0	20 800	
Immobilisations corporelles	2 932 923	1 601 971	1 330 952	1 309 312	21 640	1,65%
Agencements, installations	1 842 163	871 538	970 625	1 120 686	-150 061	-13,39%
Matériel bureau/informatique	600 401	571 813	28 588	17 644	10 944	62,03%
Mobilier	269 133	158 621	110 512	134 493	-23 981	-17,83%
Immobilisations corporelles en cours	221 227		221 227	36 489	184 738	506,29%
Immobilisations financières	223 449	0	223 449	220 160	3 289	1,49%
Dépôts et cautionnements	220 440		220 440	217 151	3 289	1,51%
Autres titres immobilisés	3 009		3 009	3 009	0	0,00%
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 371 488	4 207 130	2 164 357	2 110 911	53 446	2,53%
ACTIF CIRCULANT						
Créances	10 834 639	292 595	10 542 044	12 015 987	-1 473 943	-12,27%
Éditeurs, diffuseurs	2 852 945	244 731	2 608 214	2 354 990	253 224	10,75%
Sociétés sœurs	113	0	113	0	113	
Maisons de ventes, galeries	1 631 208	47 864	1 583 344	2 772 758	-1 189 414	-42,90%
Factures à établir (1)	6 350 372		6 350 372	6 888 239	-537 867	-7,81%
Autres créances	917 209	0	917 209	985 100	-67 891	-6,89%
Organismes sociaux	12 892		12 892	16 076	-3 184	-19,81%
État	164 556		164 556	84 834	79 722	93,97%
Débiteurs divers	396 265		396 265	424 213	-27 948	-6,59%
Fournisseurs : avoir à recevoir et acomptes	343 495		343 495	459 977	-116 482	-25,32%
Titres	19 680 266	0	19 680 266	24 280 206	-4 599 940	-18,95%
Valeurs mob. de placement	19 680 266		19 680 266	24 280 206	-4 599 940	-18,95%
Disponibilités	13 108 816	0	13 108 816	3 886 260	9 222 556	237,31%
BNP PARIBAS (parts sociales)	102 669		102 669	102 355	314	0,31%
BNP PARIBAS (compte courant)	2 871 134		2 871 134	1 529 356	1 341 778	87,73%
BANQUE POPULAIRE (compte courant)	118 592		118 592	119 033	-441	-0,37%
BNP PARIBAS (compte sur Livret)	9 986 870		9 986 870	2 106 355	7 880 515	374,13%
BANQUE POPULAIRE (compte sur Livret)	27 632		27 632	27 326	306	1,12%
Caisses	1 920		1 920	1 835	85	4,63%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	44 540 929	292 595	44 248 335	41 167 553	3 080 782	7,48%
COMPTE DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avance	231 403		231 403	118 464	112 939	95,34%
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION	231 403		231 403	118 464	112 939	95,34%
TOTAL DE L'ACTIF	51 143 820	4 499 725	46 644 095	43 396 928	3 247 167	7,48%
(1) Droits 2024 facturés en 2025 non encaissés	6 211 633					
Autres créances	138 740					
Total	6 350 372					

Bilan Passif au 31/12/2024

Montants en €	Exercice 2024 net	Exercice 2023 net	Variation en €	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital souscrit	391 303	360 320	30 983	8,60%
Réserves	1 038 609	1 037 003	1 605	0,15%
Résultat de l'exercice	1 182	1 605	-423	-26,36%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 431 093	1 398 928	32 165	2,30%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 000	0	74 000	
DETTES				
Emprunts auprès des ets crédit	1 063	1 435	-372	-25,91%
Intérêts courus	1 063	1 435	-372	-25,91%
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	38 545 188	35 149 626	3 395 562	9,66%
Fournisseurs	401 239	241 320	159 920	66,27%
Membres (1)	32 870 297	29 155 175	3 715 122	12,74%
Factures non parvenues (2)	5 273 652	5 753 131	-479 480	-8,33%
Dettes fiscales & sociales	2 422 087	2 331 697	90 390	3,88%
Personnel	705 379	621 269	84 110	13,54%
Dettes sociales	928 067	816 216	111 851	13,70%
Dettes fiscales	788 641	894 211	-105 571	-11,81%
Autres dettes	4 070 538	4 461 993	-391 455	-8,77%
Créditeurs divers	962	962	0	0,00%
Divers, charges à payer	13 500	20 332	-6 832	-33,60%
Action culturelle	3 166 610	3 419 115	-252 505	-7,39%
Droits irréversibles	131 679	115 514	16 165	13,99%
Chèques non encaissés associés	264 123	236 368	27 756	11,74%
Clients acomptes versés	153 097	142 693	10 404	7,29%
Clients avoirs à établir	340 566	527 011	-186 445	-35,38%
TOTAL DETTES	45 038 876	41 944 751	3 094 125	7,4%
COMPTE DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance	100 126	53 249	46 877	88,03%
TOTAL DU PASSIF	46 644 095	43 396 928	3 247 167	7,48%
(1) Droits facturés non encaissés	3 576 547	4 342 191	-765 644	-17,63%
Droits encaissés non répartis	18 941 133	14 441 616	4 499 517	31,16%
Droits répartis à reverser	10 352 617	10 371 368	-18 751	-0,18%
Total	32 870 297	29 155 175	3 715 122	12,7%
(2) Dont droits N facturés en N+1 (non encaissés)	4 942 196	5 552 006	-609 810	-10,98%

Compte de résultat 2024

Produits (prélèvement sur droits)

Le montant des prélèvements sur droits s'élève à 6 730 530 € contre 6 768 035 € en 2023 (-0,5%). Cette évolution n'est pas proportionnelle à celle des perceptions car la hausse de 3,7% des droits facturés en 2024 est compensée par les effets du reversement complémentaire aux membres qui a été plus élevé en 2024 (2 037 000 €) qu'en 2023 (995 000 €). Ce reversement est pratiqué par diminution du montant des prélèvements sur droits.

La production immobilisée (213 670 €) correspond aux développements informatiques réalisés en interne.

Parmi les reprises de provision, l'augmentation de 105 221 € des transferts de charges correspond à l'accroissement des charges refacturées au Fonds de soutien et à la CISAC (projet AIR).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 276 992 € (+3%), en passant de 9 155 296 € en 2023 à 9 432 288 € en 2024.

a) Charges structurelles et de fonctionnement

Les charges structurelles augmentent de 229 797 € (+15%) et passent de 1 531 946 € en 2023 à 1 761 743 € en 2024 du fait principalement de l'augmentation des charges locatives (locaux de la rue Duguay-Trouin, Paris 6^e) et des frais de maintenance et d'amortissement du logiciel AIR.

Les charges de fonctionnement sont en baisse de 159 298 € (-12,9%), passant de 1 236 646 € en 2023 à 1 077 348 € en 2024. Cette baisse est notamment imputable aux dépenses de relations publiques et aux

frais de déplacements/missions/réceptions en lien avec des dépenses exceptionnelles de 2023 non reconduites en 2024: célébration des 70 ans de l'ADAGP et organisation d'un colloque. Les frais de téléphonie et liaison Internet augmentent en raison des moyens engagés pour la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité en cas d'incident majeur portant sur les outils informatiques.

b) Impôts et taxes

Les charges d'impôts et taxes diminuent de 32 268 € (-14,9%) passant de 216 596 € en 2023 à 184 328 € en 2024, principalement en raison d'un rattrapage de taxe foncière payée en double en 2023, et de la baisse des frais de formation professionnelle.

c) Frais de personnel

Les frais de personnel représentent cette année 59,6 % des charges d'exploitation. Ils sont en hausse de 285 473 € (+5,3%) et passent de 5 340 245 € en 2023 à 5 625 718 € en 2024. Cette hausse s'explique de la façon suivante:

- effet année pleine de 4 postes créés en 2023;
- hausse des primes individuelles et collectives versées en 2024;
- augmentation du taux de charges sociales de 1%.

d) Autres charges, dotations aux amortissements et aux provisions

Les autres charges diminuent de 45 575 € avec la baisse des droits d'auteur et défraiements versés dans le cadre du projet ElaineAlain. Ces charges sont pour l'essentiel refacturées au compte du Fonds de soutien et à l'action culturelle.

Les dotations aux provisions comptabilisées en 2024 sont essentiellement constituées de dépréciations des créances vis-à-vis des clients utilisateurs.

Compte de résultat au 31/12/2024

Montants en €	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation en €	Variation en %
PRODUITS				
DROIT DE SUITE	1 761 413	2 068 527	-307 114	-14,85%
France	1 356 502	1 763 138	-406 635	-23,06%
Étranger	404 911	305 389	99 521	32,59%
DROITS DE REPRODUCTION	2 380 927	2 574 808	-193 881	-7,53%
France	1 046 117	1 384 522	-338 405	-24,44%
Droits primaires	374 556	688 634	-314 078	-45,61%
Droits collectifs	671 561	695 888	-24 327	-3,50%
Étranger	1 334 810	1 190 286	144 524	12,14%
Droits primaires	454 846	441 020	13 826	3,13%
Droits collectifs et Fonds de soutien	879 964	749 265	130 698	17,44%
DROITS DE REPRÉSENTATION	2 588 190	2 124 700	463 490	21,81%
France	1 399 707	1 582 266	-182 559	-11,54%
Télédiffusion et cinéma	1 093 427	1 160 784	-67 358	-5,80%
Multimédia	306 280	421 481	-115 201	-27,33%
Étranger	1 188 483	542 435	646 049	119,10%
Télédiffusion et cinéma	123 086	125 957	-2 871	-2,28%
Multimédia	1 065 398	416 478	648 920	155,81%
PRÉLÈVEMENT SUR DROITS (I)	6 730 530	6 768 035	-37 505	-0,55%
AUTRES PRODUITS (II)	215 287	194 035	21 252	10,95%
Production immobilisée	213 670	184 611	29 059	15,74%
Autres Produits	1 616	9 424	-7 808	-82,85%
REPRISES PROVISIONS (III)	1 637 892	1 566 744	71 148	4,54%
Créances douteuses	99 772	133 845	-34 073	-25,46%
Transferts de charges	1 538 120	1 432 899	105 221	7,34%
Dépréciations des immobilisations	0	0	0	

Compte de résultat au 31/12/2024 (suite)

Montants en €	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation en €	Variation en %
CHARGES				
CHARGES STRUCTURELLES	1 761 743	1 531 946	229 797	15,00%
Fournitures, petits équipements	135 991	126 141	9 850	7,81%
Fournitures administratives	24 803	27 715	-2 912	-10,51%
Sous-traitance diverse	563 782	517 536	46 245	8,94%
Loyers et charges locatives	809 046	702 584	106 463	15,15%
Entretien et assurance	228 121	157 970	70 151	44,4%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 077 348	1 236 646	-159 298	-12,88%
Frais d'études, documentation, séminaires	58 023	51 655	6 368	12,33%
Publicité, relations publiques	152 786	315 624	-162 839	-51,59%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	324 825	308 097	16 728	5,43%
Déplacements, missions, réceptions, dons, cadeaux	112 804	187 883	-75 080	-39,96%
Affranchissements et porteurs	101 939	105 959	-4 020	-3,79%
Téléphone, ligne informatique	207 769	154 914	52 856	34,12%
Frais sur effets et commissions bancaires	25 943	31 574	-5 631	-17,83%
Cotisations	93 260	80 939	12 320	15,22%
IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILÉS	184 328	216 596	-32 268	-14,90%
C.E.T.	29 326	34 029	-4 703	-13,82%
Autres impôts	96 778	118 082	-21 304	-18,04%
Formation professionnelle	58 223	64 485	-6 261	-9,71%
FRAIS DE PERSONNEL	5 625 718	5 340 245	285 473	5,35%
Salaires	3 886 010	3 716 593	169 417	4,56%
Charges sociales	1 739 707	1 623 651	116 056	7,15%
AUTRES CHARGES	233 256	278 831	-45 575	-16,35%
Redevances diverses	125 937	169 988	-44 051	-25,91%
Indemnités de défraiement	102 950	105 450	-2 500	-2,37%
Charges diverses gestion courante	1 661	2 015	-355	-17,60%
Créances irrécouvrables	2 708	1 377	1 331	96,68%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	410 469	386 976	23 493	6,07%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	139 426	164 056	-24 630	-15,01%
TOTAL CHARGES (IV)	9 432 288	9 155 296	276 992	3,03%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I+II+III-IV)	-848 579	-626 481	-222 098	35,45%

Compte de résultat au 31/12/2024 (suite)

Montants en €	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation en €	Variation en %
PRODUITS FINANCIERS	836 766	693 523	143 243	20,65%
Intérêts et produits assimilés	836 721	693 471	143 251	20,66%
Différences positives de change	44	53	-8	-15,87%
CHARGES FINANCIÈRES	2 590	2 930	-340	-11,60%
Différences négatives de change	2 590	2 930	-340	-11,60%
RÉSULTAT FINANCIER	834 176	690 593	143 583	20,79%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 120	7 033	17 087	242,95%
Sur opérations de gestion				
Autres produits exceptionnels	24 120	7 033	17 087	242,95%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 535	69 540	-61 005	-87,73%
Sur opérations de gestion				
Autres charges exceptionnelles	8 535	63 889	-55 354	-86,64%
Sur opérations en capital	0	5 651	-5 651	-100,00%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15 585	-62 507	78 092	-124,93%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 182	1 605	-423	-26,36%

● Résultat de l'exercice

Résultat d'exploitation

Au total, le résultat d'exploitation diminue de 35,45 % en passant de -626 481 € en 2023 à -848 579 € en 2024.

Résultat financier

Le résultat financier augmente fortement en 2024 avec une hausse de 143 583 € (+20,79 %) qui résulte de la politique active de gestion de la trésorerie dans un contexte de taux d'intérêts élevés.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de 15 585 € en 2024 principalement par l'effet d'indemnités reçues dans le cadre de la résolution de litiges.

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2024 est de 1 182 €, cet équilibre étant conforme au but non lucratif de la société.

Annexe aux comptes : Règles et méthodes comptables

● Règles et méthodes comptables Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28), du PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, ainsi que du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016, et enfin des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les règles et méthodes ci-après ont été appliquées dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- prudence dans l'évaluation des pertes ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

● Immobilisations incorporelles et corporelles Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition et correspondent à :

- l'Espace Adhérent pour 86 816 € ;
- la banque d'images pour 51 543 € ;
- le site web *adagp.fr* pour 194 579 € ;
- la plateforme pour postuler aux appels à candidature 48 000 € ;
- le logiciel de gestion SIGEDAV ainsi que son développement réalisé par la société pour 2 787 734 € dont 213 670 € au titre de 2024 ;
- les autres logiciels pour 25 644 €.

Ces éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir sur 5 ou 6 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la société a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les méthodes d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée	Méthode
Installations générales et aménagements divers	10 et 20 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3, 5, 8 et 10 ans	Linéaire et dégressive
Mobilier	3 et 10 ans	Linéaire

● Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

● Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances (hors procédures de règlement/liquidation judiciaires provisionnées à 100 %) sont dépréciées à partir de 90 jours de retard de paiement selon le barème suivant :

À partir de	90 jours	180 jours	360 jours
Taux de dépréciation	25%	50%	75%

Droits irréversibles: au terme du délai de 5 ans prévu à l'article L. 324-16 du Code de la propriété intellectuelle, les droits qui ne peuvent être répartis ou reversés sont, sur décision du gérant prise avec l'accord du conseil d'administration, affectés en tout ou partie aux fonds de la société (article 20, paragraphe 4 des statuts), conformément à la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables décidée par l'assemblée générale.

● Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion» Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

● Indemnités de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2024 pour un montant total de 356 756 €. Depuis le 1^{er} décembre 2008, la société a souscrit un contrat collectif d'assurance sur la vie au titre des indemnités de fin de carrière. Le capital acquis au 31 décembre 2024 s'élève à 169 359 €. Le différentiel de 187 397 € n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, déduction faite de la prime versée sur le contrat d'assurance.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire moyen rétabli de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

● Éléments postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.



Annexes
au rapport
de gestion

Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport de transparence



Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1^o, 7^o à 10^o du II et du III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

ADAGP

Société Civile à capital variable
11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre
29 rue du Pont
92200 Neuilly Sur Seine

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° et 10° du II et III de l'article R. 321.14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

ADAGP

A l'Assemblée générale de la société ADAGP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° et 10° du II et III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L.326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les méthodes et principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le rapport de transparence. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1^o, 7^o et 10^o du II et III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec vos données de gestion ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1^o, 7^o et 10^o du II et III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Cette attestation est établie à votre demande dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine, le 19 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Bonte
Associé

Affectations des sommes en fin d'exercice 2024

(Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-07 du 1^{er} décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des OGC)

NATURE des rémunérations Montants en €	DROITS à affecter aux comptes tiers-individuels au 31/12/2023 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	PRÉLÈVEMENTS sur droits (3)	PRÉLÈVEMENTS pour commission sociétés sœurs (4)	MONTANTS affectés aux actions culturelles (5)	MONTANTS affectés aux œuvres sociales (6)	DROITS affectés au comptes tiers-individuels (7)	DROITS à affecter aux comptes tiers-individuels au 31/12/2024 (8)=(1+2)- (3+4+5+6+7)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :								
- Droits de reproduction		14 239 912 €	1 503 409 €	864 242 €			11 291 102 €	
- Droits audiovisuels		8 451 175 €	1 168 028 €	173 803 €			6 168 619 €	
- Droits multimédias		8 599 565 €	1 372 688 €	126 037 €			4 101 721 €	
- Droit de suite		16 361 357 €	1 761 413 €	780 280 €			14 937 756 €	
Sous-total	17 777 518 €	47 652 010 €	5 805 539 €	1 944 362 €			36 499 198 €	21 180 430 €
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :								
- Art. L. 122-10 (reprographie)	310 442 €	1 835 349 €	203 295 €	172 610 €			1 272 659 €	497 227 €
- Art. L. 132-20-110 (retransmission par câble)	68 464 €	405 778 €	48 484 €	35 372 €			388 337 €	2 049 €
- Art. L. 311-1 (copie privée)	5 508 420 €	7 300 997 €	673 212 €	68 361 €	1 808 159 €		5 081 465 €	5 178 219 €
TOTAL	23 664 844 €	57 194 134 €	6 730 530 €	2 220 705 €	1 808 159 €		43 241 658 €	26 857 926 €

Délais de paiement Factures non réglées à la date de clôture

(Tableau prévu à l'article D.441-4-I du Code de commerce)

		Article D. 441 I- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		96					16	516					1 310
Montant total des factures concernées H.T.		206 046 €	19 057 €				19 057 €	1 638 350 €	426 090 €	178 313 €	200 843 €	1 994 950 €	2 800 195 €
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice		5,74 %	0,53 %				0,53 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice								2,86 %	0,74 %	0,31 %	0,35 %	3,49 %	4,90 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : échéance sur les factures					Délais légaux : échéance 30 jours date facture						

Délais de paiement Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

(Tableau prévu à l'article D.441-4-II du Code de commerce)

Article D. 441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre cumulé de factures concernées	663				933	7 550					4 244
Montant cumulé des factures concernées H.T.	2 028 734 €	1 319 176 €	14 606 €		1 333 782 €	38 648 094 €	10 071 766 €	2 541 498 €	1 591 448 €	2 907 628 €	17 112 339 €
Pourcentage du montant total H.T. des factures reçues dans l'année	56,55%	36,77%	0,41%		37,18%						
Pourcentage du montant total H.T. des factures émises dans l'année						68,45%	17,84%	4,50%	2,82%	5,15%	30,31%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues											
Montant total des factures exclues											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : échéance sur les factures					Délais légaux : échéance 30 jours date facture					



Action
culturelle

Orientations de l'Action culturelle 2024

Éléments demandés au titre de l'article R.321-14, III du CPI

L'ADAGP déploie des programmes de soutien et de promotion des artistes de la scène française dans toutes les disciplines artistiques couvertes par son répertoire.

Grâce aux 25 % des sommes perçues au titre de la rémunération pour copie privée (conformément à l'article L.324-17 du CPI), l'ADAGP peut soutenir et financer des actions d'aides à la création, à la diffusion et à la formation.

Ces actions sont soit directement mises en œuvre par l'ADAGP, soit par des tiers auxquels elle apporte son soutien financier.

Les soutiens financiers sont soumis à une procédure d'attribution : les aides sont étudiées par la commission Action culturelle, validées par le conseil d'administration, puis approuvées par l'assemblée générale.

Les ressources disponibles du budget Action culturelle 2024 s'élevaient à 2 233 638 €, en baisse de 24 % par rapport aux ressources disponibles pour 2023 (-722 659 €), année qui avait déjà eu une diminution de 7,5% par rapport à 2022. Elles ont permis à l'ADAGP de mener en 2024 une action culturelle d'un montant de 1 778 318 €.

Des arbitrages difficiles ont dû être effectués et 4 axes principaux ont guidé les dispositifs de l'action culturelle en 2024 :

- Maintien des aides existantes avec une baisse de leur montant de 10 à 25 %;
- Baisse ou arrêt de certains programmes de l'ADAGP ;
- Maintien du lancement de certains nouveaux dispositifs ;
- Renforcement des aides à la professionnalisation des artistes.

Maintien des aides existantes avec une baisse de leur montant de 10 à 25 %

En raison de la baisse très significative (-24 %) des ressources disponibles en 2024, l'ADAGP a malheureusement dû réduire le montant des aides financières attribuées aux projets portés par les structures.

Afin de préserver autant que possible l'équilibre économique des structures les plus fragiles, pour lesquelles une réduction trop importante du soutien aurait compromis la poursuite des projets, la diminution

des aides a été plus forte pour les soutiens élevés que pour les soutiens accordés aux plus petites structures. Cette logique a permis de répartir l'effort de manière équitable et proportionnée, tout en évitant de fragiliser davantage les structures les plus précaires :

- Pour les soutiens de 8 000 € à 40 000 € : baisse de 25 %;
- Pour ceux de 4 500 € à 7 500 € : baisse de 20 %;
- Pour ceux de 3 000 € à 4 000 € : baisse de 15 %;
- Pour les soutiens inférieurs à 3 000 € : baisse de 10 %.

Baisse ou arrêt de certains programmes de l'ADAGP

L'effort a été également fait sur les programmes de l'ADAGP. Certains dispositifs ont en effet eu une réduction de budget significative, de 10 % à 50 %, voire ont été arrêtés :

- Baisse de 50 % du budget des 6 programmes suivants : Connexion France, Étant Donnés, le programme Atelier A avec Arte, les bourses de création Fanzine, Strada Collectivités et Strada Festivals ;
- Baisse de 33 % du budget de la bourse de création Stampa ;
- Baisse de 30 % du budget de la bourse Collection Monographie ;
- Baisse de 25 % du budget de la bourse de recherche et de production ADAGP x Bétonsalon et du programme ElaineAlain ;
- Baisse de 20 % du budget des 4 commissions du répertoire ;
- Baisse de 10 % pour le programme d'éducation artistique et culturel Culture(s) de demain.

Arrêt des programmes suivants :

L'ADAGP a cessé de soutenir la résidence ECPAD x ADAGP au Fort d'Ivry (lieu de conservation des archives du ministère des Armées) ainsi que les restitutions de certains programmes (tels que la restitution du lauréat du Prix Photographie & Science, du Prix Aware, etc.).

Enfin, les Ateliers pros, permettant aux artistes de l'ADAGP de travailler en profondeur et en petit groupe sur des thématiques précises, sont depuis 2024 financés par le Fonds de soutien de l'ADAGP.

Maintien du lancement de certains nouveaux dispositifs

Malgré ce contexte budgétaire contraint, ces arbitrages ont permis d'arriver à un équilibre financier et de conserver à l'identique les autres programmes. Cela a également permis de maintenir le lancement de 3 nouveaux dispositifs pour répondre aux besoins des artistes exprimés de longue date:

- La bourse Création vidéo attribue 5 000 € pour la création d'une vidéo à 2 artistes de l'ADAGP. Ce lancement a été maintenu car peu de dispositifs financent la création d'une œuvre de l'image en mouvement;
- La bourse Atomes crochus permet d'accompagner un artiste des arts visuels et un scientifique ou une entité scientifique (association, ONG, etc.) ayant un projet commun consacré aux enjeux écologiques;
- La résidence Elles & Cité: une résidence de recherche de 3 mois à la Cité internationale des arts, proposée à 6 photographes en milieu de carrière, basées en région.

Renforcement des aides à la professionnalisation des artistes

Les réductions de certains soutiens ont permis de renforcer des programmes de formation et d'information qui sont essentiels à la professionnalisation des artistes-auteurs dans le secteur des arts visuels, marquée par une forte précarité et une pluriactivité fréquente. C'est pourquoi l'ADAGP a accompagné les programmes suivants:

- Les vidéos de l'Alliance France Design (AFD) sur les bonnes pratiques de la commande de design (6 000 €);
- Les actions du Snac BD pour informer les auteurs et autrices de bande dessinée sur les thématiques de leurs contrats (fiches explicatives), rencontres et colloques sur leurs rémunérations et leurs conditions de travail (6 000 €);
- La présentation des acteurs du champ social des photographes, des organismes de gestion collective et cycle de conférences organisés par l'Union des Photographes Professionnels (UPP) pendant les Rencontres d'Arles (6 000 €);
- La formation Profession artiste du centre d'art toulousain BBB (5 000 €);
- Les États généraux de la Photographie (5 000 €);
- Le tour des résidences (3 000 €);
- Les États Généraux du Club 99 en BD (2 000 €).

Actions soutenues hors salons	Professionnels (La)
Actions des commissions	Orange Rouge
Photographie, Bande dessinée, Livre	Platform - réseau des Frac
jeunesse, Design - Arts appliqués et	Les Révélations de l'ADAGP
Lutte contre les faux et les contrefaçons	Prix Marcel Duchamp - ADIAF
Bourse Appels d'air	Prix Niépce et les Ateliers - Gens d'Images
Actions pour les personnes âgées (La vie devant soi)	Prix Photographie & Sciences
ADAGP Images	Résidence ADAGP x Cité Internationale des arts
ANECF - Paris	Résidence Elles & Cité à la Cité Internationale des arts avec le ministère de la Culture
ARTE France	SYMEV
Développement - Atelier A	Un artiste à l'école
Aware	
Bourse Arcane	
Bourse Collection	
Monographie	
Bourse Ekphrasis	
Bourse Regards	
d'ailleurs avec l'Atelier des artistes en exil (aa-e)	Manifestations à l'étranger ou hors métropole
Bourse Strada	Résidence BD de l'ADAGP x Villa Médicis et de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) à Angoulême (Académie de France à Rome et la Maison des auteurs à Angoulême)
Festivals	Résidence de recherche et de production « Laine et Création » ADAGP x la Casa Velázquez x Mobilier National
Bourse Strada	Bourse Connexion France
Collectivités	Bourse Connexion Internationale
Bourse Transverse	ElaineAlain
Bourse de recherche et de production	Étant Donnés
ADAGP x Bétonsalon	Trampoline
Bourse Stampa	
Bourse Fanzine	
Bourse Atomes crochus	
Bourse Création vidéo	
Cnap - Centre national des arts plastiques,	
Programme Suite	
Charte des Auteurs et des Illustrateurs	
Jeunesse (La)	
Culture(s) de demain	
- La Source et La	
Fabrique du Regard du BAL	
DCA - Association française de développement des centres d'art contemporain	Manifestations sur le territoire national
DFMA Collection	Art en résidence - Le tour des résidences
Fraap - Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens	Publication anniversaire pour les 20 ans - MYOP in Situ
Ligue des Auteurs	Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (Snac) - Actions d'information

Carte des actions culturelles en 2024

BRETAGNE

Festival BD de Perros-Guirec
Festival In Cité - La Fourmi-e - Finistère et Côte d'Armor
Festival Quai des Bulles - Saint-Malo
Festival Photo La Gacilly
Generator - 40mcube - Rennes
Rêves d'Océans - Clohars-Carnoët
Salon Terre & Flamme - Chantepie

PAYS DE LA LOIRE

Centre Claude Cahun - Images en action - Nantes
Quinzaine photographique nantaise (La) - Nantes
Festival Fumetti - Nantes

NOUVELLE-AQUITAINE

Arcad - Pôle Ressources - Anglet
Approche, graphisme - Aperçu - Bordeaux
CHABRAM² - Bellevigne
Festival Escalade du livre - Bordeaux
Festival Gribouillis - Bordeaux
Maison des auteurs de la CIBDI d'Angoulême
Rencontres Chaland (Les) - Nérac
Culture Proche - Coulounieix-Chamiers

NORMANDIE

Femmes s'exposent (Les) - Houlgate
Source (La)

HAUTS-DE-FRANCE

50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain
Fresnoy (Le) - Studio national des arts contemporains - Tourcoing
Malterie (La) - Lille
Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens

GRAND-EST

Biennale de la Photographie et de la Ville - Urbi & Orbi - Sedan
Central Vapeur Pro - Strasbourg
Festival INACT - Strasbourg
Festival interplanétaire de BD de Reims
Pop Women Festival - Reims

AUVERGNE

RHÔNE-ALPES
Lyon BD Festival Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes - Sablons
Rendez-vous du carnet de voyage (Le) - IFAV - Clermont-Ferrand
Sevrier BD AC//RA Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes
Fête du livre de Saint-Étienne - festival lauréat du label des auteurs jeunesse

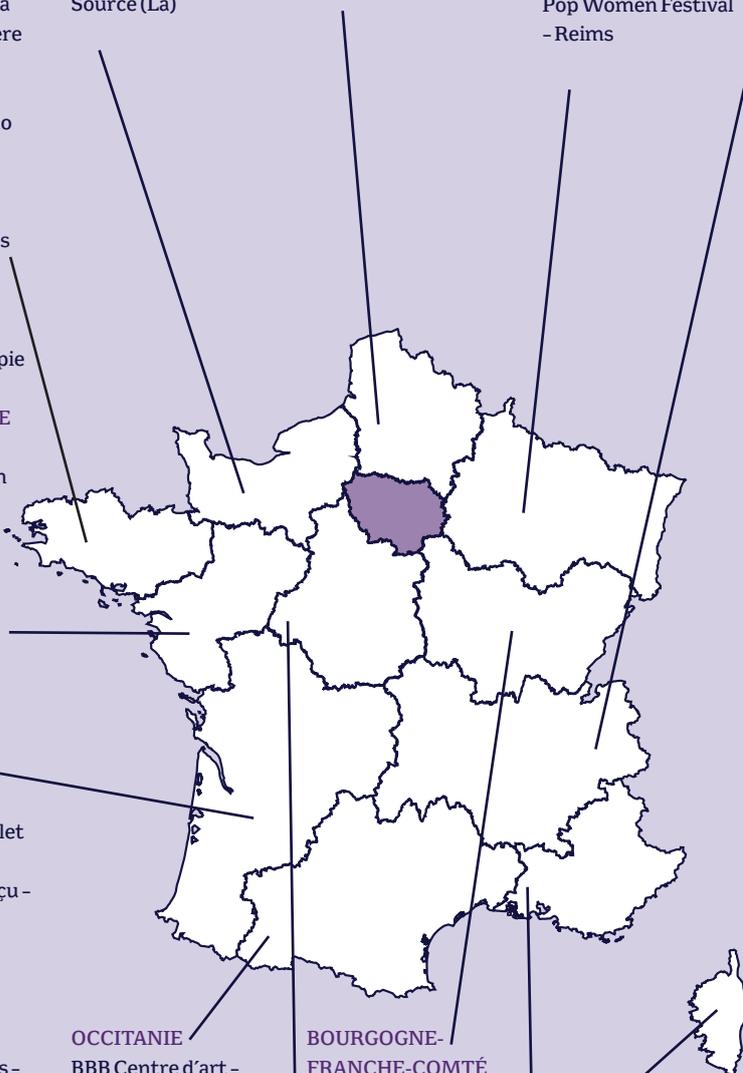
Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts (SNBA)
Salon international du Portrait - association ARTEC
Salon Réalités Nouvelles
Secours Populaire français - Solid'Art
SoBD - salon de la bande dessinée
Villa Belleville ¡Viva Villa!

Manifestations en région parisienne

Artaçon - Pantin
Artcité - Fontenay-sous-Bois
Courants d'Arts - Val-de-Marne
École des Arts Décoratifs - laboratoire de recherches - Issy-les-Moulineaux
Fondation des Artistes (MABA) - Nogent-sur-Marne
Itinéraires - art contemporain
RDV d'ART - Fontenay-sous-Bois
Salon de la Société des Artistes du Val-de-Marne - Saint-Maur
Salon de la Société Versaillaise des Artistes d'Île-de-France (SVAIF)
Salon MAD (Multiple Art Days) - Romainville

DOM-TOM

La tête dans les images - Guyane



Salons ou manifestations à Paris

Alliance France Design (AFD) - L'A-B-C de la commande de design
BAL (LE)
CENTQUATRE-PARIS (104)
CIRCULATION(S) - festival
CLUB 99 (fédération) - 1^{er} États généraux des Festivals de BD et Arts Associés
Cnap - 10 ans du programme Suite Comparaisons - Art capital
États généraux de la Photographie - France PhotoBook
Figuration critique
Filles de la Photo (Les)
Formula Bula - festival de BD
Palais de Tokyo
Polycopies
PhotoSaintGermain
Salon d'Automne
Salon du dessin et de la peinture à l'eau - Art capital
Salon MacParis - association
Mac2000

OCCITANIE

BBB Centre d'art - Toulouse
Boutographies (Les) - Montpellier
Festival BD - Colomiers

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Juste Ici - Besançon
CENTRE-VAL DE LOIRE
Festival bd BOUM - Blois
Salon des Artistes Orléanais
Puls'Art - ARATATA - Le Mans
Promenades Photographiques (Les) - Blois

CORSE

Festival BD Bastia
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Artaçon - Marseille
Festival OVNi - Nice
Frac Sud - Trafic - Marseille
Maison des Photographes de l'UPP (La) délocalisée à Arles
Printemps de l'art contemporain (Le) - PAC - Marseille
Rencontres d'Arles (Les)

Ressources et affectations 2024

	Montants en €
RESSOURCES	2 233 638 €
Quart copie privée	1 975 268 €
Irrépartissables (article L324-17 du CPI)	70 955 €
Produits financiers	42 288 €
Report du solde de l'Action culturelle de l'année précédente	686 289 €
Frais de fonctionnement	-541 161 €
AFFECTATIONS	1 778 318 €
AIDES À LA CRÉATION	1 488 093 €
Manifestations culturelles et promotion des œuvres	1 444 732 €
Multirépertoires	865 263 €
Les Révélations	164 646 €
ADAGP Images	162 489 €
Bourse Collection Monographie 2024	88 775 €
ElaineAlain	76 633 €
Atelier A - Portraits d'artistes filmés par Arte	75 000 €
Bourse Collection Monographie - report des éditions précédentes	70 000 €
Bourse Connexion France	31 011 €
Bourse Connexion Internationale	30 931 €
Programme « Suite » du Centre national des arts plastiques (Cnap)	25 500 €
Bourse Ekphrasis	23 221 €
Bourse Stampa	19 610 €
Bourse ADAGP & Bétonsalon (ex Villa Vassiliev)	15 000 €
Étant Donnés	14 082 €
Résidence avec la Cité internationale des arts	11 506 €
Bourse Fanzine	10 758 €
Bourses « L'atelier des artistes en exil » (aa-e)	9 000 €
Bourse Atomes crochus	8 511 €
Résidence ECPAD x ADAGP au fort d'Ivry	6 000 €
Résidence Culture Proche (anciennement Vagabondages 932)	6 000 €
Bourse Arcane en partenariat avec la SGDL	5 530 €
Trampoline	5 000 €
Commission Lutte contre les faux et contrefaçons	4 060 €
Pop Women Festival	2 000 €
Beaux-Arts	164 000 €
Prix Marcel Duchamp - l'ADIAF	30 000 €
Palais de Tokyo	15 000 €
Salon de Montrouge	0 €
Salon (Made Anywhere) (ex MAD)	12 000 €
Aware	12 000 €
Réalités nouvelles	9 000 €
Comparaisons	9 000 €
Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts	9 000 €
Salon d'automne	9 000 €
Salon du dessin et de la peinture à l'eau	9 000 €

	Montants en €
Exposition d'artistes à la MABA (Fondation des artistes)	4 400 €
jViva Villa!	4 000 €
Platform Frac	4 000 €
Salon de Versailles	3 600 €
Salon des artistes du Val-de-Marne	3 600 €
Artcité	3 600 €
Salon des Artistes orléanais	3 600 €
Printemps de l'art contemporain	3 600 €
Figuration critique	3 600 €
Macparis	2 000 €
Puls'art	2 000 €
La Villa Belleville	2 000 €
Itinéraires-art contemporain	2 000 €
RDV d'art	2 000 €
Courants d'arts	2 000 €
Salon de sculpture « Terre & Flamme »	2 000 €
50° Nord	2 000 €
Photographie	158 647 €
LE BAL	22 500 €
Bourse Transverse	21 550 €
Les Rencontres d'Arles	21 532 €
Action culturelle de la commission Photographie	15 649 €
Le Prix Niépce (Association Gens d'Images)	12 960 €
Résidence Elles & Cité	10 000 €
Prix Photographie et Sciences	8 506 €
Les Filles de la Photo	7 500 €
UPP	6 000 €
Les États généraux de la Photographie - France PhotoBook	5 000 €
Promenades photographiques - Blois	3 600 €
PhotoSaintGermain	3 600 €
Myop - édition anniversaire pour leurs 20 ans	3 600 €
Polycopie	3 600 €
Les femmes s'exposent	2 550 €
La tête dans les images	2 500 €
Festival Photo la Gacilly	2 000 €
La Quinzaine photographique nantaise	2 000 €
Les Boutographies	2 000 €
Le festival Circulation(s)	2 000 €
Bande Dessinée, dessin d'illustration et livre jeunesse	138 659 €
La Ligue des auteurs professionnels	15 000 €
Action culturelle de la commission Livre jeunesse	14 375 €
Action culturelle de la commission Bande dessinée	10 839 €
Charte des Auteurs et des Illustrateurs Jeunesse	12 000 €
Festival de la bande dessinée de Quai des Bulles	12 000 €
Résidence BD x Cité de la bande dessinée et Villa Médicis	7 745 €

	Montants en €
Snac BD	6 000 €
bd BOUM	4 800 €
Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image	4 800 €
Salon lauréat de la campagne lancée par la commission Livre jeunesse	4 000 €
Formula Bula	3 600 €
Lyon BD Festival	3 600 €
Rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens	3 600 €
Escale du livre	3 600 €
SoBD	3 600 €
Festival BD de Colomiers	3 600 €
Le Rendez-vous du Carnet de Voyage	3 600 €
Festival Gribouillis	3 600 €
Festival Trafic - Frac	3 600 €
Les Rencontres Chaland	2 000 €
Sevrier BD	2 000 €
Festival Interplanétaire de Bande Dessinée de Reims	2 000 €
Festival BD de Perros-Guirec	2 000 €
BD à Bastia	2 000 €
Les États Généraux du Club 99	2 000 €
Festival Fumetti	1 800 €
Rêves d'Océans	900 €
Installations - Performances - Vidéos	47 611 €
CENTQUATRE-PARIS	22 500 €
Le Fresnoy exposition <i>Panorama</i>	12 000 €
Bourse Création vidéo	9 511 €
Festival OVNI	3 600 €
Design et métiers d'art	41 727 €
Bourse Dynamo ! - Action culturelle de la commission Design - Arts appliqués	17 866 €
Résidence « Laine et Création » ADAGP x la Casa Velázquez x Mobilier national	11 111 €
ABC de la commande de design - AFD	6 000 €
Aperçu - asso Approche, graphisme	3 600 €
MOLY SABATA	2 250 €
CHABRAM ²	900 €
Art urbain	28 825 €
Festival Bien urbain - art dans (et avec) l'espace public	12 000 €
Bourse Strada - Festivals	8 000 €
Bourse Strada - Collectivités	7 925 €
In Cité - La Fourmi-e	900 €
Aides à la formation et actions d'informations	43 361 €
Artaçon	11 553 €
BBB - formation	5 000 €
Central Vapeur Pro	4 558 €
Association française de développement des centres d'art contemporain (DCA)	4 000 €

	Montants en €
40mcube - Generator	4 000 €
Tour des résidences	3 000 €
La malterie	2 550 €
AC//RA	2 550 €
Pôle ressources (ARCAD)	2 550 €
FRAAP	1 800 €
Convention SYMEV	1 350 €
ANECF (association nationale des élèves commissaires priseurs)	450 €
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	290 225 €
Dispositif Culture(s) de demain	228 111 €
Bourse Appels d'air	21 000 €
La Source	15 000 €
La vie devant soi	11 011 €
Orange rouge	7 500 €
Un artiste à l'école	5 103 €
Images en action #2	2 500 €
SOLDE PRÉVISIONNEL	455 320 €

Défendre
pour faire
valoir
le meilleur,
interdire
pour prévenir
le pire



Assemblée
générale
2024

Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2024

Compte-rendu

Le président de l'ADAGP, Hervé Di Rosa, déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 14h05.

M. Di Rosa appelle l'assistance à observer une minute de silence en mémoire des membres de l'ADAGP décédés en 2023.

Il informe les associés que les débats sont enregistrés et consignés sous le contrôle de Me Braun, commissaire de justice. Il détaille ensuite le contenu des documents remis en séance et présente notamment le bulletin de vote qui devra être utilisé pour élire les membres du conseil d'administration.

Ensuite, Hervé Di Rosa indique que, cette année, plus de 19 % des membres de l'ADAGP (3 509 artistes et successions) ont exprimé leur vote en ligne. C'est en nette augmentation par rapport à l'année précédente (12,56 % de votes en ligne).

À l'invitation du président de l'ADAGP, deux associés, non candidats à l'élection au conseil d'administration, se portent volontaires pour procéder, aux côtés de Me Braun, à l'ouverture de l'urne électronique, afin que les votes en ligne soient comptabilisés et ajoutés aux votes en séance. Le vote à bulletin secret pour l'élection au conseil d'administration est ensuite ouvert.

À l'issue de ces propos introductifs, le président de l'ADAGP cède la parole à la gérante, afin qu'elle présente le rapport de transparence.

Rapport de transparence

Marie-Anne Ferry-Fall rappelle que le rapport de transparence comprend le rapport d'activité, le rapport de gestion et le rapport sur la répartition des sommes affectées à l'action culturelle. Chacun des rapports composant le rapport de transparence sera présenté puis soumis au vote.

Rapport d'activité 2023-2024

Marie-Anne Ferry-Fall présente le rapport d'activité, qui retrace les actions conduites depuis la dernière assemblée générale.

La gérante revient tout d'abord sur les événements organisés en novembre 2023 à l'occasion des 70 ans de l'ADAGP : journée de colloque à la BnF (*PARCOURS - L'œuvre d'art à la trace*) ; parution de l'ouvrage *Une brève histoire du droit d'auteur - De l'Antiquité à l'intelligence artificielle*, retraçant à la fois l'histoire du droit d'auteur et celle de l'ADAGP ; commande d'une vidéo de création (Anne-Sophie Emard, 1953) ; accueil des sociétés sœurs étrangères de l'ADAGP à Paris (CIAGP). Elle évoque ensuite le sujet de l'intelligence artificielle générative et les mesures prises par l'ADAGP pour préserver les intérêts de ses membres

(*opt-out*, publication d'un guide à destination des artistes-auteurs, intervention auprès des pouvoirs publics, mise en place de l'Observatoire ADAGP-SGDL sur l'impact des IA génératives, etc.).

Le directeur juridique de l'ADAGP, Thierry Maillard, présente les avancées législatives en matière de lutte contre les faux et contrefaçons et détaille les actions conduites par l'ADAGP (blocage d'accès à des sites contrefaisants, démantèlement d'un réseau de faussaires, coopération avec les services de police spécialisés).

Marie-Anne Ferry-Fall évoque ensuite le droit d'exposition, la rémunération pour copie privée, en très forte baisse en raison de la chute du marché des supports mobiles, ainsi que d'autres actions professionnelles (négociation de la part du droit voisin des éditeurs de presse revenant aux auteurs, États généraux de la photographie, développement du droit de suite au plan international, etc.). La gérante commente ensuite l'évolution du répertoire de l'ADAGP (2 069 nouveaux artistes et successions en un an, répartition femmes-hommes), les dotations attribuées dans le cadre du Fonds de soutien et les négociations avec les plateformes de partage de contenus. S'agissant de la gestion des droits, Mme Ferry-Fall évoque les nouvelles sociétés sœurs étrangères, ainsi que les contrats importants signés (audiovisuel, usages numériques et imprimé, presse, etc.). Elle conclut la présentation du rapport d'activité en présentant les travaux des commissions du répertoire (Design - Arts appliqués, Bande dessinée, Livre jeunesse, Photographie, Lutte contre les faux, etc.), les formations et rencontres organisées par l'ADAGP et les actions culturelles, fortement pénalisées par la baisse de la rémunération pour copie privée.

En l'absence de questions à l'issue de cette présentation, il est procédé au vote. Le rapport d'activité est approuvé par 15 263 voix «pour» (92,16%), 53 voix «contre» (0,32%), 1 245 voix «abstention» (7,52%) et 0 voix «blanc».

Rapport de gestion 2023

Marie-Anne Ferry-Fall introduit la présentation du rapport de gestion et cède la parole à Laurent Besombes, directeur administratif et financier, qui détaille les perceptions et répartitions, le bilan et le compte de résultat. Un point est également fait sur les taux de prélèvement sur droits (12,3 % en moyenne en 2023).

Le commissaire aux comptes, Christophe Bonte (cabinet Grant Thornton), présente ensuite ses rapports aux associés. Il indique qu'il certifie sans réserves les comptes de l'ADAGP.

La parole est laissée aux associés.

Marie-Anne Ferry-Fall fait tout d'abord état d'une

question qui lui a été transmise par courriel par un associé à propos de la gestion des sommes irrépartissables: est-il possible de les répartir équitablement aux membres plutôt que de les affecter à l'action culturelle ? La gérante explique que l'utilisation des sommes irrépartissables est strictement encadrée par la loi, qui prévoit que les droits collectifs qu'un organisme de gestion collective ne peut pas répartir, parce que l'artiste-auteur ou l'ayant droit n'est pas localisable, doivent impérativement être affectés à l'action culturelle au bout de 3 années suivant la mise en répartition et au plus tard au bout de 5 ans.

Une associée s'interroge sur ce que recouvre, dans le bilan, la mention « factures non parvenues ». Laurent Besombes indique qu'il s'agit des charges anticipées mais pour lesquelles l'ADAGP n'a pas encore reçu de factures.

Un autre associé demande des précisions sur les types d'investissements retenus par l'ADAGP. M. Besombes explique qu'il s'agit pour l'essentiel de contrats de capitalisation investis en fonds euro (équivalents des assurances-vie pour les sociétés). Ce type d'investissement est le plus sécurisé, mais donc pas le plus rémunérateur. L'ADAGP dispose également de comptes sur livrets, avec des taux d'intérêts entre 3 % et 3,5 %, eux-aussi 100 % sécurisés.

En l'absence d'autres questions, les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2023 sont approuvés par 15 172 voix « pour » (91,17 %), 51 voix « contre » (0,31 %), 1 419 voix « abstention » (8,53 %) et 0 voix « blanc ». L'affectation du résultat de l'exercice 2023 (1 605 €) au compte de réserves est quant à elle approuvée par 15 060 voix « pour » (90,51 %), 54 voix « contre » (0,32 %), 1 525 voix « abstention » (9,17 %) et 0 voix « blanc ».

● Action culturelle

Un bilan de l'action culturelle 2023 est présenté en détail par Marie-Anne Ferry-Fall. Un point d'information sur l'exercice 2024 en cours d'exécution, qui ne donne pas lieu à un vote, est également fait. Enfin, la gérante présente le projet de répartition de l'action culturelle pour l'année 2025, d'un montant total de 1,68 millions d'euros, en déclinant les différents axes d'affectation. La gérante évoque notamment la décision qui a dû être prise, dans le contexte de baisse importante de la rémunération pour copie privée, de procéder à la fermeture de la banque d'images créée en 2002.

À l'issue de cette présentation, la parole est laissée à la salle.

Une associée explique qu'elle avait compris qu'il y avait un lien entre la banque d'images et le système AIR. Elle s'interroge dès lors sur la poursuite de ce dernier. Marie-Anne Ferry-Fall répond que la banque d'images et AIR sont deux choses distinctes. AIR est un système de reconnaissance d'images, utilisé pour la gestion des droits. Toutes les images de la banque d'images avaient été utilisées pour alimenter AIR. Mais pour alimenter AIR à l'avenir, il n'est pas nécessaire de disposer de fichiers haute définition et l'ADAGP va continuer d'utiliser et de développer cet outil.

Un associé demande quelles images de la banque d'images sont susceptibles d'être basculées vers les banques d'images de sociétés sœurs. La gérante indique que le basculement ne sera pas automatique et que l'accord des artistes-auteurs et ayants droit sera sollicité.

Une associée revient sur la « carte de visite » illustrée, précédemment évoquée par la gérante, que les membres pourraient choisir d'afficher sur la fiche qui leur est dédiée sur le site de l'ADAGP. Elle s'interroge sur la possibilité d'afficher, en plus d'une sélection d'images, un lien vers le site Internet de l'artiste. Marie-Anne Ferry-Fall indique que la question est en discussion. Pendant un temps, l'ADAGP avait permis à ses membres de mettre des liens vers leur site mais certains utilisateurs en profitaient pour solliciter des autorisations gracieuses auprès des artistes. Il ne faut pas retenir une solution qui serait source de pression et de difficultés de gestion pour les membres.

Une associée souhaite évoquer la question des quartiers prioritaires. Elle estime qu'il serait utile que lorsque sont organisés des ateliers pour enfants, des adultes puissent également en profiter. Marie-Anne Ferry-Fall note que la résidence Vagabondage, dans la banlieue de Périgueux, va dans ce sens.

Un associé explique qu'il intervient auprès de publics éloignés mais que les associations qui organisent ce type d'interventions le font gracieusement et que se pose la question du financement. Hervé Di Rosa l'invite à faire des demandes d'aide auprès du pôle Action culturelle de l'ADAGP ou de l'Académie des Beaux-Arts.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote. La ratification des affectations 2023 et la proposition de répartition des sommes affectées à l'action culturelle pour 2025 sont approuvées par 14 611 voix « pour » (87,85 %), 177 voix « contre » (1,06 %), 1 844 voix « abstention » (11,09 %) et 0 voix « blanc ».

L'adoption des 3 rapports composant le rapport de transparence emporte adoption de ce dernier.

Compte-rendu d'activité de la commission de surveillance

Le président de la commission de surveillance, Alain Galet, présente le compte-rendu d'activité de la commission de surveillance. Il indique que la commission a considéré que la société est gérée de manière prudente et responsable, dans le respect des décisions prises par l'assemblée générale et notamment des politiques générales adoptées en octobre 2018. La commission a également noté que la société a été gérée conformément à la politique de gestion des risques qu'elle a adoptée en juillet 2018. La commission de surveillance a en conséquence conclu que la société a été bien administrée au cours de l'exercice.

Élection des membres du conseil d'administration

Après avoir rappelé les modalités pratiques du vote, Marie-Anne Ferry-Fall invite les associés à venir déposer leur bulletin dans l'urne.

Après dépouillement et intégration des votes en ligne, les élus au conseil d'administration sont Jean-Michel Alberola (11 476 voix), Stéphanie Busuttill-Janssen (10 466 voix), Daniel Buren (9 243 voix), Hervé Di Rosa (11 589 voix), Rebecca Digne (11 067 voix), Sylvie Debré-Huerre (10 932 voix), Marie Désert (10 931 voix), Alix Delmas (7 991 voix), Elizabeth Garouste (12 143 voix), Christian Jaccard (9 986 voix), Marc Jeanclos (9 870 voix), Meret Meyer (9 965 voix), Dorothée de Monfreid (8 857 voix), Joan Punyet Miró (10 111 voix), Gustave de Staël (9 864 voix), Antoine Schneck (9 522 voix).

Rapport de la commission de contrôle des organismes de gestion collective des droits d'auteur

Marie-Anne Ferry-Fall présente les principales conclusions du rapport annuel 2024 de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur (CCOGDA), accessible sur le site de la Cour des comptes ([ccomptes.fr](https://www.ccomptes.fr)).

Désignation du commissaire aux comptes

La gérante rappelle que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à son terme et qu'il convient de procéder à la désignation du commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de 6 ans.

Les associés de l'ADAGP nomment pour une durée de 6 ans la société Grant Thornton, sise 29, rue du Pont à Neuilly-Sur-Seine (92200) en qualité de commissaire aux comptes, par 13 972 voix «pour» (84,13%), 101 voix «contre» (0,61%), 2 535 voix «abstention» (15,26%) et 0 voix «blanc».

Questions diverses

Une associée interroge la gérante sur la différence entre les frais de gestion de l'action culturelle, qui sont à 25 %, et les charges de gestion, à 12,3 %. Marie-Anne Ferry-Fall répond que les 12,3 % correspondent aux frais totaux de fonctionnement de l'ADAGP. Le taux de 25 % correspond quant à lui aux frais de gestion propres à l'action culturelle (paiement des salaires affectés à l'action culturelle, défraiement des jurys, frais de déplacement, etc.). Ce sont ces frais que la commission de contrôle recommande de plafonner à 20 %. La hausse des frais à 25 % est liée au dévissage brutal de la rémunération pour copie privée, alors que les charges étaient, elles, toujours au même niveau.

Un associé note que l'on a beaucoup parlé de la baisse de la copie privée, mais qu'il y a également un changement philosophique global, partout dans le monde, lié à Internet, qui a conduit à une baisse des droits d'auteur. Hervé Di Rosa indique que c'est précisément pour cela que l'ADAGP essaie d'aller chercher

des rémunérations auprès des grands acteurs du numérique, tels que Google ou Meta. Marie-Anne Ferry-Fall ajoute que l'ADAGP a aussi conclu des contrats avec Netflix, Amazon Prime et Disney+, et que le pôle Multimédia a également des contrats pour divers sites Internet. Environ un tiers des perceptions de l'ADAGP est lié au numérique et à Internet.

Un associé demande s'il sera possible un jour de toucher des droits sur ce qui est posté sur Instagram. La gérante indique que c'est l'objet de l'accord conclu avec Meta. Les services ont initié les travaux pour déterminer les règles de répartition, en vue d'un vote par le conseil d'administration au premier semestre 2025 et une répartition au printemps.

Un associé évoque la question du décès des artistes et du sort des fonds d'atelier. C'est une source de difficultés pour les héritiers. Il demande si l'ADAGP peut accompagner ses membres sur ces questions, via un guide ou une table ronde. Marie-Anne Ferry-Fall indique qu'il existe un guide sur les successions d'artistes téléchargeable sur le site de l'ADAGP. Il existe aussi, dans le cadre du Fonds de soutien, une dotation dédiée à l'archivage, qui peut permettre de référencer et documenter les œuvres.

Un associé demande comment sont constitués les jurys pour l'attribution des dotations du Fonds de soutien. Marie-Anne Ferry-Fall indique que la commission d'attribution est composée de 14 artistes membres des commissions du répertoire et nommés par le conseil d'administration. L'attribution des dotations se fait ensuite par un vote collégial sur les dossiers soumis.

Un associé interroge la gérante sur le moyen de mettre les opérateurs de systèmes d'intelligence artificielle au pied du mur, afin de les obliger à payer pour les œuvres qu'ils utilisent sans autorisation. Mme Ferry-Fall rappelle le cadre légal défini par la directive de 2019 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique (exception au droit d'auteur, système d'*opt-out* mal adapté, absence de transparence), qui n'est malheureusement pas favorable et ne facilite pas l'obtention de rémunérations.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Di Rosa clôt la séance à 18h00.

The image shows an art gallery with white walls and a light-colored floor. On the left, a large, textured sculpture made of green and brown fibers is visible. In the center, a person in a blue shirt and jeans is looking at a wall-mounted artwork. To the right, a large blue wall features a drawing of a hallway. A person in a dark blue shirt is taking a photo. The scene is overlaid with large, semi-transparent teal and blue shapes, and large white numbers '1', '2', and '4' are scattered across the image. The word 'Répertoire' is written in white in the center-right area.

Répertoire

Ils ont adhéré en 2024

ABOU MRAD Sara	AUDOUSSET Baptiste	BEAUMIER Anaïs	BOCAHUT Pauline (dite UN	D'ESTAIMBUC
ABOUKRAT Léna	AUGUSSEAU Stéphanie	BEAUPÈRE Cécile	JOUR, UNE POMME)	Guillaume (dit Guillaume
ACKAH Tanoé	AUREILLE Tom	BÉDANNE Charlotte	BOCHER Sophie	SPORTLUCKE)
ADACHI Tateyuki	AURET Géraldine	BEHAR ABOUDARAM	BOCQUET Chloé	BOUTROLLE Marguerite
ADAMI Arnaud	AUREYRE Lorien (dit	Florence	BODIN Mathilde (dite	BOUVET Marianne
AFANTCHAWO Philippe	LORIEN)	BELATACH Yannis	MATHOOU B)	BOUVOT Julie
(dit PHILIPKA ou	AUVARD Félix	BELGHI Souki	BOGACHEF Marina	BOUYER Carmen
PHILARTY)	AVEROS Muriel	BELLAUNAY Maxime	BOIMARE Fanny (dite	BOUYSSOU Xavier
AFIF Saâdane	AYACHE Mounir	BELLAYE Irina (dite Irina	K2B GRAFF ou KIIB KIIB	BOVAGNET Florian
AFONSO Nathalie	AYCARD Caroline (dite	BELLAYÉ , dite BLANXS)	GRAFF)	BOYADJIAN Boris (dit BOB
AGBAYSSAH Anouchka	AYCARD)	BELLE Doriane	BOIRAL Sophie	TONIC)
AGNEL Juliette	AYRAULT Laetitia	BELLIÈRE Thibaut	BOIRON Lucile	BOYER Adrien
AIVREST Aurore	AZZOPARDI Chloé	BELLIOT Anne-Catherine	BOISSON Marie	BOYFIELD Caroline
AKHANNOUCH Aâsmaâ	BAALLA Rachid	BELLOT Thomas	BOIVIN Thomas	BRABANT Tom
AKITA Mathieu	BACHELIER Benjamin	BELORGEY Florence (dite	BOLAS Marie-Pierre dite	BRACHO Charlotte
AKRICH Michel	BADUFLE Laure	FLO BÉLO)	Marie ANDREÁSZ)	BRAECK Sarah
ALABAU Anita	BAE Pil Ji	BELTIG Constance	BOMBA Zelda	BRAMANTI Jean-Philippe
ALAGNA Franck	BAE Yong-Sook (dite Jae-	BEN SLIMANE Younes	BONACINA Irène	BRAME Aurélie
ALBERT Adrien	Ho BAE)	BENCZEDI Anna	BONARD Mireille	BRAMMELD David
ALBERTINI Anouk	BAFFIER Morgane	BENITEZ Jesus	BONDUELLE Elvire	BRAND Marion
ALEXANDRE Grégoire	BAGDASSARIAN Alexandre	BENOIST Christian	BONNE Grégoire	BRANDENBURGER Robert
ALISON Martine	BAGNAROSA Ugo	BERCHADSKY Christine	BONNEFOY Johan	(dit BRANDY)
ALLAIN Marie	BAGOT Marie-Laure	BERGEON Eugénie	BONNEFOY MERCURIALI	BRAS Pablo
ALLOIN Elise	BAHRI Ismail	BERGER Mélanie	Jeanne	BRELIN Nathanaël
ALLOUCHE Dove	BAILLET Patrick	BERGIER Vincent	BONNET Paul	BRESLER Charlotte
ALLOUCHE Mikhaël	BAILY Juliette	BERLY Hélène	BONNETERRE Capucine	BRÉSON Philippe
ALMARAZ MURILLO Kenia	BAKOUCHE Leïla	BERNAL LUNA Syène	BONVOISIN Rodolphe (dit	BRESSOLIN Bruno
ALOMAR Tammam	BALARD Thomas	BERNARD Elias	DANYBOY)	BRESSON Guillaume
ALONSO Audrey	BALBOA Nicoz	BERNARD Margot	BOPAPE Ntshepe Tsekere	BRETON Anne
ALOUETTE Marjorie	BALDELLI Daniela	BERNARD Sophie	(dit MO LAUDI)	BRETT Emmanuelle
(MARJOO)	BALET Catherine	BERTAGNA Camille	BOQUET Marie-Thérèse	BREVICK Karianne
ALOUÏ Kenza	BANDOMA Steve	BERTAUDIÈRE Juliette	BORDERIE Max	BRIAND Florie
ALUNNO Stéphane	BANQUET Ambre	BERTHELOT Blaindine	BORDESOULES Sylvain	BRICOUT Brigitte
ALVOET Annie-Claire	BARADJI Maymouna	BERTHOULOUX Marie	BORNSTEIN Adrienne	BRIEN Vincent
AMAR Marie	BARAN Sosthène	(STUDIO EKCELI)	BORAN SCHEM (dite KARIB	BRIEND Julia
AMIAUD Axel	BARBANSON Tiphaine	BERTIN François	COLORS)	BRILLAT François
AMOROSO Alice	(dite PILU)	BERTIN Jules	BOSQ Dominique	BRISSON Andres
AMROUCHE Helene	BARCILON Marianne	BERTIN Vanessa	BOSSE Enzo	BROQUIN Emmanuelle
AMY Astrid	BARCLAYS Claudine	BERTON Quentin	BOSSUT Alice	BROSSEAU Marion (Marion
ANDRÉ Catherine (dite	BARDET Guillaume	BES Edwin (dit SHIV)	BOSSUT Etienne	B. PHOTOGRAPHIE)
CATANDRE)	BARESCH Fanette	BESANÇON Marion	BOST Pascal	BRUAND Jérémie
ANDRÉ Jacques	BARKALLAH Rabi (dit	BESNARD Chloé	BOU MENDIL Carine (dite	BRUNET Emmanuel (dit
ANDRÉ Mathieu	KYTAO ou FRENCH CUT)	BÉTRÉMIEUX Charles	SARCIE)	NEL)
ANDREU Wendy	BARNOR James	BEUDAERT Hélène	BOUANANI Tarik (dit	BRUNET Mickaël
ANDRIEUX Emmanuel	BAROGHEL-CRUCQ	BEYTER David, de	TAKIR)	BRUSQUET Joey
ANFRÉ Jérôme	Morgane	BIANCHI Anthony	BOUCARD Michelle	BUARD Joëlle
ANGELOTTI	BARÓN CIFUENTES Juan	BIANCO Guillaume	BOUCHER Natalianne	BOUCHER Christian
NOTARBARTOLO Mariano	Camilo	BICHON Maxime	BOUDET Angélique	BUFFETEAU Yoann
ANTOINETTE Lucie	BARRAT Annie	BIEHLER Joachim	BOUFFARD Cécile	BUFIÈRE Melanie (dite
APASHE Jeff	BARROIS Violaine	BIGARD Amélie	BOUISSET Thibault	POP)
APPRIOU Jean-Marie	BARTH MROZ Christine	BIGUET Jean-François	BOULABAR Naïma (dite	BUIS Thuy-An
ARANGO Rosa	(dite Christine MROZ)	BIHEL Frédéric	AMISTELLE)	BULLAT-PISCAGLIA Anne
ARBEZ Julien	BARTHE Juliette	BINHAS Michèle	BOULANGER Marguerite	BULNYGIN Dmitry
AREFIEV Svetlana	BARTHEL Lizzet (dite Liz	BINÔME GOFFAUX	BOULARD Juliette	BULOT Margot
AREGUI Matthias	BARTHEL ou LIZ'S)	BISCHOFF Céline	BOULET Maud	BUONANNO Lisbeth
ARENA Marina	BARTHELET Tanguy	BIZOUARD Aurélie	BOURCIER Charline	BURCKEL Paul
ARISTOVA Ekaterina	BAS Nathalie	BLAIRMONT Valentine	BOURDANOVE Martin	BURLES Michèle
ARMA Lana	BASCOUL Annie	BLAIRON Loïc	BOURDELAUD Lénaïc (dite	BURLET Emma
ARMOUR Dana-Fiona	BASCOUL Hélène	BLAISE-CHAILLAN Perrine	SUPER BOURDI)	BURNER Nadia
ARNOLD Florence (dite Flo	BASIRI Niloufar	BLANC Léa (dite OXALÉA)	BOURDIN Hermine	BUSSI Audrey (dite ODRÉ)
ARNOLD)	BASSARIEVA Rimma	BLANC Raphaël (dit VIPER)	BOURDON Lolita	BUXTON Laura
ASTIGARRAGA Claire	BASTHIER Flora	BLANC-FONTENILLE	BOURGEOIS Ludovic	CABOT Alain
ASTORG Piera	BAUDART Eric	Bénédicte	BOURHIM Diyae	CABRINI Francesca (dite
AT Mathilde (dite ATELIER	BAUDE Alice	BLANCHER Virginie	BOURLON Veronique	Francesca VOLCHITZA
SALÉ)	BAUDILLON Christine	BLANCHET Eric	BOURNEL-BOSSON	MARTA ou Francesca
ATAALLAH Mohamed (dit	BAUDRAND Edith	BLANCO Stéphane	BOURREC-CARTER Nelson	MARTA VOLCHITZA)
Romain ATALA)	BAULARD Béatrice	BLANDIN Marie	BOURSE Anne	CABUT Jacques (dit
ATHELE KABIENI Sandrin	BAUP Caroline	BLES Nathalie	BOURSEUL Klervi	CABJAC DE VALBOURG)
(dit SAAN SANDRIN ou	BAYOL Lorenzo (dit Oz	BLEU-VALENTIN Camille	BOURY Meg	CACHEUX
SAAN)	BAYOL)	BLIN Lucien	BOUSQUET Jacrinot (dit	CAILLARD Sarah
ATTANASIO Riccardo (dit	BAZANTAY Sonia	BLONDEAU Sylviane	HACHIN)	CALLADINE Gladys (dite
Riccardo MATLAKAS)	BAZRI Ismaël	BLONDEEL Lancelot	BOUSSIERES Mélanie	GLADPOW)
ATTHAR Colin	BÉAL Marjorie	BLOSSAC DE LA	(dite SOURIX ou	CALVEZ Kelly (dite Kelly
AUBOURG Julie	BEAUDOUIN Emmanuelle	BOURDONNAYE Bernard	SOURISGRAPHIX)	KEKO)
AUBRUN Claudine	(dite Emmanuelle	(dit Bernardini)	BOUTAN Anjuna	CALVIGNAC Yanneck (dit
AUCOMTE Jonathan	Ratsimbazafy)	BOBY DE LA CHAPELLE	BOUTON Léa	YANEK)
AUDIBERT Zoé	BEAUDOUIN Laurent	Astrid	BOUTROLLE	CALVO SALOMON Camille

CAMIL Jérôme
 CAMPANALE Federico
 CANSECO Valentina
 CAP DE VILLE Thomas (dit TCdV)
 CAPELLE Caroline (dite NÖRKA)
 CAPMAS Arthur
 CARA Mona
 CARBONNE Benjamin
 CARDINAL Jeanne
 CARDINAL Nancy
 CARLE Sébastien (dit JUST)
 CARMONA Cristina
 CARON Charlotte
 CARON Gwenaëlle (dite Gwen CARON)
 CAROZZA Ivan
 CARTOON Laurie
 CARUSO Dylan
 CASANO Mélanie
 CASAYS Marie
 CASETTI Giorgia
 CASPAR Francois
 CASTILLO Ana-Belen
 CASTILLON Camille
 CASTORE Lorenzo
 CATALANO Bruno
 CATTANI Séverine
 CATTARUZZA Catherine
 CATTELLAIN Rémy
 CATUGIER Laure
 CAUSSE Elliott
 CAUX Pauline (dite MINUIT:05)
 CAYLA Romain (dit ROMANO)
 CAZENEUVE Liliane (dite LILITH)
 CAZO Magali
 CEFALI Laetitia (dite LAEC)
 CELANIE Aurélie-Victoire
 CERDAN Tom (dit TETAL ou TETALOV)
 CERINI Laure
 CHAABANE Salma
 CHABANON Eve
 CHADLI Anaël
 CHAIGNE Martin (dit TEGMO)
 CHAILLET Pierre
 CHALET Claire
 CHALLE Mélanie
 CHALMEAU Stéphane
 CHAMAILLARD Soasig
 CHAMBAZ Quentin
 CHAMPION Etienne
 CHAMPLAINE JOYE jessica (dite Jessica TUNING)
 CHANOINE Pierre
 CHANTEGRET Thierry
 CHAPPELLIER Paul
 CHAPILLON Clément
 CHAPIRO Jacques
 CHAPSAL Julien
 CHARCOSSET Elise (dite Elize CHARCOSSET)
 CHARNAY Camille
 CHARRIÉ Pierre
 CHARTON Jeanne
 CHASSAIGNE Mathilde
 CHASSEL Victor
 CHASSER-SKILBECK Nikolas
 CHAT Eugénie
 CHAUCHAT Joséphine
 CHAUSSÉ Benoist (dit BENESTÉ)
 CHAUVET Zoé
 CHEDEVILLE Thomas (dit TOMADEE)
 CHELOU Sara
 CHEREL Martin
 CHEVAL Olivier
 CHEVALLIER Tobie
 CHEVAUX Nadège
 CHEVREAU Maxence
 CHIN Wei (dite Wei MIDDAG)
 CHINAL-DARGENT Tristan
 CHIRON Cécile
 CHO Eunhye
 CHO SunYoung
 CHO Youn Kyung
 CHONÉ Juliette
 CHOTARD Gaëlle
 CHRAIBI Yassine
 CHRISTOPHE-TCHAKALOFF Zdravka (dite ZDRAVETCHKA)
 CHRISTY Christine
 CHUST Noémie
 CICERO Adrien
 CILAS Léo (dit ASTO)
 CIRCOSTA Christine
 CIRÈS BRIGAND Michèle (dite Michèle CIRÈS)
 CIZEL Cyrille (dit LIHILD)
 CLAUSSE Matéo
 CLAUZIER Daniel
 CLAVEL Constance
 CLÉON Charles (dit CORBELLO)
 CLERGERIE Lydie
 COBLENCE Julien (dit DEBZA WAS HERE)
 COBOS FORSTER Isabelle
 COCHÉ Frederic
 COCHEPIN Mathilde
 COISNE Olivier
 COJOT-GOLDBERG Stéphane
 COLIN Sabine (dite SAB)
 COLLA Eddie
 COMBES Marie-Christine (dite Combes&Renaud ou combesrenaud)
 COMBREAU Anaïs
 CÔNARD Vincent (dit OTTOCTONE)
 CONDEMINÉ Gilles (dit DREC ou DREC ARTLINE)
 CONNIL Elorah
 CONSTANTINESCO Philippe (dit FAUNESQUE ou Phil CONSTANTINESCO)
 COOVI HANDEMAGNON Sybil
 COQUART-POCZTAR Garance
 CORBINUS Christian
 CORBISIER Éva
 CORBLIN Elisabeth
 CORD'HOMME Victor
 CORNE Eric
 CORNET Paul
 CORNU Amandine (dite MANDE)
 CORONAS Christophe (dit CECIL)
 CORPET Vincent
 CORREGAN Daphne
 COSSON Maëla
 COSTE Anne-Lise
 COSTE David
 COSTE Lucile
 COTINAT Yves (dit TANITOC)
 COTTE Valentine (dite COTTE DE MAILLE ou cotte_de_maille)
 COUDERC Sophie
 COUDOUR Jean-Marc
 COUPVENT DES GRAVIERS Claire
 COUR Edouard
 COURCIER Emeline
 COURTINAT Mélanie
 COUTROUSIOS Marine
 COUTUREAU Julien
 COUTY Julien
 COZOT Juliette
 CRABIÈRES Henri
 CRISAN Stefania
 CROCHARD Fanny
 CROS Anne-Laure
 CROZE Baptiste
 CROZET Guillemette
 CRUZINHA Caroline
 CUADRADO Clara
 CUNY Charlotte
 DA COSTA DELFIM João (dit João DELFIM)
 DA SILVA Adrien
 DA SILVA VAZ Tatiana
 DACOSTA Bianca
 DALAT Thierry
 DALLA COSTA Thierry
 D'ALMEIDA Charly
 DALNOKY Cécile
 DAMEZIN Yann
 DAMIEN Jérémy
 DAMVILLE Hélène
 D'ANGELO Jérémie (dit ERRATUM ou PECHELUNE)
 DARROT Nicolas
 DAUBAL Frédéric
 DAUCHET Sylvette
 DAUDENET Frédérique (dite Fred DAUDENET, ou Fred GAZEAU)
 DAUDIN Françoise-Nathalie
 DAUVERGNE Nadège
 DAVIRON Laure
 DE ARMAS Ricardo
 DE BEAUVOIR DU BOSCOL Hébert (dit PLUMAPI)
 DE BORGGRAEF Charles
 DE CASTRO Giandra
 DE CONTESS Louise
 DE CORNEILLAN Hadrien
 DE ELIZONDO Florian (dit FLOW GRAFFITI ART ou FLOW)
 DE FERLUC Juliette
 DE GEUSER Astrid
 DE HAAN Martin
 DE JESUS GONÇALVES Arnaud (dit ARKANE)
 DE LA CONCEPTION Laurent
 DE LIVRON Paul
 DE MÉZERAC Arnaud
 DE PERETTI Jeanne-Sophie
 DE RANCHIN France
 DE RAPHELIS-SOISSAN Alexis
 DE SAGAZAN Patrick
 DE SOUSA BARAKROK Elliott (dit Elliott DE SOUSA)
 DE SOUSA NORONHA Jorge
 DE VENÇAY Marie
 DE VILLARS Etienne
 DE WELFES Laetitia
 DEARING Margaret
 DEBAR Virgile
 DEBERNARD Alice
 DEBETHUNE Marielle
 DEBOMY Frédéric
 DEBONGNIE Philippe
 DEBUSSCHERE Christoff
 DECAYEUX Martin (dit J. PERSONNE)
 DECAZES DE GLUCKSBIERG Gabrielle (dite Gabrielle DECAZES)
 DEDIEU Pierre
 DEFLORENNE Dominique (dite FREE-DOM ou L'USINE À BISOUS)
 DEFOI Sabrina (dite NINA ALLAN POE)
 DEGEORGE Kristin
 DEGUILLEMENOT Jean-Pierre
 DEJEAN Gérald (dit STUIDO TROPICALIST)
 DELABRE Céline
 DELACITÉ Marcelle
 DELACROIX Michel
 DELADERRIÈRE François
 DELAHAYE Catherine
 DELAPORTE Faustine (dite TARMASZ)
 DELAPORTE Jean-François (dit BAHJESAISPAS)
 DELAROZIERE François
 DELARUE Manon
 DELAS Delphine
 DELCLOY Florence
 DELESTRE Philippe
 DELÉTANG Méliana
 DELHAYE Laurent
 DELIEUTRAZ Caroline
 DELILLE Tiffany (dite Tiffany COOPER)
 DELLA ROSA Fabrice (dit AMOK)
 DELLERIE Florence
 DELLIÈRE Christophe
 DELORT Gaëlle
 DELUGEAU Emilie
 DELUNE Tiffanie
 DELUSSEAU Sylvie
 DEMANGEON Florence (dite DEMF)
 DEMARD Jean-Michel
 DEMARE Nicolas
 DEMARQUEZ Marie-Paule
 DEMIAUX Bernard
 DENANT Jean
 DÉNÉRÉAZ Delphine
 DENÈVE Elisa (dite ASILE)
 DENNING Guy
 DERENNE Anne
 DERENNE Christelle
 DEROM Valentin
 DEROUBAIX Jean-François
 DES MONSTIERS MÉRINVILLE Julien
 DESANE Delphine
 DESAULT Brice (dit AZIA ou AZIA ATRI)
 DESCAMPS Jean-Lin
 DESCAMPS Paul
 DESCHAMPS Kévin
 DESCHIENS Camille
 DESHAIS Jessie
 DÉSOLÉE Jessie
 DESPLANCHE Vincent
 DESPLANQUES Bruno
 DESROCHE Bruno
 DESROZIER Gilles
 D'ESTIENNE Cécil
 DETALLANTE Claire
 DEUBNER Rebekka
 DEVAUX Clément (dit URB1 ou LORD URB'1)
 DEVEMY Julien (dit Yeji-Lun DVEEM)
 DEVENEY Jean-Christophe
 DEVILLE Sandrine
 DEWAELE Caroline (dite cAro ou cAro igano ou Anzara ou LE BULBE À PLUMES)
 DI FOLCO JEMNI Inès
 DIALLO Eva
 DICKO Saïdou
 DIDELOU Fanny
 DIDIER Christophe
 DIDIER Mélissa
 DIEZ Sylvain
 DIGAN Pierre
 DINAHET Marcel
 DINIS KLOPRIES Flo
 DISONE Laetitia
 DO PAÇO Tsama
 DOAN Thi
 DOERFLINGER Luc
 DOISY Eric
 DOMINIAK Celine
 DOMIRIGANJI Mohammadreza
 DORANGE Sylvain
 DORAY Malika
 DORMEYER Cynthia (CYNTHIA STREET ART)
 DOSSOU-YOVO Stevens
 DOUALLY Solène (dite Solène BONAMOUR)
 DOUARD David
 DOUARD Maurice
 DOUMENG Louise
 DOXAT Eric
 DRAGONI Annick
 DRAY-FARGES Elsa
 DRAZDZEWSKA Magdalena
 DROUHIN Léonie (dite LÉONINA)
 DRUVERT Hélène
 D'SOUZA Mario
 DU BOISTESSELIN Arnaud
 DU HAÏS Sybille
 DUBOIS Amaury
 DUBOIS Bertrand
 DUBOIS Denis (dit Z.A.RT ou ZART)
 DUBOIS Marie
 DUBOIS Mérovée
 DUBOURG Cléry
 DUBUIS Lou Valérie
 DUBUISSON Antonin (dit ANTONIN)
 DUBY Sarah
 DUCASSE Marion (dite MACA ou MACA DESSINE)
 DUCEAU Nino (dit Nino

CADEAU)
 DUCHAZEAU Frantz
 DUCCLASSAN Félix
 DUCOMMUN Amélie
 DUCOUDRAY Aurélien
 DUCOURET Dominique
 (dite ALCELVISION
 ou DOMIMAGE ou
 PIXELDOM)
 DUCROCQ Emmanuelle
 DUDEK Gwenaëlle (dite
 GWÉ)
 DUEL Corentin (dit
 ROOBÉY ou ZUBA)
 DUEZ Pauline
 DUF AUX Edith
 DUFLOT Thierry
 DUFORNEAU Annelise
 (dite Annelise FLEURIOT)
 DUFRECHOU Cyrielle (dite
 CYRIELLE)
 DUJAT Fleur (dite LOW
 LOV)
 DUMAS Pauline-Rose
 DUMAS-SEYDOUX Maïlys
 DUMONT Philippe (dit
 Philippe DUMMONT)
 DUMONT Véronique
 DUNETON Louise
 DUONG Shuey-Shyen (dite
 Sue DUONG ou ICI SUE)
 DUPIN Olivier (dit David
 BERRY)
 DUPLACEAU Ariane
 DUPUIS Patrick
 DUPUY Jeanne (dite Jane
 D ou Roseelith D)
 DUPUY Jean-Pierre
 DURRIEU Guillaume
 DUSONG Emma
 DUTHERON-NICOD
 Laurence (dite Alchimiste
 des Matières et des
 couleurs)
 DUVAL Guillaume
 DUVERNEUIL Nora
 EBRARDT Bruno
 EDON Céline (dite CEDO)
 EICHENBERGER Andrea
 EICHLER Sabine
 EKLEBERRY Blair
 ELBAZ Gregory
 ELBEL Benjamin (dit Ben
 ELBEL ou ELBEL LIBRO)
 ELBERG Sandrine
 ELIAC Jean-Claude (dit Jc
 ELIAC)
 ELLENA Bérénice
 EMSELLEM Eliah (dite
 ELIMO)
 ENEA Ninon (dite DJ
 FATALE ou ALTESSE
 CHANTAL)
 EOM Dohyeon
 EPALLE-LINDE Ninon
 ERARD Charlotte (BY
 CHACHA ATELIER
 GRAPHIQUE)
 ERNOULT Agnès
 ESCOBAR Cristina
 ESSOUA Francis (dit
 ENFANT PRÉCOCE)
 ESTEVE Valentine
 ESTRADA TAMARGO
 Noemi
 ETCHEVERRIA Maitetxu
 ETH Jo
 ETIENNE Samuel (dit
 SEITOUNG)
 EUZÉBY Lilian
 EVERAERE Anouck
 EVRARD Antoinette (dite

NAT ROY-EVRARD)
 EX-SOUZA Fabiana
 FABRY Timea
 FAGES Mathilde
 FAGHIHI Younes
 FAIDHERBE Mélissa
 FARNOUX Margot
 FATTOUCHE Marie-Aimée
 FAUR Sylvie
 FAURE Louise
 FAURE Marjolaine
 FAURIE Eugénie
 FAVREAU Adèle (ATELIER
 BINGO)
 FAVRELLE Christian
 FEDERZONI Frédéric (dit
 FEDERZONI)
 FENEHARI Sarah
 FERREUX Robinson
 FERRON Jacqueline
 FERVILLE Franck
 FEUILLET Laurent (dit
 Brundle MACREADY ou
 Vaughan PLISSKEN)
 FEYDY François
 FICHOT Popline
 FIGEAC Zoé
 FILEE Dominique
 FILIPP Aline
 FILIPPI Olivier
 FISCHBACH Ava
 FLAHAULT Gaëlle
 FLAMMER Daniel
 FLANDRIN Francine
 FLAO Benjamin
 FLEURANTIN Alexandra
 FLOGNY Anaïs
 FOGG Holly
 FOGOUM FODJEU
 Guillaume (dit FA'A ou
 AWARE ONE)
 FOISSY Jean-Pierre (dit
 FOISSY)
 FOMPEYRINE Baptiste
 FONGARO Virginie
 FONSECA DIAZ Diana
 (dite Carolina FONSECA ou
 Diana FONSECA)
 FONTAINE François
 FONTAINE Héloïse (dite
 ARTÉMIS DÉESSE DES
 BISCOTTES)
 FONTAINE Rémi
 FONTANIÉ Lola
 FONTENEAU Dominique
 FORGET Jules (dit
 MifaMosa)
 FORMOSA Pauline (dite
 Pauline NANA)
 FORTINO André
 FOSCOSO Lucie (dite
 Sephie REDEL)
 FOUCAUD Eugénie
 FOUCHARD Eléa
 FOUQUET Isaure
 FOURÈS-VARNIER Jade
 (dite JACENT)
 FOURNEAU Antonin
 FOURNIER Christian
 FOURNIER Johann
 FOURNIER Pauline
 FOUSSADIER Céline
 FRADIN Laure
 FRAMERY Véronique (dite
 MISSV)
 FRANCHINI Mélissa
 FRANÇOIS Alain
 FRANQUEVILLE Adrien
 (dit METRO)
 FRÉBEAU Anaïs
 FREDERICK Loïs
 FREMINEUR Aurelie

FRÉMONT Sébastien
 FREULON Manon
 FRICHET Paul
 FRISCIRA Dimitri (dit NÔ)
 FROMEN Héléne
 FROMONT LADOUCEUR
 Kévin
 FROMONT Quentin
 FRUH Garance (dite
 Garance FRÜH)
 FUJISAWA Mizuho
 FUMAT Claire
 FUNES LASTRA Olivia
 FURET Celine
 GABEL Nancy
 GABORIT Florian (dit
 FLOG)
 GADEN Roland
 GAILHARD Philippe (dit
 KUISTO75)
 GAILLARD Valérie
 GALIBOURG Pascal (dit
 AMI ININTERESSANT)
 GALLET Didier
 GALMICHE Cyril
 GALOPIN Marie-Odile (dite
 Marie GALOPIN)
 GALY Laurent
 GAMERDINGER Eliott (dite
 Eliott GAMER)
 GANI Muriel
 GAQUÈRE Julien (dit JIGÉ)
 GARCIA ALBERT Mar
 GARCIA José
 GARCIN Paul
 GARDAF Hicham
 GARDELLE Florence
 GARDIE Amandine
 GARNICHAT Fanny
 GARNIER Jonathan
 GARNIER Tristan
 GARRABÉ Florence
 GARRIDO Corentin
 GARZI Karine
 GARZONI Sarah
 GASPARD Yolande (dite Yo
 GASPARD)
 GAT Julia
 GATICA MORALES Juan
 Pablo (dit JOTAPÉ)
 GATINOIS Delphine
 GAU Louna
 GAUDE Ambre
 GAUDÉCHOUX Adélaïde
 GAUDOU Lindsay (dite
 LILY LA GRAPHISTE)
 GAUME Caroline
 GAUTIER Sylvain
 GAVAUD Xavier
 GAZZANO Davide (dit RIKY
 KIWY)
 GEFFRÉ Lucie
 GEISSLER Eléonore
 GENDREY Corinne (dite
 NATY'MILAU-HG)
 GENDRON Camille
 GENEST Maryline
 GENET Ulysse
 GENIN Carole
 GENMOR Charlie
 GENOUVRIER Pierre
 GENTILHOMME Aurore
 GERVAIS Elsa
 GHARBI Sonia (dite
 SO'GHAR)
 GHIRARDOTTI Léa
 GHODSI Mehrake
 GHOUILA Bastien (dit
 PRIMAL)
 GIANNONI Ariane (dite
 NICE ART)
 GIANOLI Alexandrine (dite

GAMBERGE)
 GICQUEL Fanny
 GICQUEL Grégoire
 GICQUEL Xavier (dit ou
 JEKL dit Xavier JEKL)
 GIL Isabelle
 GILBERT Cannelle (dite
 LADYBUG)
 GIOANNI Hyacinthe
 GION Tristant (dit
 CHEVALIER GAMBETTE)
 GIOU SARAH (dite
 ZARETAH MOSTAZA)
 GIRALDI Valentin
 GIRARD Maude
 GIRARDOT Marius
 GIROUARD Armelle
 GIULIANI Emma
 GLEESON Ursula
 GLOCK Marie-Gabrielle
 GOBÉ Jérémy
 GODRIE Roxane
 GOETGHEBEUR Christian
 GOGUE Patrice
 GOIRAN Claude
 GOLDRYNG Laurent
 GOMEZ VASQUEZ
 Alejandra
 GOMIS Rémy (dit SUN.C)
 GOMY Eve
 GONÇALVES Claire
 GONNE-VICTORIA Cécile
 GONZALEZ TAMAYO
 Libia (dite Libia Patricia
 GONZALEZ ou TAGOQUI)
 GONZALEZ VANEK
 Veronica
 GOSK-ZALESKA Agnieszka
 GOSELIN Christian
 GOUILLON-
 DERBAUDRENHIEU
 Adeline (dite ADEL.KSK)
 GOUILLY-FROSSARD
 Josquin
 GOUNY Nicolas
 GOURT Maxime
 GOUSSEFF Balthazar
 GOY-CLAIRET Maceo
 GRAC Loan
 GRANDPEY Ronald (dit
 P.E.E.P.S ou RONALD ou
 PEEP-S ou Franky BARTOL
 ou Daniel BILALIAN)
 GRANDVAL Lucien
 GRANIER DE CASSAGNAC
 Cécile
 GRANTINA Daïga
 GRAPPE Margaux
 GREFF Sandrine
 GRENON Axel
 GRENOUILLER Laureline
 (dite Laureline G.)
 GRIMAL Geoffrey
 GRIMALDI Martin
 GRINCOURT Grégory
 GROS Ivan
 GRUBER Olivier
 GUADAGNIN Nils
 GUÉGAN Mathilde (dite
 LOON)
 GUENATRI Kamil
 GUÉNOT Philippe
 GUEREDRAT Annabel
 GUÉRIN Alice
 GUÉRIN Aurélie
 GUERIN Juliette
 GUERIN Marc (dit
 MARCOLEPTIQUE)
 GUEREAU Maeva (dite
 Maeva NO WORRIES MAE,
 1FAME)
 GUERRY Vincent

GUEYFIER Judith
 GUEYFIER Judith
 GUEYMARD Sandrine
 GUGLIERI DON VITO Diego
 GUICHARD Thierry (dit
 Camille GUICHARD ou
 Camille)
 GUICHAUX Valentin
 GUIDEZ-BELLE Léo (dit
 LÉGU)
 GUILBAUD Géraldine
 GUILBERT Marilène (dite
 MARIE-EXTRASYSTOLE)
 GUILLEMAIN Martine
 GUILLON VERNE Solène
 (dite Solen GUIVRE ou Sol
 G. VERNE)
 GUILLOT Antonin
 GUILLOT Manuel
 GUIN Sophie
 GUINTRAND Léa
 GUIVARCH Clementine
 GULMEZ Benjamin
 GUYON Jeanne
 GUZMAN CATENA Beatriz
 HA David
 HABIB Ronnie
 HABIBI Amir
 HABJAN Klasja
 HADJAB Dhewadi
 HADJI Bachir
 HADOUX Sidonie
 HAILLARD Michel
 HALLAUER Cécile (dite
 Cécile HA)
 HALLENLEBEN Georg
 HAMIDECHE Sébastien
 (dit JARIKU)
 HAN Anaïs
 HAN Qin
 HANSELMANN Elias
 HANSMANN Sylvia
 HAQUETTE Louella
 HARDIAL Marie-Renée
 (dite RH ou R. HARDIAL)
 HARDY Eva
 HASSANI Zohra
 HAUFF Laurie
 HAWATH Christine
 HE Haonan
 HECK Antonin
 HECKLER Aurélien
 HÉDEL Yannick
 HEDIR Saïd
 HEID Madeleine
 HELD Jeanne
 HENNEQUIN Johan
 HENRION Clémentine
 HENRY Alexa
 HENRY Valérian
 HERA Vir Andres
 HERBAUT Corinne
 HERBEN Charlotte
 HERGOTT Geneviève
 HERITIER Eloïse
 HERLIN Sandrine
 HERNANDEZ Jérémy (dit
 KUROGAMI)
 HERNIOU Sophie
 HERRERA Hernando
 HERVÉ Alice
 HERVÉ Clara
 HERVÉ Philippe (dit
 BELLEC)
 HERZER Christine
 HEURTEAUT Fabrice (dit
 FABECOLLAGE ou FABCO)
 HIAULT-ECHEVERRIA
 Javiera
 HIBBERD Lily
 HILTON Lena
 HINCKER Christian

HIPPOLYTE Dariane (dite DYLENNION)
HIRAYAMA Emilie
HLINKA Dimitry
HOFNER Morgane
HÖGLUND Richard
HOJCUSOVA Danka
HOLTZ Camille
HOLWEG Nicolas (dit VALNE)
HOLZER Guillaume
HOMMAGE Franck
HONG Seohyeon
HORVATH Marie-Noëlle
HOUDAYER Pierre
HOUETTE Charlotte
HOÏM DE MARIEN Vincent (dit Vincent HOÏM ou JACENT)
HUANG Shan
HUBERT Luane
HUDSON Oliver
HUET Baptiste (dit Joséphin BASTIÈRE)
HUET Caroline
HUGUET Thibault
HUILLET Lucas
HUON Nathalie
HUSSON Ambre
HUYGHE Damien (dit DAMJUMP)
IBANEZ LAGO Maria
IDIER Antoine
ILCHUK Nataliya
IM Eun-Ja
IMLOUL Sara
INARD Sophie
INCHAUSPÉ Victoire
INGÉ Axel
INGLARD Charles
INSLER Blandine
INVERNON-MILDONIAN Sylvain (dit Silvio MILDONIAN)
ISLE DE BEAUCHAINE Erwan (dit GROOVE ou AIRWAN GROOVE)
ISRAEL Arino
IZAMBART Julia (dite TAMA)
JACQUELINE Robin (dit Jacque)
JACQUEMIN Pierre-Charles
JACQUEMOND-COLLET Pascale (dite PJC)
JAILLET Sidonie (PIERRE ET SIDONIE)
JAKOBI Ene
JALK BARRIOS Leidy Luz
JALLAIS Xavier
JAMAULT Marion
JAMBOU David
JAMES Luke
JAMMES Benoît
JAMMES Elisabeth
JAN Baptiste
JANG Hyegyeong
JANIN Marion
JANNELLE Maroussia (dite GÉNÉRAL DESIGN)
JANOLLE Alain
JANOT Alice
JAS Nicolas
JAVIOL Eric
JEANNOT Philippe
JEANTET Joseph
JEONG Jiyun
JESPIERRE Robin
JEUFFROY Karoline
JEUNE Maxime
JEUNET Thomas (THOMASJEUNET.ART)

JEZIC Audrey
JIBERT Irina (dite Iri BERKLEID)
JIMENEZ Bayrol
JO Mi Kyung
JOHN Valérie
JOHNSSON Liselott
JOLAIN Madeleine (dite Mado JOLAIN)
JOLIVARD Adèle
JOLIVET Solenne
JOLY Laurie
JONES Isabelle
JORDA-JUAN Brigitte (dite BJJ peinturesetaquarelles)
JORION Thomas
JOSSE Arnaud
JOUBERT Julie
JOUIN Sylvère (dit LE CIL VERT)
JOURDAIN Aurélie (dite ELBE ou ELBE ILLUSTRATRICE)
JOUVENEL Morgane
JOUVRAY Jérôme
JU Jeong-Soon
JULIEN Chloé
JUNG Jessica
JUNGER Laura
JUSIONYTE Ruta
KA Kenza
KAADI OLIVEIRA Yesser (dite YKO)
KABBAJ Houda
KADI Marion
KADI Ranou
KAI Joseph
KAKANIAS Konstantin
KAL Karim
KANG Hyo Yong
KAO Sandrine
KAPANADZE Nino
KARILA Emmanuelle (dite Emma KARILA)
KARMOUNI Ahmad
KASPERCZYK Marian
KASUYA Kyoko
KATREM May
KAZEMI Hossein
KELEDJAN Emilie (dite SaKimmieNolDeph)
KENNERSON Caroline
KERDINE Samantha
KERUZORÉ Erwan
KEUN Catherine
KHATCHADOURIAN Eva
KIEFFER Joseph
KIM Cheolsong
KIM Jeonghee
KIM Jeongim
KIM Jounghae
KIM Kyung Ja
KIM Nam Soo
KIM Sue
KNOLL Fabien
KONTÉ Sarah
KORINI Claire (dite CK)
KORÖSY Attila
KORTSHOK Rita (dite SKARLAT)
KOSMATOPOULOS Esmeralda
KRAFT Lucas
KRESPIN Sarah
KREUTER Delphine
KREUTZ Marion
KRUG Amélie (dite NOUK)
KUJAWSKI Lytfa
KULAKAUSKAS Aurélien (dit KUKU)
KUNWU Li
KUROKAMI Yasutoshi (dit

YOSH KUROKAMI)
KUSCHNER Rémy
LA CLOCHE DE VALLOMBREUSE Pierre (dit SULAYMAN O'HARA)
LA PAPAYE Djoulay
LABARRE BOILEAU Julie
LABAT Marie
LACHAMBRE Nicolas
LACKMY Mylène (dite NEFERITTI)
LACOSTE Arnaud (dit LODE ARCHITECTURE)
LACOSTE Emmanuel
LACOSTE François
LACROIX Perrine
LAFFOND Arnaud
LAFON CADILHAC Laura
LAFON Marc
LAFONTAINE Delphine
LAGARDETTE Martine (dite ADÈLE ROOST)
LAGOUTTE Claude
LAHANNIER Karine
LALANNE Christophe
LAMARE Benoit
LAMARQUE Thibaut (dit CHAPARRAL SBS ou Thb ou 75THB ou 941)
LAMBERT Thibaut
LAMER Bruno
LAMONTAGNE Jacques
LAMONTAGNE Nancy
LAMRI Magdalena
LANDRIVON Félicité
LANGELEZ Clara
LANGEVIN Pascal
LANGLAIS Elsa (dite ELZARRA)
LANGLOIS Maud
LANIER Marine
LANISTA David
LANNE Baptiste
LANNE Louis
LANNELONGUE Emika (dite EMIKA)
LANNES Thomas
LAPÈGUE Yoan
LAPERRIERE Prisca
LAPEYRE Emilie
LAPIERRE WANTE Martine (dite MLAPIERRE1 ou Miss LAP1)
LAPRIE-SENTENAC Eglantine
LAQUEBE Morgane (dite LIEF)
LAROCHE Patrick
LAROCHE-JOUBERT Ève
LARROUY Laurence
LASCAULT Rémi
LASTRA DE NATIAS Laurent
LATTE Hélène
LAUDE Olivier
LAUNAIS Cyrille (dit CYLO)
LAUNOIS Hélène
LAURENT Jean-François (Architecte 1954)
LAURENT Rémy
LAURET Mathilde
LAURIER Sébastien
LAVAL Juliette
LAVANDIER Ambre
LAVANT Cham
LAVOINE Jérôme
LAYE Pascal
LAZAR Claude
LAZARO Joseph
LE BARS Marie-Gilles
LE BARS Martha
LE BARS Rosy

LE BRUN Eric
LE COQ Marie
LE COZ Kristinn
LE DIZET Marc
LE FUR Hugo
LE GUELLEC Andréa
LE GUENNEC Mathieu (dit VALI_)
LÊ Julia
LE LUDEC Aurore
LE MAÎTRE Aurélie
LE MAÎTRE Yoshikazu
LE MAT Katell
LE SAINT Pierre
LE SANT Kathy
LE TROTTER Anne
LEBEAU Nicolas
LEBLANC Laurence
LEBLANC Philippe
LEBRÉQUER Anne
LEBRETON Christophe
LECLEF Clémentine (dite MIKANKEY)
LECLERC Frédéric
LECLERCQ Théo
LECOMPTE Aurélien (dit KRACO)
LECOU Aurélie
LÉCUYER Amandine
LEDOUX Ludivine
LEDUC Henri
LEE Gyeongjun
LEE Hyo Jun (dit HOO HOO)
LEE Jong Hwa
LEE Sinae
LEENHARDT Rémi
LEFEBVRE Louis
LEFEBVRE Valérie
LEFEVRE Sacha
LEGEAY Alexis (dit AXEL)
LEGENDRE Benoît (dit BLEG)
LEGENDRE Nathaniel
LEGER Alexandre
LEGER Lucille
LEGLISE Lucas
LEGRAND Claire (dite Claire LEGRAND LOYOLA)
LEIRE India
LELIEVRE Alexandre (ALÖN)
LEMAIRE Jean-Charles (dit MONSIEUR K ou JC)
LEMAITRE Clément
LEMAUX Isabelle
LEMAY Eva
LENG Qin
LENTZNER Anna
LEON CANNOCK Alejandro
LEPAROUX Aurélie
LEPICARD Cassandre
LEPORTIER Laurène (dite L.L.AURENE ou L.L.)
LEQUERREC Gilles (dit Gil LEKH)
LERAT Laurent (dit LOLEK)
LERIN Fernando
LERMA Léa
LEROUX
LEROUXEL Sabine
LEROY Antoine
LEROY Elisabeth
LESIMPLE Maxime
LESTIENNES Cédric
LESTOQUOIT Olivier
LET William
LETOURNEUR Inès
LEULLIER Sophie
LEVESQUE Chloé
LEVEUGLE Jean
LEZZIERO Stéphanie

LHACHMI Hafid
L'HOSPITAL Anna
LHOTE Frédéric
LI Linxi
LIAUTAUD Juliette
LIDEC Florent (dit VILAIN)
LIEBOT Audrey
LIGNARD Maud
LIM Hyun Jin
LIMONT Lucile (dite ZEL)
LIN Emmanuelle (dite WAWA 741 ou WAWA 741 888)
LINGAT Floriane (dite FLOPPIZ)
LIRON Jérémy
LIU Shuling
LIVRAN Marion (dite MALIV)
LIVRIER Matthieu
LO PINTO Ugo
LOAIZA Alejandra
LOMOVSKYI Anatolii
LOPEZ GONZALO Fabio (dit DOURONE)
LOPEZ Rafaela
LOPEZ Yanieb
LORENTZ Basile
LORIERES Laura
LOTZ Stéphanie
LOUÉ Patricia
LOUHICHI Maya
LOUIS Léa
LOUISOR Laurence (dite LORANS)
LOWE Geoffrey (A CONSTRUCTED WORLD)
LOYATHO Thomas
LOZADA Terrell
LOZES Aurélien
LUBLIN Léa
LUCAS AGUTOLI Sara (dite DRUE JAKIE)
LUCAS Pauline
LUCAS Thibault
LUCBERT Kevin
LUCCI Dominique
LUCIANI Jérémie
LÛCK Sarah
LULENDO Naomi
LUNDD Horace
LUNVEN David
LUNVEN Francois
LUSSY Valentine, de
LUXEY Claire
MAAREK Dan (dit Adam AKNER)
MABILLE Sophie
MACHNEVA Evgeniia (dite Zhenya MACHNEVA)
MADOKA Chris (dit DXANIMATIONS)
MAERTEN Anne-Laure (dite ALAURE MAERTEN)
MAGISTRY Jules
MAGNANT Matteo
MAGNIN Isabelle (dite MANIN I)
MAGNIN-COFFINET Pascale
MAHÉ Alain
MAHE Siegfried (dit ZZIIGG)
MAHÉO Marie
MAIGNE Christine
MAILLARD Christine
MAILLET Jérôme
MAILLOT Amandine
MAILLOT Jules
MAINFROY Anne
MAIR Rupert

MALAIZE Noémie
MALARD Chloé
MALBÉQUI Lucie
MALFIN Nicolas
MALHERBE Laurence
MALLAT Raoul-Joseph (dit Kabrit MALLAT)
MALLET Anaëlle (dite PIRANHATE)
MALTZEFF-BONIFAS Nadiège (dite KROCHKA)
MAMPUYA Francis
MANCEL SALINO Erica
MANOUKIAN Brigitte
MANSOT David (dit David MANSOT CABANISTE)
MANSY Stéphanie
MANTOVANI Brice
MARASZEK Léa
MARÇAIS Jean-Luc (dit DJAMA)
MARCÉ Agathe
MARCHAIS Muriel
MARCHI Ghislaine (dite MIRA)
MARCHIONINI Stefano
MARGUILLARD Germain
MARIOT Emilie
MARILLER Mélissa
MARMION Jean-François
MARQUIS Antoine
MARSAULT Ralf
MARTIN Arnaud
MARTIN Emmanuel (dit GOROBEL ou GOROGLIN)
MARTIN Galatee
MARTIN Gerald
MARTIN Philippe (dit Philipp MARTIN LACROIX)
MARTIN Samuel
MARTIN Stéphane (dit GUILLAUMMART)
MARTINELLI SONCARRIEU Hana (dite Hana MARTINELLI)
MARTINEZ Elsa
MARTINEZ Emmanuelle
MARTINEZ Gabriel
MARTINEZ Jean-François (dit JEF)
MARTINIÈRE Damien
MARTIN-RAGET Gilles
MARTINY Alta
MARTY Olivier
MARZÁN Álvaro
MARZOUK Nidhal
MASCHERPA Michèle
MASLOWSKI Nicolas (dit BAGHIR)
MASSAUX Corentin
MASSINI Anaïs
MASSON Elisabeth
MASSON Françoise (dite LILI BOUH)
MASUREL Carlos (dit NELSON ARTWORK)
MATHEVET Maryline (MAT X ZEKKY ou Mat et Zekky)
MATHIEU Vincent (dit BOBBY DOLLAR ou BIGBOBBYSTUDIO)
MATHIGOT Aurélie
MATHOREL Hélène
MATSUTANI Takesada
MATTA Clothilde
MATTEI Sophie (dite MATTEI)
MATTON Garance
MAUBORGNE Aurélie
MAUCERI Laure
MAUDET Matthieu
MAUPRÉ Agnès
MAUPU Anne (dite ANN M ou AM)
MAURE Pauline
MAZIRH Safaa
MAZOYER Lisa
MAZZERO Francesco (dit FRANÇOIS)
MBIDA SOLLO Jean William (dit LORD PETO)
MBAIKAYI Maurice
MBOGNI Sidoine
MC CARTHY Michael
MÉCHAIN François
MÉGARD Esther
MEIFFREN Yoann (dit MEIFFREN)
MEJJADI Sanaa
MELETOPOULOS Nitsa
MELIKIAN Laurent
MÉNARD Camille (dite AGNST DESIGN)
MÉNARD-SALIS Arthur
MENAUGE Vincent (dit VISANT)
MÉNÉCHAL Thierry (dit THIME)
MENETRIER Elvire
MENGAILLOU Mathieu
MENTZEL Albert (dit Albert FLOCON)
MERAD Linda
MERCIER Juliette (dite STOMIE BUSY)
MERCIER Lola
MERCIER Stéphanie
MERCIER-MILLET Christian
MÉRIEL Claire
MERMEN Alexandre
MÉRON Matthieu
MESITI Angelica
MESNARD Patricia (dite PYM)
MESSAGEUR Camille
MEULEMEESTER Barbara
MEUNIE Gabriella
MEUNIER Albertine
MÉZAN Eric
MICHALAK Emmanuel
MICHEAU Ludovic (dit Louis PARANSKY)
MICHEL Etienne
MICHEL Joséphine
MICHIKO IMADA (dite KOTIMI)
MICHON Anabelle
MIJATOVIC Alexandre
MILCENT Christophe
MILLET Thomas
MILLOT Guillaume
MILLOT Iris
MILLOT Judith
MIMOUN Ahmed
MINKOUÉ Philippe
MIQUEL Antoine (dit RISTER)
MIRALLÈS Christophe
MIROCOLO Morgan
MIROL Florence
MIRZA Randa
MITTEAULT MO Junseok
MOCHÉL Florimond
MOGIS Lou
MOISAN Sophie
MOLINES Anne (dite Anne MOLINES - PARAMESHWARI)
MOLINS Patricia
MONNIER Nelly
MONTEIRO Marie
MONTÈS Etienne
MONTET Sarah (CURVY WORLD STUDIO)
MONTRELAY Louis
MOONY Marine
MOOROOGEN Yohan (dit YPOZ ou NO THING)
MORAINE Sophie
MORALES Jacqueline
MOREAU Jérémie
MOREAU Marie-Sophie
MOREAU Patrice
MOREAU-VAGNON Anne
MOREL Diane
MOREL Marie
MOREL-LAB Apolline
MORENO Andrea
MORIAU Stéphane (dit FELIX)
MORIN Maxime (dit WIKIHOW MUSEUM)
MORIN Mélissa
MORIZET-MAHOUEAUX Aurélien
MORIZUR Anne-Gaëlle
MORONI Marie
MOROTÉ Marie (dite I'M NOT JAMES ou MARIN)
MOSCOVICI Flora
MOUCHET Lisa
MOUGEL Jean-Charles (dit John CALDERA)
MOUGET Florence
MOUGIN Philippe (dit PHILS)
MOULY Benjamin
MOUREY Pauline
MOURIER Mathilde
MOURON Adolphe (dit CASSANDRE ou A.M. CASSANDRE)
MOUSSETTE Gabrielle
MOUTASHAR Mehdi
MUGLER Chloé
MULLER Anne
MULLER Pierre-Paul (dit PIPAU)
MURAILLAT MATHIEU (dit MMM ou MONSIEUR Mathieu MURAILLAT)
MURAT Sarah
MURGUE Camille
MUSAVULI Edizon
MUSTAJAJ Erdiola (dite Erdiola Kanda MUSTAJAJ)
MUZY Emilie
MYERS Ludovik
NADAM Tom
NAGHMOUCHI Gabriel
NAIL Wilfried
NAJEAN Thibault (dit SIR UNDER ou NdR)
NALENNE Florian
NASICA Caroline (dite ZINZIN)
NATAF Sacha (dit TAM SACHS)
NAVARRÉ Audrey (dite A.NA)
NAZARALLY Kevin (dit NAGA)
NDJANTOU Boris
NEAU David
NGUYEN Flora
NGUYEN Hom
NGUYEN QUOC Elise
NICOLACI Massimo
NICOLAS Sanaé
NICOLLEON DES ABBAYES Louise
NOÉ ADAM Nathalie
NOËL Emmanuelle
NOURISSON Laurence
NOUYRIT Olivier (ALÓN)
NOVARO Jean Claude
NUGUE Sandrine
NZUZI POLO Alain
OCHMIANSKY Igor
ODELAIN Laurent
OH Jeong Sil
OHREL Pauline
OISEAU Lorrain
OLIVIER Claire
OLIVIERI Laura
OLLITRAULT Yannick
OLLIVIER Christophe
OLSSON Jan
OMER Franck
OMGBA François
OMONT Jean-Marie
ONTENIENTE Joséphine
ORAND Antoine
ORETUN William
ORSSAUD Xavier
ORTA Leo
OTHATS Margaux
OTOVIC Talita
OTT Anne-Catherine
OUATTARA Hyacinthe
OUDART Anaïs
OUHADDOU Sara
OUI Mathieu
OULMAKKI Amine
PACHECO RIVAS Julio
PACIULLO Eleonora
PAILLEY Morgane
PAIN Karine
PAJOT Matthieu
PALARIC Lydie
PANCHOUT Catherine
PANNIER FRAINO Luis
PANZACCHI Marta
PAPADIMOULI Nefeli
PAPADOPOULOS Philippe
PAPOT Fanny
PAQUET Thomas
PARAIN Stéphane
PARASKEVA Marc
PARAYZO Lyz
PARCELIER Laurent (dit KERDALO)
PARCIBOULA Matthieu
PARDO Alexandre (dit MOZE156)
PARELLADA Grégory
PARENT Sacha
PARHIZKAR Sourena
PARIS Virgile (dit VIRGO)
PARISI Morgane
PARK Chae Birole
PARK Chae Dalle
PARK Chong Yun
PARK Doeun
PARK Sun yi (dit LEE SUN)
PARODI Maxime
PARREIN Pascale
PARSUS France
PASIN Danièle (dite DANICOLLATERALE)
PASSIEUX Emmanuel
PASTOR LLORET Géraldine
PAULY Emilie
PAVONI Emma
PAYANI Golnaz
PAYCHEZ Catherine (dite CAPZ)
PEDEBERNARDE Marion (dite WAI-WAI)
PÉDRON Antoine
PELEGRIN Marie (dite Sarah-Lyne ISHIKAWA ou Se Jun Wang)
PELET Claude
PELLOTIER Anne
PELLOTIER Jean
PEPE Jonathan
PEREIRA TAMAYO M.Eugène
PERETTI Raphaël (dit RAFFU)
PEREZ Denis
PEREZ Salome
PÉRIER Jean-Marie
PÉRIGNON Nicole
PÉRILLAT Luc (dit ♂ DRAWMYEVENT ou Luc P.)
PERNOT MADSEN Anja
PÉRON Caroline
PÉRON Nicolas
PERRAULT Agathe
PERRIGAULT Sylvain (dit RIMP)
PERRIN Martine
PERRIN-DERAME Delphine (dite FLEUR DE PLUMES)
PERRIOT Vincent
PERRON Emilie
PERROTIN Elodie
PERRUCHE Nicolas
PERRUSSEL Louise
PETIT Nathalie
PETITZIL Michelet (dit PIZARO ou RAS-PIZ)
PETREQUIN Vicky (dite VIECK P. ou VICKY P.ART)
PETZER Alexandre
PEUCAT Yann
PHAN Delphine
PHI Prune
PHIL WARIN
PHPB Philippine
PHUNG Kelsi
PIARD Adrien
PIATZSZEK Stéphane
PIBRE Céline
PICARDO Mario
PICCO Anna
PICCOLO Julia
PICHÉREAU-FLEIG Gaëtan (dit Gaetan LEON LIARD)
PICHOT Anaëlle (dite ANA PICH)
PIDOUX Florent (dit FAST FREAK)
PIERRÉ Coline
PIERRE Florent
PIGNOLET Zoé
PILLON Justine
PILLON Maëva
PIMENTEL NITZSCHE
CYSNE Alexandre (dit Alexandre NITZSCHE CYSNE)
PINAULT Tanguy
PINTO Enrico
PIOT Claude (dit CLAUDIO)
PIQUE TERENCE
PIQUERAS Francesca
PIRAS Marco
PIRAS Rosalie
PIRAS Vanessa
PIRIOU Sandrine (dite SITA ou SITA TOUT COURT)
PIRONNEAU Marine
PIVIER Régine (dite Régine PIVIER-ATTOLINI)
PLAGNOL Noé (dit NOPE ou NOPE.ART...)
PLAINFOSSÉ Antoine
PLAT Anne-Sophie
PLUS Robin
POIGNANT Léa
POINOT Florane (dite FLOPPY)
POLSINELLI Valeria

PONARD Lucie
 PONCIN Marilou
 POSTAL Gaspard
 POSTEL Lucie
 POTHIER Nicolas
 POUFARD Jean-Charles
 POUTIGNAT Arthur
 POUVREAU Paul
 PRACHE Carine
 PRADEL Guy
 PRADIER Marion
 PREIRA Cannelle
 PRÉSENT Christian
 PRÉVOST Clothilde
 PREVOST Nicoles (dit LOGICK)
 PRIER Sarah
 PRIME Charles
 PRINCIPE Vittorio
 PRIVAT Noémie
 PROD'HOMME Nicolas
 PROKOFYEVA Daria
 PROROK Laurence
 PROU Maxime (ATELIER BINGO)
 PROUZET Anaïs
 PROVANSAL Clotilde
 PRUDON Léopold
 PUBERT Laure
 PUEYO Isabelle
 PUGLIESE Adam
 PUISSANT Léa
 PYPE Benoît
 QUENTEL Julien
 QUENTON Anne
 QUERCY Arnaud
 QUILICI Pancho
 QUINCEY Coralie
 RABU Emmanuel
 RACHAMIN Sam (dit Samson MERCY)
 RACT Pascale
 RAGUENET DE SAINT ALBIN Sabine (dite Sabine DE SAINT ALBIN)
 RAMIREZ Nathalie
 RAMM Solange
 RANAIVOSOA Lanto (dite LANTO R.)
 RANK Emaline (dite METACHROMIA)
 RAPON Gaël
 RAPP Carine
 RATSI Olivier
 RAUCHBACH Valérie
 RAUEL Vincent
 RAYNAUD Laura
 RÉAT Maëlle
 REBET Christine
 REBIERE Solène
 REBOH Laurence
 RÉGIS Maïa
 REGNIER Florence
 RÉGNIER Martin
 REISDORFFER Sandrine
 REKHOU Cléa
 RÉMY Sébastien
 REMY Sophie ((dite PYTHON ou SOF PYTHON)
 RENARD Aurélie (dite GRAM)
 RENARD Léa (dite LEASKESTEPOW)
 RENARD Paola
 RENAUD Patrick
 RENAUD Sara (dite SUPERVOLUM)
 RENAUDIE Evan
 RENDULIC Nina
 RENNIE Pascal
 RENOULT Jean-Philippe
 REPUSSARD Pauline
 RESENCOURT Paul (MURMURE)
 RESTA Luca
 REVEL Sandrine
 REY Juliette
 REY Katherine
 REYNAUD Jean Marie
 REYNAUD Nicolas
 RÉZAIRES Tabita
 RIAHI Larissa
 RIBAYRON Samuel
 RIBOUT MARTINI Plume
 RICCIOTTI Rudy
 RICHARD Laurent
 RICHARD Michel
 RICHARD Sophie (dite SORI)
 RICHAUME Marion
 RICHER Evariste
 RIFAUX Benoît (dit RIFO)
 RIFFAUD Vincent
 RIGAL Jacques Jean
 RIGAL Joachim (dit J.J.J. RIGAL)
 RIGHINI-FLEUR Leo
 RIOU Camille
 RIOU Serge
 RISCHE-SAYS Isabelle
 RISTORI Francois
 RIVA Jacqueline (A Constructed World)
 RIVES Jean-Pierre
 RIVET Pascal
 RIVIERE Alice
 RIVIÈRE Benjamin
 RIZZO Véronique
 ROBALDO Oriane
 ROBBES Mariette
 ROBERT Pascale
 ROBERT Philippe
 ROBERT Valentin (dit REBEB)
 ROBINEAU Adèle
 ROBION Christine
 ROCHE Renaud
 ROCHÉ Simon (MURMURE)
 ROCHER Sidonie
 ROCHETTE Jean-Marc
 RODON Charlotte
 RODRIGUEZ YUSTE Antonio
 ROGER Agathe
 ROGER Candice
 ROGER Cécile (dite Cécile Elma ROGER)
 ROGER Harold
 ROGER Sophie (dite ALYZ Sophie ou Alyz Tale)
 ROHRBACH Laëtitia
 ROLLIN Frédéric
 ROLLINDE DE BEAUMONT Christian (dit ROLLINDE)
 ROMANETTO Camille
 ROMANO-COTELLI Jeanne
 RONFARD Sidonie
 ROSA Camille
 ROSALIE-ARNOLIN Clémence (dite C.Rosie ARNOLIN ou Roselyne ARNOLIN)
 ROSEN Sarite
 ROSHEM Sarah
 ROSIER Mathilde
 ROSPARS Morgane
 ROSSIGNOL Charline (dite LUSCINIA)
 ROSSO Chochana
 ROTURIER Marie-Nicole
 ROUBERTIE Pierre (PIERRE ET SIDONIE)
 ROUBINEAU Mélanie
 ROUE Audrey
 ROUEAU Héloïse
 ROUGE Corentin
 ROUQUETTE Pierick (dit PIÉRICK)
 ROUSCHMEYER Camille
 ROUSSEAU Christine
 ROUSSEAU Dominique
 ROUSSEAU Manon
 ROUSSEAU Sandrine
 ROUSSET Anaïs
 ROUSSIE Jérôme (dit JAYRONIMO)
 ROUSSILLE Pauline
 ROUSSOPOULOS Alexandra
 ROUX LEGROS Agnès (dite AGNÈS AL)
 ROUX Léopold
 ROUX Samuel (dit SUPERSTOP)
 ROWE Dale
 ROY Henry
 ROYANT Anne
 ROY-CAMILLE Pierre
 ROYER Chloé
 ROZAND Martine
 ROZENBAUM Isabelle
 RUAU Mathilde
 RUAULT Céline
 RUDGE RAMOS V Claudia
 RUÉ Amandine
 RUGGIRELLO Jean-Claude
 RUIZ-PACOURET Romain
 RUSCHER Isabelle
 RUSSO Valia
 RYBALCHENKO Ganna
 SAAI Alice
 SABATÉ-MONTORIO Barbara
 SABLON PEREZ Carlos
 SACHER Julia
 SADATI Zohreh
 SADI Yann (dit blindSALIDA)
 SADIGHIYAN Saena
 SADLON Malgorzata (dite Malgor SADLON)
 SADOCK Franck
 SAFFROY Théo
 SAGNIER Viviane
 SAGOT Stéphanie
 SAID Sonia
 SALAMERO Henri
 SALAMON Lou
 SALAMONE Bruno
 SALOMÉ Maxime (dit High)
 SALTEL Margaux
 SALVE Benjamin
 SALZANO Gabriella
 SAMSON Sébastien
 SANCHIS Lisa
 SANHEIRA Magali
 SANNA Virginie
 SAP Emmanuel
 SARAVIA Maria
 SARRAZIN Caroline
 SARRE Lassana
 SASSI Chloé
 SAUNIER Nelly
 SAUPIN Marion
 SAUSER Emeline
 SAUVAGE Alice (dite ALSO ou ALSO MOSAIC)
 SAUVAGE Camille
 SAUVAGET Emeline (dit EMY)
 SAUVE Noémie
 SAVRY Alice (dite CHOPER)
 SCALABRE Grégoire
 SCAMELL-KATZ Siemon
 SCHEIDECKER Diane
 SCHIAU Alina
 SCHMITT Jean-Paul
 SCHNEIDER Claire
 SCHNYDER Sébastien
 SCHWARTZ Pauline (dite PERSEPHONESART)
 SCHWARZ Léopold
 SCRATCHY Lili
 SEBASTIAN Jean
 SÉCHERESSE Loïc
 SECONDI Eléonore (dite ELÉONORE LUBNA ou Eléonore LUBNA SECONDI)
 SECRETAN Olivier (dit OSE ou OSE ARTWORK)
 SEE Hélène
 SÉJOURNÉ Lila Lou
 SELENIENE Elena (dite Elena SELENA)
 SELIG Sylviane (dite Sylvie SELIG)
 SELMA Carmen
 SÉMIRAMOTH Françoise
 SERRANO Alexandra
 SERRANO OCAMPO Marisa Viani
 SERVE Nicolas
 SÉVRIÈRE Sixtine
 SHAPIRO Nathan (dit Nathan ou Nat MAYER SHAPIRO)
 SHARROCK Chloé
 SHINDO Takuma (dit TAK)
 SHORJIAN Margaut (dite Marcel SHORJIAN)
 SHOSHAN Assaf
 SIAM Mathieu
 SIERGÉ Domitille
 SIGNARBIÈUX Nicolas (dit NOLS)
 SIMART Vincent (dit LE KIWANO)
 SIMON Eleonore
 SIMON Quitterie
 SIMONET Delphine
 SIMONNET Louis
 SINANI Emma
 SINDALL Fergus
 SIRE Loona
 SIRVAIN Aude
 SITEMBOUN Sophie (dite SOPHIE AND THE FROGS)
 SITRUK Antoine (dit HEKTOR)
 SITTLER Côme
 SMITH Taylor
 SNUG David
 SOCZEWINSKA Ada
 SOERENSEN Gaëtan
 SONER David
 SONSON TINGAUD
 SORDET Romain
 SOTTON Léa
 SOUCASSE Amandine (dite FUCHSIA D'ENFER)
 SOUDAIN Maud
 SOUILLARD Hélène
 SOUILLLOT Jérôme
 SOULAGE Blandine
 SOUMBA Emilie
 SOUSSAN Philippe
 SOWA Marzena
 SOYER Marie-Hélène
 SPETEBROODT Pierre (dit PONXE)
 SPIANTI Julien
 SPIESSERT DIT
 SPIESSARDY Dominique
 SPONE Samuel
 SPUCCHES Paulina
 STAFFLER Katharina (dite SCHOHAJA ou Cathy WOOD)
 STANCZEL Dora
 STERKERS Jeanne
 STOCK Ludivine
 STORA Antoine (dit STOHUBOHU)
 STUBBE Hanako
 SULKI Jung (dit SILKI)
 SUN Yue
 SURDUCAN Ileana
 SUZUKI Masahiro
 SWIDZINSKI Patricia
 SZAJNER Bérénice
 SZYDLOWSKI Hervé
 TABEL Lara
 TABONI Sophie
 TABUCHI Eric
 TAILLARD Camille
 TAKEDA Hitomi
 TAKUKAM Eric
 TANKO Dalibor
 TANNEAU Michel Jean (dit EMOY)
 TASSART Gauthier
 TCHERKEZIAN Thomas
 TCHIBINDA Maëva
 TEJERINA RISSO Javiera
 TEMPÉ Antoine
 TEMPLIER Audrey
 TERRASSON Luce
 TERRIER Maryline
 TERZIC Rebecca (dite RBK1)
 TESTAMARCK Sylvie
 TÉTELIN Arnaud
 TETI Dorian
 TÉTOT Claude
 TEXIER Pierre
 THERMÉA Wendy
 THEVENARD Florian
 THIBAUD Carole
 THIBAUT Adrien
 THIBURCE Héloïse
 THIEBAUD Florine
 THIELLEUX Bruno
 THIERRY Gabrielle
 THIERRY Pierre-Antoine (dit TITWANE)
 THION Anne-Emmanuelle
 THIRIET Sarah
 THOMAS Alice (dite THOMY-THOMAS)
 THOMAS Renaud
 THORETTON Pierre
 THOUÉ Céline
 THUNE Clémence
 TILLY-LATY Lawrence (dit LAWRENCE)
 TINSLEY Joseph
 TIRABOSCHI Valentine
 TISSIER (dit POTER ou POTER)
 TISSOT Pierre (dit WOUZIT)
 TOCHOU Gérard
 TOCQUEVILLE Marjorie
 TOFFA Prince
 TOMASINA Mathieu (dit MTO)
 TOMASZYK Alex
 TONDEUR Anaïs
 TONIN Emmanuelle
 TOTOLEHIBE Maeva (dite Maeva Lila TOTOLEHIBE)
 TOULAN Simon
 TOULHOAT Pierre
 TOUPET Roland
 TOURNAY Clara
 TRAN HUU HUE Laura (dite XM TRAN ou QUEER D'ARTICHAUT)
 TRAN KIÉU Kianuë

TRANCHANT Servane
TRÄSCH Basil
TRAVERT Lucile
TRENKWALDER Elisabeth
TRENKWALDER Elmar
TRESVAUX DU FRAVAL
Jeanne
TRICHON Albertine
TROMBEN Nicolò
TROUDE Tanguy
TROUVE Nicolas (dit
AMOOR)
TRUBERT Arthur (dit KZA
ou KAZEDA)
TRUCO Dominique
TRUNIGER Lukas
TSHITUKA ELAMEJI
Jennifer
TURC Philippe
TURKESTEEN-FAUCHEUX
Karin
TURLLOTTE Céline
UBERTI Elisa
UCHÉDA Rémi
URBANIAK Loïc
URFER Frederick (dit
JINKS KUNST)
VADALA Romain
VAGANAY Violaine

VALORSO Chloé
VAMOS Andréa
VAN DE VELDE Daniel
VAN DER MANDELE
Philippe (dit KRAKEN)
VAN HAECKE Camille
VAN HEEGHE Mathurin
VANDAELÉ Baptiste
VANDEBROUCK Capucine
VANDECANDELAERE
Fanny
VANDENBEUCK Bruno
VANDENBEUCK Marie
(dite MARIE VDB)
VANDERHAEGEN Cecile
VANDERMOUTEN Sabine
VANDERSTRAETEN Chloé
VANNONI Pierre
VANTEY Lucien
VANTOURNHOUDT Jean-
Marc
VAPPEREAU Ghislaine
VARELA Dune
VARLET Isabelle
VASSE Romain VASSE (dit
ATOMIK ou ATOM)
VASSILI Eleni
VASSILIKIAN Alexandra
VEHLMANN Fabien

VERDIER Loïc
VERGER Clément
VERGERON Pascale
VERGÈS Justine
VERNAY Valérie
VEROT Charlie
VERVLIET Anne-Christine
(dite Anna VLIET ou
L'ÉCOEILLIR)
VEYRON Martin
VEYSSIERE Amélie
VIALLES Stéphanie
VIALLET Camille
VIALLETELLE Clara
VICENTE Yannick (dit
Y.DESSIN)
VICQUENAUULT Caroline
VIDAL Paul (dit Paulus
VIDAL)
VIERGE Denis
VIERS Thomas
VIGNERON Julie
VIGNERON Violette
VIGOURT Renaud
VIGUER Sarah
VIGUIER Océane
VILAIN Lenaïc
VILLAND Halveig
VIRETTO CIT Léa

VIROT Camille
VITALI Sabrina
VITOUX-VRIGNAUD
Véronique
VOGÛE Guy, de
VOLPERT Isabelle
VON BRANDENBURG Ulla
VON CONTA Beatrix
VON KNEBEL Raphaëlle
VON TRICHT Petrus
VORNIÈRE Yoann
VOYER Georges-Louis
VTULKIN Sergéy (dit
SERGEY NEAMOSCOU)
VUKADINOVIC Dragojla
VUKADINOVIC Nebojsa
VUONG Thai Bao (dit Bao
VUONG)
VYGRIVACH Kira
WANG Jing
WANG Yu-Wen
WANTIEZ Eric
WARIN Delphine
WAROQUIER Shanna
WASOWSKA Marianne
WEILL-ROCHANT Inès
WHITE Katherine Ann
(dite WHITE Cuchi)
WHITE-VILMOUTH Leïla

WILLIAMS Linda
WON Jy
WOO Wallace
WRIGHT Royston (dit
ADZAK ROY)
WUHRMANN Mathieu
XIE Lei
YAMASAKI Asako
YANG Alexandre
YANG Yonghyeon
YASSOUF Reem
YEREMIYEW Anne
ZABALA Susana
ZABUS Pascal (dit LORD
WILMORE)
ZAMPOLINI Sylvie
ZAPHARELLI Mezz
ZENZIUS Pierre
ZHOU Yiyan
ZIADÉ Lamia
ZIMNY Laurent
ZIVERI Giuliano
ZOUAGHI-MAULET
Myriam
ZULI Guillaume

Ils nous ont quittés en 2024

AILLET Pierre
AMOR Ouanes
ARNAL André-Pierre
ASCAL Bernard
BAGHDADLI Fawzi
BALLÉ Élodie (dite LA
CABANE D'ÉLO)
BALMÈS Vincent (dit
QUAT'SOUS)
BENITAH Carolle
BEOTHY Agnès (dite Ayin
BEOTHY)
BERTRAM-FARILLE Petra
BIGEY Bernard
BLANCHET Albert (dit
TREBLA85)
BONACORSI Christophe
BONGRAND André
BOURGADE Philippe
BRACHET Jacques
BUFFET Michel
CALVET Bernard
CANE Louis
CARGALEIRO Manuel
CASTILLA Juan
CHABEAUDIE

Jean-Jacques (dit CHAB)
CHAMPIERRE DE
VILLENEUVE Elisabeth
(dite CHAMPIERRE)
CHAROY Bernard
CHARPENTIER Georges
CHAZAL Matthieu
CHEMETOV Paul
CHICAULT Daniel
CIESLARCZYK Adolphe
CLERC Jacques
CLERTE Jean
COLIN Xavier
COLLETTE François
CORNU Claude
CRASNIER Ginette (dite
GIN)
CUPSA Victor
DA SILVA ATAIDE Antonio
(dit ADSA)
DEBERDT Françoise
DELVAL Robert
DESFORGES-HEBERT
Jacques
DESPRÈS Bernadette
DUCOURANT René

DUHEME Jacqueline
EL BAZ Mohamed
FOUQUET Solange (dite
FOUQUET)
GADENNE Bertrand
GARNIER Daniel (dit
GARNIER-GEOFFROY)
GARRAULT Jean-Pierre
GERVIS Guy
GETTE Paul Armand
GIANNINI Giovanni
GODARD Christian (dit
EME, GODARD, HANDKO,
KELKIN, KIQ & SÉTY,
VIOLA MANDING)
GROBORNE Robert
GROSARU Marcel (dit
CALOÏAN)
JAMES Edith
JOURNOD Monique
JULLIARD Jacques Henry
KALT Michel
KERN Haim
LASRY Claude
LE PERRON Charlette
LEJEUNE Nicole (dite

MELNIK)
LESTIÉ Alain
LEVASSEUR Jean
LORTET Félicité (dite
FÉLICITÉ L)
MATHIEU-FRÉNAUD
Monique
MAURET Jean
MERCY Dominique
MERIEL-BUSSY Yves
MIARA Marie-Chrystine
MONOD Isabelle
MONTAUT Bernard, de
NICOLAS Maël
OKUYAMA Kimihito (dit
HAJIME)
ORY Philippe
PASCAL Guy (dit Maxime
BOËRI)
PASQUER Claude
PIECHAUD Bertrand
PISSIER Marie-Odile (dite
Odile PISSIER)
POYET Yves
PROUVÉ Simone
QUERCIOLI Colette

REBUFFET Philippe
RÉMON Jean-Pierre
RIESTRA-SERRANO Lydie
(dite JOE - SERRANO -
LRIE)
ROBINSON Barbara
RONDEPIERRE Eric
SCHOUHMANN Jean-
Jacques
SCHUTZ Edda
SHAN-MERRY Manoëlle
SIMONNET Jean-Marie
(dit LES SIMONNET)
SLAOUI Hassan
SOCQUET Jeanne
SPIESSERT (dit
SPIESSARDY Dominique)
SZULMAN François
TRIDERA Bernard
VARGA Annie (dite Anatole
VALDA)
VAUTIER Benjamin (dit
BEN)
VERDU Jean-Marc
ZIRNER Lisa

Ils ont démissionné en 2024

BANVILLE Caroline
BERNOT Odile
BOUVIER Jean-Marc
BRASSEUR Nicolas
BRINET Hubert
BRUTTOMESSO -
TAURISANO Laëtitia (dite
Leti AKASHA)
CAPDEVILLE-LACOMME

Martine (dite MCL)
CARTIER Michel (dit
MICH)
CAVANNA Chantal
CHOUARD Claude Henri
COLIN Jean-Pierre
DE CARPENTRY Mathilda
DELAMONICA Didier
DERRIEN Jordan

ESTRYN Claire
EVENOU Françoise
GHALY-GAREL Karine
GORGART Julien
LE MERCIER Luc
LEE Joanna
LEONELLI Ghyslaine
LEPOITTEVIN Claude
MAFOUA François

MILLION Daniel Julien
NICCOLI Roland
NOEL Alicia
PAIN Pascal
PERCET Jean
PISTRE Carole
PUJALON Madile
RABUSSIER Sylvie
ROBIN Nicolas

SALOMONE Paul
SANDAL Karima
SOQUES Catherine
VARIN Sophie
VIOLO Martine
WALHAIN Christine

Les cré@teurs
sont tous les
mêmes:
il n'y en a pas
deux pareils



Rapport de transparence
Exercice 2024

Conception graphique : c-album
Juin 2025

L'ADAGP s'engage à utiliser des papiers sourcés,
labelisés PEFC ou recyclés.

Imprimé en France par Escourbiac, Route de Lavour,
81300 GRAULHET

 Tous les papiers se trient et se recyclent.
Ce document aussi.

Crédits photographiques :

Page 5 : États généraux de la Photographie, le 18 mars 2024, photo: ADAGP

Page 19 : Bureaux de l'ADAGP, 2021, photo: Design de Lux - Vincent Muracciale

Page 39 : Tote bags de l'ADAGP, 2021, photo: Design de Lux - Vincent Muracciale

Page 47 : Restitution de Culture(s) de demain, édition 2023-2024
« Habiter le monde », 2024, photo : ADAGP

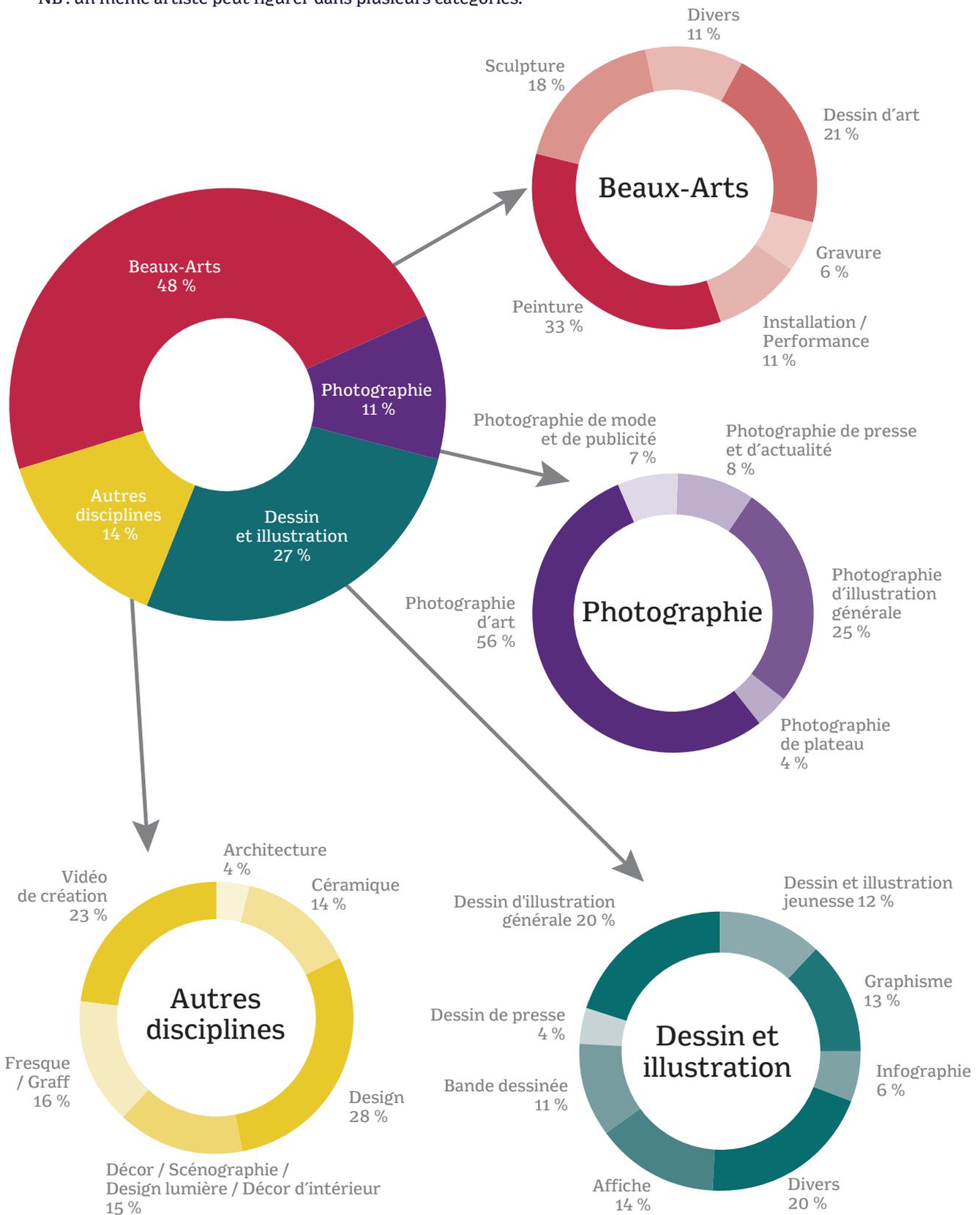
Page 55 : Entrée de l'ADAGP, 2022, photo: ADAGP

Page 59 : Cimaises de Sophie Darcq, Révélation Bande dessinée 2023,
11 juillet 2024, photo: ADAGP

Activité des artistes de l'@dagp par discipline

au 31 mai 2025

NB : un même artiste peut figurer dans plusieurs catégories.





pour le droit des artistes

Rapport de transparence
Exercice 2024

ADAGP
11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722

